



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 19/12/2024

Séance du 12 décembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 21), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 13), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 13), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 3), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 21), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 14), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 13), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE

Étaient absents :

M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 21), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 21), Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

OBJET : 6 - Education Populaire - Partenariats avec les Maisons de quartier associatives bisontines - Renouvellement des conventions-cadres pour 2025-2029 avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras/Chaprais/Viotte, le Comité de quartier Rosemont/Saint-Ferjeux et la Maison des Jeunes et de la Culture Palente

Délibération n° 007752

Education Populaire - Partenariats avec les Maisons de quartier associatives bisontines - Renouvellement des conventions-cadres pour 2025-2029 avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras/Chaprais/Viotte, le Comité de quartier Rosemont/Saint-Ferjeux et la Maison des Jeunes et de la Culture Palente

Rapporteur : Mme Carine MICHEL, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°4	28/11/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le renouvellement des conventions-cadres de partenariat avec les Maisons de quartier associatives bisontines : Association Sportive et d'Education Populaire Cras/Chaprais/Viotte, Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux et Maison des Jeunes et de la Culture Palente, pour la période 2025-2029.

I. Contexte

Huit structures bénéficient d'agrément « Centre social » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs :

- 4 Maisons de quartier municipales : Planoise, Montrapon/Fontaine-Ecu, Grette/Butte et Bains-Douches Battant,
- 4 structures associatives : Association Sportive et d'Education Populaire Cras / Chaprais / Viotte, Comité de quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, Maison des Jeunes et de la Culture Palente et la Maison des Jeunes et de la Culture Besançon Clairs-Soleils.

Chacune de ces structures contribue directement à l'amélioration de la qualité de vie des habitants en leur offrant des activités et des services de proximité. En tant que lieux de rencontres et d'échanges, elles participent au développement et au renforcement des liens humains, familiaux et intergénérationnels.

La Ville de Besançon, accompagne, de par ses compétences, chaque structure et son projet associatif, selon les différentes délégations, en premier lieu, vie des quartiers, et également : vie associative, santé, éducation, sports, culture, tranquillité publique, développement durable et actions en matière de résilience, accompagnement des migrants, égalité femmes-hommes, relations internationales,...

Elle coordonne le suivi des 3 entités des structures : Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon et le Grand Besançon Métropole.

La Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon et à Grand Besançon Métropole, ont formalisé leur partenariat et accompagnement avec les 4 structures associatives par des conventions-cadres quinquennales (délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2018, délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 5 décembre 2018 et délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2018).

Dans l'attente :

- d'une évaluation détaillée fine des partenariats 2019-2023
- de la nouvelle Géographie Prioritaire de la Politique de la Ville « Quartier 2030 » et du nouveau Contrat de Ville 2024-2030
- du renouvellement des agréments « Centre social » de l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras / Chaprais / Viotte et de la Maison des Jeunes et de la Culture Palente,

il a été décidé de prolonger par avenants ces 4 conventions-cadres pour 2024 (délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2023, délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 6 décembre 2023 et délibération du Conseil de Communauté du 14 décembre 2023).

II. Renouveau des conventions-cadres avec 3 Maisons de quartier associatives

Les 4 associations ont présenté en juin dernier leur structure (orientations, territoire d'interventions, plan d'actions et d'activités ponctuelles et permanentes, publics, gouvernance, équipe professionnelles, partenariats, fonctionnement, locaux, budgets,...) auprès des directions et délégations les plus concernées par leurs domaines d'interventions dans leurs quartiers.

Trois structures associatives ont proposé un nouveau partenariat en adressant leur projet associatif respectif avec des éléments d'actions, des données financières et des situations organisationnelles. La Maison des Jeunes et de la Culture Besançon Clairs-Soleils a souhaité davantage de temps pour le rédiger et présenter un plan de mise en œuvre adapté au cours du 1^{er} trimestre 2025.

Aussi, il est proposé de renouveler les conventions-cadres de partenariat avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras / Chaprais / Viotte, le Comité de quartier Rosemont / Saint-Ferjeux et la Maison des Jeunes et de la Culture Palente pour la période 2025-2029.

Chaque convention s'appuie sur le projet associatif de la structure partenaire (Article 4 et annexes) et sur son territoire d'intervention pour définir les orientations stratégiques que les 3 entités soutiennent à travers ce partenariat (Article 5) :

- renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie de quartier et articuler les dynamiques et dispositifs territoriaux existants
- contribuer au développement du quartier pour plus de cohésion sociale, urbaine et économique et renforcer la proximité et l'utilité sociale de la structure
- mobiliser les habitants pour qu'ils contribuent aux mutations du quartier
- améliorer la qualité de vie et l'égalité des chances des habitants
- lutter contre la fracture numérique
- soutenir la parentalité
- contribuer à la lutte contre le changement climatique

Elles définissent des axes de travail thématiques et les modalités de soutien correspondantes que chaque entité sera amenée à entreprendre auprès de l'association ou inversement (partenariats et actions en commun par quartier, subvention de fonctionnement annuelle, subventions par projet par chaque entité, mise à disposition de locaux...). Chaque projet associatif est annexé à la convention.

III. Territoires d'intervention

Les territoires d'intervention des associations sont, pour partie, constitués par des quartiers ou secteurs intégrés au contrat de ville 2024-2026 du Grand Besançon dont les 3 entités sont signataires, à savoir :

Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale	Quartiers Politiques de la Ville prioritaires ou fragiles concernés
MJC – Centre social - Palente	Orchamps-Palente
MJC Besançon Clairs-Soleils Centre social	Clairs-Soleils
Espace de Vie Sociale Vareilles (MJC)	Vareilles
Comité de quartier – Centre social Rosemont St-Ferjeux	Pesty, Pelouse, Amitié
Association Sportive et d'Education Populaire Cras Chaprais Viotte	Cité Viotte

A noter le rôle du Centre des Cultures urbaines dont l'ASEP assure la coordination et la gestion de cet équipement situé dans le quartier des Hauts de Saint-Claude.

Au-delà des enjeux propres à la Politique de la Ville, la Ville de Besançon ambitionne de favoriser l'accès, pour tous les Bisontins, quel que soit leur quartier d'habitation, à des lieux de vie, d'animation sociale et d'appui aux projets locaux, accessibles et de qualité.

Les associations participent, à ce titre, à l'animation technique des projets de quartier.

IV. Soutien et partenariat de la Ville de Besançon

Agrément « Centre social »

Le partenariat formalisé avec la Ville de Besançon est conditionné à l'agrément Centre social délivré par la CAF du Doubs et donc à l'engagement de l'association à répondre aux fonctions dévolues aux centres sociaux qui se définissent, d'une part, comme des lieux de proximité à vocation globale, familiale, de jeunesse, intergénérationnelle qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale et, d'autre part, comme des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leur projet.

Orientations de la politique municipale

Le projet de mandat de la Ville rappelle que les maisons de quartier municipales et associatives sont de véritables centres sociaux et socioculturels à l'échelle des quartiers. Elles sont :

- des lieux indispensables d'accueil pour les familles,
- des lieux de vie pour la jeunesse,
- des lieux de rencontres et de fêtes pour les associations,
- des lieux d'exercice de la citoyenneté,
- des lieux d'animation sportive et d'expression culturelle.

C'est dans ces maisons de proximité que la coordination des actions éducatives et des projets sociaux de territoire prend forme, notamment dans les quartiers prioritaires « politique de la ville » où se rassemblent les acteurs et associations du quartier autour de projets partagés. Elles sont des facilitateurs pour l'accès et l'information sur l'ensemble des services, droits et dispositifs communs.

Les Maisons de quartier municipales et associatives sont des équipements structurants de l'intervention publique au plus près des habitants.

L'Article 5 décline les orientations stratégiques pour la Ville en plusieurs axes des différentes politiques globales ou thématiques qu'elle mène :

- 1 Animation globale :** information, participation (La rue est à nous,...), partenariat de proximité, lutte contre les inégalités, les discriminations et les exclusions, lutte contre les incivilités, prévention de la délinquance et participation à la tranquillité publique du quartier, lutte contre l'illettrisme, accompagnés les publics les plus fragiles, isolés et en difficulté, développement durable et transition écologique, implication des habitants en matière de santé, promotion de l'intégration par la culture et le sport et en garantir l'accès, par l'accueil de manifestations sportives et culturelles et le partenariat avec la vie associative sportive du quartier, promotion et relais du dispositif Tickets loisirs vacances sports culture...
- 2 Animation collective familles :** animations pluri-générationnelles, activités favorisant la relation familiale, séjours familles, accompagnement scolaire et extra-scolaire, mise en œuvre du **Projet Educatif Bisontin** (co-pilotage des collectifs éducatifs de leurs quartiers, coordination des actions...),...
- 3 Animation jeunesse :** animation d'un accueil jeunes, actions de citoyenneté et d'engagement, accompagnement scolaire, lutte contre le harcèlement scolaire et le décrochage scolaire, travail partenarial avec les opérateurs (associations, structures sociales, établissements scolaires, services municipaux, etc.) en s'appuyant sur le réseau jeunesse de la Ville,...
- 4 Médiation numérique :** promotion de l'accès au numérique, lutter contre la fracture numérique, l'illectronisme et le non-recours (via l'offre complémentaire proposée par la Ville de Besançon et l'association Info Jeunes d'ouverture d'un tiers-lieu numérique jeunesse),...
- 5 Accès spécifique à la Culture :** soutien aux artistes, à la création et à la diffusion artistique, valorisation du patrimoine, développement de l'action culturelle auprès des publics et la médiation, le soutien à la pratique artistique et aux enseignements des arts,...

- 6 **Actions particulières des projets de quartiers « politique de la Ville » de Grand Besançon Métropole**
- 7 **Action sociale et partenariats avec le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon**
- 8 **Participation citoyenne** : implication dans les outils participatifs existants : Budget participatif, Conseils Consultatifs d'Habitants, Assemblée des sages, Initiatives citoyennes, Conseil Bisontin des Jeunes,...
- 9 **Insertion et Accompagnement vers l'emploi avec Grand Besançon Métropole**

Les 3 entités soutiennent ainsi les structures d'animation de la vie sociale, encouragent les initiatives et reconnaissent leur capacité à développer des réponses innovantes et appropriées aux besoins identifiés sur leur territoire d'intervention.

Considérant que le projet associatif présenté répond aux critères de l'intérêt général et local, les entités s'associent à chaque association et apportent leur soutien moyennant la réalisation des objectifs définis par des axes de travail qu'elles souhaitent voir se réaliser.

V. Versement des 1^{ers} acomptes des subventions 2025

Conformément à l'article 7.1 des conventions-cadres 2025-2029, la Ville déterminera le montant de la subvention de fonctionnement 2025 lors du vote du Budget Primitif 2025.

Les structures percevront toutefois, dès janvier 2025 et sous réserve de l'entrée en vigueur des nouvelles conventions-cadres de partenariat 2025-2029, un 1^{er} acompte d'un montant arrondi correspondant au 1/3 du montant de la subvention 2024.

Maison de quartier associative	Subvention 2024	1^{er} acompte 2025
Association Sportive et d'Education Populaire Cras Chaprais Viotte	177 000 €	59 000 €
Comité de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux	175 000 €	58 000 €
Maison des Jeunes et la Culture de Palente Orchamps	158 000 €	53 000 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 170 000 €, sera prélevée sur la ligne 65.388.65748.0022176.47000.

MM. Hasni ALEM (2) et Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le renouvellement des conventions-cadres de partenariat avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras / Chaprais / Viotte, le Comité de quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, la Maison des Jeunes et de la Culture Palente pour la période 2025-2029,
- se prononce favorablement sur les conventions-cadres correspondantes,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions-cadres correspondantes respectivement avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras / Chaprais / Viotte, le Comité de quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, et la Maison des Jeunes et de la Culture Palente,
- attribue, dès l'entrée en vigueur des conventions-cadres de partenariat 2025-2029, les premiers acomptes des subventions de fonctionnement 2025 aux 3 Maisons de quartier associatives bisontines, répartis de la manière suivante :
 - 59 000 € à l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras / Chaprais / Viotte,
 - 58 000 € au Comité de Quartier de Rosemont / Saint-Ferjeux,
 - 53 000 € à la Maison des Jeunes et de la Culture Palente.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 3

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

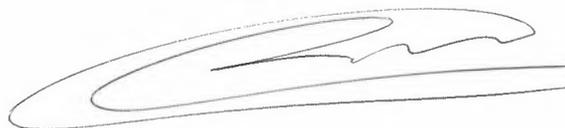
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Françoise PRESSE
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT



CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2025-2029 AVEC LE COMITÉ DE QUARTIER ROSEMONT / SAINT-FERJEUX

Entre les entités :

La Ville de Besançon, représentée par sa Maire, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2024, désignée sous le terme « la Ville »,

Le Centre communal d'action sociale, représenté par sa Vice-Présidente, Mme Sylvie WANLIN, dûment habilitée à signer par délibération du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2024, désigné sous le terme « le CCAS »,

Grand Besançon Métropole, représenté par son 1^{er} Vice-Président, M. Gabriel BAULIEU, dûment habilité à signer par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2024, désigné sous le terme « GBM »,

Et :

Le Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, domicilié 1 Avenue Ducat - 25 000 Besançon, représenté par son Président, M. Denis POIGNAND, dûment habilité à signer par décision du Conseil d'Administration, désigné sous le terme « l'association », d'autre part

Préambule

La Ville de Besançon soutient les structures d'animation de la vie sociale du territoire bisontin, et en particulier les centres sociaux associatifs labellisés par la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) du Doubs en encourageant leurs initiatives et en reconnaissant leur capacité à développer des réponses innovantes et appropriées aux besoins identifiés sur leur territoire d'intervention.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon, par ses actions et sa présence sur les quartiers (Antennes sociales, Résidences autonomie...) est un partenaire du centre social.

Grand Besançon Métropole (GBM) a la compétence de la « politique de la Ville » et, par le Contrat de Ville Quartiers 2030, qui promeut une approche territoriale traduite par la mise en place de projets de quartier, accompagne et finance, avec les autres signataires, les projets et initiatives portés et à l'initiative du centre social.

Le Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux a sollicité le soutien des 3 entités.

Considérant que le projet social et le projet associatif présentés par l'association répondent à l'intérêt local, s'agissant notamment de l'animation de quartier et de l'intégration des habitants, la Ville, le CCAS et GBM s'associent, par la présente convention-cadre de partenariat pluriannuelle, à l'association dans l'objectif de contribuer au « Mieux vivre ensemble » et à la cohésion sociale.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

La présente convention-cadre de partenariat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon et Grand Besançon Métropole (GBM) d'une part, et le Comité de Quartier de Rosemont / Saint-Ferjeux d'autre part, s'accordent dans l'objectif commun de contribuer à la mise en œuvre d'un **projet de développement social** sur le territoire d'intervention de l'association.

Ce projet se fonde sur :

- l'agrément « Centre social » délivré par la CAF du Doubs,
- le projet associatif de l'association,
- et la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers (cf. article 5).

La présente convention-cadre vise à :

- définir les objectifs et les axes de travail que les 3 entités et l'association entendent poursuivre de concert,
- définir les modalités de partenariat entre les entités et l'association,
- garantir la qualité, l'efficacité, la pérennité et la lisibilité des actions menées.

Article 2 : Territoire d'intervention

Le territoire d'intervention de l'association est, pour partie, constitué par des quartiers ou secteurs intégrés au contrat de ville 2024-2026 du Grand Besançon dont les 3 entités et la CAF du Doubs sont signataires.

La nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville a été définie par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Concernant le territoire bisontin, le nouveau contrat de ville du Grand Besançon intègre les quartiers suivants :

- 5 quartiers « prioritaires » : Battant, Clairs-Soleils, Hauts de St-Claude, Montrapon, Palente-Orchamps, Planoise,
- 5 quartiers fragiles : Cité de l'Amitié, Cité de la Pelouse, Secteur Pesty, Cité des Vareilles, Cité Viotte.

C'est dans ce cadre que les 3 entités s'inscrivent comme partenaires de l'association en soutenant les actions qu'elle mène sur les territoires relevant de la géographie prioritaire : **Cité de l'Amitié, Cité de la Pelouse et Secteur Pesty**.

Au-delà des enjeux propres à la Politique de la Ville, la Ville de Besançon ambitionne de favoriser l'accès, pour tous les Bisontins, quel que soit leur quartier d'habitation, à des lieux de vie, d'animation sociale et d'appui aux projets locaux, accessibles et de qualité.

Article 3 : Fonctions dévolues aux Centres sociaux

Le présent partenariat est conditionné à l'agrément Centre social délivré par la CAF du Doubs et donc à l'engagement de l'association à répondre aux fonctions dévolues aux centres sociaux qui se définissent, d'une part, comme des lieux de proximité à vocation globale, familiale, de jeunesse, intergénérationnelle qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale et, d'autre part, comme des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leur projet.

Animés par des équipes de professionnels et bénévoles, les centres sociaux, labélisés par la CAF du Doubs, se voient ainsi confier les missions suivantes :

- organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants / usagers, des familles et des groupes informels ou des associations,
- assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté,
- développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire,
- mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles,
- organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire.

Article 4 : Principaux axes de travail poursuivis l'association

L'offre de l'association lui permet d'agir en matière :

- **d'éducation** : accompagnement à la scolarité, aide dans les parcours scolaires, soutien pédagogique, ouverture, éveil à la culture et à la citoyenneté, animation du collectif familles, rencontres, échanges avec des professionnels de l'enfance, de l'éducation...,
- **d'entraide et de solidarité** : soutien dans la construction à la fois de l'identité mais aussi dans les projets de vie des personnes, coordination de permanences emploi, animation d'ateliers mobilisation vers l'emploi, conduite d'un chantier d'insertion, mise en place de temps de formation sur les savoirs de base, sur la lutte contre l'illectronisme, animation d'ateliers sociolinguistiques auprès de publics d'origine étrangère, animation du groupe solidarité emploi,
- **d'accès à la culture et aux loisirs** : mise en place d'ateliers artistiques et sportifs, veille relative aux activités proposées par nos différents partenaires, programmation variée autour des mercredis et vacances scolaires pour les enfants de 3 à 15 ans.

Dans son projet associatif et dans son projet social, l'association fixe comme axes de travail (axes revus annuellement) :

- **développer sa communication** afin de faire savoir le « Nous » en direction des habitants, des institutions, par la mise en place de temps de travail ou une présence active aussi bien à l'interne qu'à l'externe,
- **créer un ou des partenariats avec les acteurs économiques locaux** par la conduite d'une dynamique identique à celle déployée auprès des acteurs sociaux, en tissant des liens qui permettront à la fois d'être à l'écoute des projets et des envies, mais aussi de devenir des partenaires porteurs de valeurs et actions partagées,
- **poursuivre l'engagement sur l'inclusion** comme thème transversal à l'ensemble des Pôles du Comité de quartier par la sensibilisation de chacun à la gestion de la différence et des ressemblances (mixité...),
- **poursuivre la relation de proximité, en favorisant le « aller vers », avec les habitants et les acteurs associatifs** par la mise en place d'actions visant à répondre à leurs souhaits de loisirs, de découvertes mais aussi d'engagement,
- **maintenir le volet Enfance-Famille comme un axe prioritaire de recherche-action** avec l'inclusion dans celle-ci des acteurs du Comité de quartier, mais aussi des partenaires des réseaux sociaux (veille sociale...).

Article 5 : Orientations de la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers

Le projet de mandat de la Ville rappelle que les maisons de quartier municipales et associatives sont de véritables centres sociaux et socioculturels à l'échelle des quartiers. Elles sont :

- des lieux indispensables d'accueil pour les familles,
- des lieux de vie pour la jeunesse,
- des lieux de rencontres et de fêtes pour les associations,
- des lieux d'exercice de la citoyenneté,
- des lieux d'animation sportive et d'expression culturelle.

C'est dans ces maisons de proximité que la coordination des actions éducatives et des projets sociaux de territoire prend forme, notamment dans les quartiers prioritaires « politique de la ville » où se rassemblent les acteurs et associations du quartier autour de projets partagés. Elles sont des facilitateurs pour l'accès et l'information sur l'ensemble des services, droits et dispositifs communs.

Les Maisons de quartier municipales et associatives sont des équipements structurants de l'intervention publique au plus près des habitants.

Article 5.1 : Orientations stratégiques

Dans le cadre de leur politique municipale et communautaire d'animation de la vie des quartiers, les 3 entités étudient toutes propositions de partenariat ayant pour objectifs de :

- renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie de quartier et articuler les dynamiques et dispositifs territoriaux existants,
- contribuer au développement du quartier pour plus de cohésion sociale, urbaine et économique et renforcer la proximité et l'utilité sociale de la structure,
- mobiliser les habitants pour qu'ils contribuent aux mutations du quartier,
- améliorer la qualité de vie et l'égalité des chances des habitants,
- lutter contre la fracture numérique,
- soutenir la parentalité,
- contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Article 5.2 : Axes de travail thématiques

Les 3 entités soutiennent les structures d'animation de la vie sociale, encouragent les initiatives et reconnaissent leur capacité à développer des réponses innovantes et appropriées aux besoins identifiés sur leur territoire d'intervention.

Considérant que le projet associatif présenté répond aux critères de l'intérêt général et local, les entités s'associent au comité de quartier et apportent leur soutien moyennant la réalisation d'objectifs définis par des axes de travail qu'elles souhaitent voir se réaliser.

Axe n°1 : Animation Globale :

- Informer les habitants sur la vie du quartier et en dehors
- Favoriser la participation active des habitants du quartier et des adhérents de l'association :
 - en apportant une réponse à leur(s) projet(s), initiative(s), demande(s) et besoin(s)
 - en développant des services et actions susceptibles de faciliter leur vie au quotidien
 - en les associant au développement du quartier par la mise en œuvre d'espaces et outils d'échanges, de paroles et de propositions
 - en s'adressant à tous les publics (enfants, jeunes, adultes, seniors, familles, nouveaux habitants)
 - en s'associant au dispositif « La rue est à nous »
- Lutter contre les inégalités, les discriminations et les exclusions
- Lutter contre les incivilités, participer à la prévention de la délinquance et à la tranquillité publique du quartier
- Lutter contre l'illettrisme et développer l'apprentissage de la langue française
- Accompagner et soutenir les publics fragiles, isolés et en difficulté
- Soutenir et s'associer à la dynamique associative et multi partenariale (projets communs avec les structures d'animation de la vie sociale notamment)
- Sensibiliser les habitants au développement durable et impliquer les habitants dans la mise en œuvre des politiques de transition écologique
- S'impliquer en matière de santé des habitants du quartier, en participant à la remontée d'informations santé du quartier et des actions menées (dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, du Contrat Local de Santé, des différents diagnostics santé...) et en participant au dispositif des acteurs relais en santé de la Ville (coordination avec la Direction Santé Publique de la Ville)
- Promouvoir l'intégration par la culture et le sport et en garantir l'accès, par l'accueil de manifestations sportives et culturelles notamment
- Accompagner la vie associative sportive de quartier en s'assurant de l'ouverture des clubs à tous les publics
- Promouvoir et relayer le dispositif Tickets loisirs vacances sports culture

Axe n°2 : Animation collective familles :

- Favoriser les liens familiaux par des animations pluri-générationnelles
- Soutenir la parentalité et développer des activités favorisant la relation familiale
- Participer au dispositif des Séjours Familles de la Ville
- Renforcer le travail partenarial avec les opérateurs spécialisés (assistantes maternelles, structures sociales, établissements scolaires, services municipaux, etc.)
- Poursuivre l'accompagnement scolaire et extra-scolaire et favoriser le lien entre les parents, l'(les)enfant(s) et l'(les) établissement(s) scolaire(s)

En termes de Réussite éducative, les Centres sociaux, de par leur mission d'accompagnement des familles et de leurs enfants, sont parmi les principaux acteurs territoriaux de la déclinaison de la politique de la Ville de Besançon en termes d'éducation et de soutien à la parentalité.

A ce titre, ils participent activement à la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire, le **Projet Educatif Bisontin**, en particulier sur les quartiers prioritaires bénéficiant du dispositif Cité Educative. Ils peuvent être amenés à co-piloter les collectifs éducatifs de leurs quartiers et à faciliter la mise en œuvre et la coordination des actions.

Axe n°3 : Animation jeunesse :

- Éduquer à la citoyenneté et à l'engagement et réaffirmer les valeurs de laïcité
- Accompagner les jeunes dans leur scolarité et leurs projets professionnels et personnels
- Proposer et animer un accueil jeunes
- Renforcer le travail partenarial avec les opérateurs (associations, structures sociales, établissements scolaires, services municipaux, etc.) en s'appuyant sur la dynamique de réflexion proposée par le réseau jeunesse de la Ville de Besançon sous le prisme du « parcours de vie du jeune ».
- Lutter contre le harcèlement scolaire et le décrochage scolaire

Axe n°4 : Médiation numérique :

- Développer la culture numérique et sensibiliser sur ses enjeux environnementaux, économiques et sociaux
- Promouvoir l'accès au numérique et lutter contre la fracture numérique, l'illectronisme et le non-recours en proposant une offre d'inclusion numérique (espaces publics numériques, aidants connect...). La Lutte contre la fracture numérique à destination des jeunes de 12 à 30 ans pourra spécifiquement s'inscrire dans l'offre complémentaire proposée par la Ville de Besançon et l'association Info Jeunes d'ouverture d'un tiers-lieu numérique jeunesse dans les locaux situés au 27 rue de la République (centre-ville)
- Poursuivre l'accompagnement éducatif qualifié et de proximité et développer l'autonomie des habitants à l'usage du numérique
- Sensibiliser à l'usage du numérique et développer la capacité de discernement (réseaux sociaux, protection des données, droit à l'erreur...)

Axe n°5 : Accès spécifique à la Culture

La Ville de Besançon développe une politique culturelle de son territoire, orientée vers l'émancipation individuelle, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire :

- Soutenir les artistes, la création et la diffusion artistique,
- Lutter contre les inégalités et les discriminations,
- Valoriser, protéger et la conserver le patrimoine,
- Développer l'action culturelle auprès des publics et la médiation, le soutien à la pratique artistique et aux enseignements des arts.

Besançon souhaite continuer d'être une ville inspirante qui puisse offrir à chacun un accès à des moments d'expression et d'émotion collective pour s'épanouir, partager, vivre ensemble.

Ainsi, la Ville de Besançon accompagne les acteurs du territoire dont les projets culturels tiennent compte des trois objectifs prioritaires structurant de la politique culturelle de la Ville :

- Soutenir l'emploi artistique et culturel,
- Promouvoir les droits culturels,
- Accompagner la transition écologique.

En veillant à l'équilibre territorial des actions culturelles, à leur ancrage dans les quartiers, la Ville de Besançon met particulièrement l'accent sur l'art en espace public, les arts visuels, l'éducation artistique et culturelle et les projets culturels de territoire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Au vu de ces orientations et du projet associatif de la structure, **une Convention spécifique partenariale** pourrait être établie. La Ville de Besançon s'appuie en effet sur les acteurs du territoire pour accompagner les actions culturelles prioritaires. Le quartier Rosemont Saint-Ferjeux accueille des associations de pratiques artistiques en amateur. En conséquence, l'association a un rôle d'animation et de valorisation de ces pratiques artistiques en amateur en partenariat avec les associations culturelles du quartier. De plus, le Comité de quartier Rosemont Saint Ferjeux développe une offre culturelle plurielle, en matière de pratiques artistiques en amateur notamment.

En complément, la démographie du quartier appelle une attention particulière à une offre culturelle à destination des seniors, ainsi qu'à destination des habitants des quartiers Amitié et Pesty.

Enfin, la Ville a développé le dispositif Tickets Loisirs. L'association peut en assurer la promotion, et en particulier celle du Ticket Culture.

Axe n°6 : Actions particulières des projets de quartiers « politique de la Ville »

Les partenaires du Contrat de ville « Quartier 2030 » du Grand Besançon ont souhaité promouvoir une approche territoriale qui pourra se traduire notamment par la mise en place de projets de quartier dans chaque quartier fragile.

Le projet de quartier, outil opérationnel de référence, est élaboré à partir de différents éléments de connaissance du quartier (volonté politique de la ville-centre, concertations avec les habitants, les acteurs et les associations, portraits de quartier, analyses techniques...). Il se compose de priorités propres à chaque quartier et de priorités communes à tous les quartiers :

- Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants (logement, espaces publics, prévention, tranquillité publique, transition écologique...)
- Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation (éducation, parentalité, sports, culture, insertion, emploi, santé, hospitalité, solidarité...)
- Mettre en œuvre, à double échelle du quartier et de la ville « l'aller vers ensemble » et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions (médiation, participation, communication...).

L'article 11 du contrat de ville du Grand Besançon prévoit que « *l'articulation entre projets d'animation globale ou d'animation locale et projets de quartier constitue un objectif partagé par les signataires du présent Contrat de Ville* ». Il précise que « *les signataires sont invités à partager dans leurs conventionnements respectifs cette nécessaire articulation et correspondance d'objectifs, de projets et d'actions dans chaque quartier* ».

Ces principes doivent se traduire par une volonté constante des partenaires de coordonner et faire converger au mieux leurs projets et actions respectifs dans le quartier fragile. L'association participe à ce titre à l'animation technique des projets de quartier.

Dans l'attente de l'émergence de projets de quartier dans les quartiers fragiles (Cité de l'Amitié, Cité de la Pelouse et Secteur Pesty), l'association porte une attention particulière aux secteurs fragiles présents sur son territoire et y organise prioritairement des actions répondant aux besoins de leurs habitants.

Enfin, afin de donner des perspectives à moyen terme à des porteurs de projets ou à des projets particulièrement structurants pour les quartiers, les partenaires institutionnels du Contrat de Ville se sont engagés à signer des **Conventions Pluriannuelles d'Objectifs** (CPO) selon les projets et actions engagés. Les projets ou porteurs de projets bénéficiant d'une CPO feront un bilan annuel (comité de pilotage) de leur activité.

Axe n°7 : Action sociale et partenariats avec le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon

Au-delà de ses missions réglementaires (domiciliation, Analyse des Besoins Sociaux (ABS), instruction des aides sociales légales) et dans le cadre des limites de sa compétence territoriale, à savoir la commune, le CCAS met en œuvre sa politique sociale via un réseau de structures de proximité, au plus proche des besoins des habitants. Le CCAS de la Ville de Besançon s'adresse principalement à un public composé de majeurs isolés, sans enfants mineurs à charge.

Le projet social 2022-2026 du CCAS de la Ville de Besançon a été écrit dans un contexte de fragilités sociales accentuées du fait de la crise sanitaire, et dans un besoin de participation accrue des acteurs de terrain et des habitants aux décisions publiques.

Ce projet social a dégagé 6 axes structurants visant entre autres, à l'autonomie sociale et économique des publics, à faciliter l'accès aux droits ou à faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge.

Des priorités d'intervention ont été définies, certaines en lien avec des enjeux sociaux de proximité partagés, et auxquelles participent également les structures associatives et centres sociaux implantés dans les quartiers :

- Intervention auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS
- Coordination de l'aide alimentaire
- Prise en compte des fragilités touchant la santé mentale
- Lutte contre l'isolement quel que soit l'âge
- Anticipation du vieillissement de la population et en particulier des personnes âgées précaires
- Accès aux droits et leur maintien
- Interventions pluridisciplinaires dans l'accompagnement vers et dans le logement des personnes à la rue ou en grande précarité.

Dans une logique de co-construction, du « faire avec » et du « aller vers », le CCAS identifie la nécessité de développer ses partenariats avec les structures associatives, au plus proche du terrain et de ses habitants.

Aussi, sont engagés des liens privilégiés avec le Comité de Quartier de Rosemont / St-Ferjeux, afin de développer ou d'activer des projets et des dispositifs en faveur des publics communs accueillis et accompagnés dans les quartiers concernés, et *a fortiori* dans les quartiers qualifiés « fragiles ».

Axe n°8 : Participation citoyenne

L'association est un acteur indispensable à la participation active au dialogue citoyen mis en œuvre par la Ville, en s'impliquant notamment dans les outils participatifs existants :

- Budget participatif (aide à l'émergence de projets d'habitants, participation à la phase de vote...),
- Conseils Consultatifs d'Habitants (aide au recrutement, implication dans l'instance, diffusion d'informations, propositions de sujets de travail...),
- Assemblée des sages (valorisation, travail partenarial éventuel...),
- Initiatives citoyennes (valorisation..),
- Conseil Bisontin des Jeunes (valorisation, travail partenarial éventuel...),
- Autres projets spécifiques (aménagement, cadre de vie, etc.).

Un travail partenarial est mis en place avec le service Démocratie participative. Afin de faciliter cette collaboration, l'association désigne une personne référente au sein de sa structure comme interlocutrice du service Démocratie participative.

Axe n°9 : Insertion et Accompagnement vers l'emploi

Grand Besançon Métropole, a la compétence de l'insertion et de l'accompagnement vers l'emploi et y intervient notamment par le biais du Contrat de Ville « Quartier 2030 » du Grand Besançon.

Il s'agit de favoriser la coordination des interventions des différents acteurs de l'insertion professionnelle, de la création d'entreprise et du champ social sur le quartier et permettre ainsi de renforcer les synergies partenariales afin de contribuer à meilleur accompagnement des personnes vers l'insertion professionnelle et l'emploi :

- Animer et de coordonner, en partenariat avec Grand Besançon Métropole et l'Etat, le Groupe Solidarité Emploi (quartiers concernés : Grette-Butte / Saint-Ferjeux et Palente-Orchamps / Clairs-Soleils)
- Participer à la mise en place du SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi sur leur territoire, la création)
- Accueillir ou soutenir des ateliers recherche d'emploi, des permanences emploi, ou encore des chantiers d'insertion, en partenariat avec Réussite Emploi Franche-Comté,
- Mettre en place ou accueillir des actions permettant de participer à l'identification et à la levée des freins à l'emploi des publics notamment les plus fragiles, d'assurer un suivi des personnes accompagnées et de faciliter ainsi non seulement l'accès à l'emploi mais aussi l'insertion sociale et professionnelle des habitants des quartiers et visant à rencontrer un public jeune et adulte peu autonome dans ses recherches d'emploi,
- Mener ou accueillir des actions de lutte contre l'illettrisme dans une perspective d'autonomisation au quotidien, de développement des liens sociaux et de socialisation, de développement du dispositif d'apprentissage des savoirs de base,
- Mener ou accueillir des actions de lutte contre la fracture numérique en initiant à l'usage de l'informatique un public grand débutant en insertion professionnelle dont certains peuvent être difficulté de lecture et d'écriture.

Article 6 : Engagements de l'association

Sur la base de la cohérence et des points de convergence entre les principaux axes de travail poursuivis par l'association (cf. article 4) et la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers (cf. article 5), la présente convention-cadre fixe les engagements de l'association.

Article 6.1 Animation du quartier

L'association s'engage à :

- mettre en œuvre son projet associatif sur son territoire d'intervention de manière cohérente avec les attentes de la CAF dans le cadre de la délivrance de l'agrément « Centre social » (cf. article 3) et les orientations de la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers (cf. article 5),
- favoriser, développer et entretenir des relations avec les acteurs institutionnels et associatifs de son territoire d'intervention,
- participer activement aux projets et actions collectifs et/ou transversaux mis en œuvre par les 3 entités, en matière d'animation de la vie des quartiers notamment,
- organiser des actions particulières dans les quartiers fragiles relevant de son territoire et à participer aux réunions dédiées à ces secteurs dans le cadre du contrat de ville.

Article 6.2: Agrément Centre social

Au plus tard le 30 janvier 2025, l'association adressera à la Ville la notification de la CAF lui accordant l'agrément « Centre social » mentionnant explicitement la période couverte par celui-ci, ainsi que son projet social.

Elle communiquera toutes nouvelles notifications dans un délai de 15 jours calendaires après réception et veillera à tenir la Ville informée des discussions avec la CAF s'agissant de son renouvellement.

La Ville se réserve le droit de demander à l'association la copie des prévisionnels et bilans annuels transmis par l'association à la CAF et d'en examiner la cohérence avec les autres documents transmis.

Les documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Article 6.3 : Projet associatif

L'association adressera à la Ville de Besançon, au plus tard le 15 juillet de l'année N :

- un rapport d'activité de l'année écoulée ; ce rapport qualitatif et quantitatif mettra en exergue les actions menées conformément au projet associatif et au projet social,
- le projet associatif actualisé pour l'année N,
- un rapport financier intégrant les comptes annuels certifiés, les balances générales et analytiques et toute analyse nécessaire à la bonne compréhension de ces états,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées.

Les documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Article 6.4 : Vie de l'association

L'association s'engage, sans délai, auprès de la Ville à :

- lui transmettre les convocations, ordres du jour, documents supports et procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaires ou extraordinaires,
- inviter l'élu(e) désigné(e) par la Ville comme son(sa) représentant(e) auprès de l'association à participer aux Conseils d'Administration avec voix consultative,
- la tenir informée de toute évolution de nature à remettre en cause le contenu du présent partenariat : modifications statutaire, changements intervenus au sein du Conseil d'Administration ou du Bureau, difficultés organisationnelles, techniques ou financières, changement de domiciliation bancaire...,
- lui communiquer, sur simple demande, tous documents utiles qu'ils soient de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et/ou de gestion,

Les informations et documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Article 6.5 : Contrat d'engagement républicain

L'obligation de souscription au Contrat d'engagement républicain (CER), annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, est réputée satisfaite par l'association au regard de son agrément Centre social.

Au regard de la mission d'animation de la vie sociale assurée par l'association (cf. agrément CAF), des conditions de partenariats fixées dans la présente convention (cf. article 5) et du soutien apporté par la Ville de Besançon (cf. article 7) dans le cadre de l'accomplissement de cette mission d'intérêt général, il est admis que l'association exerce une mission de service public et qu'à ce titre, elle est soumise aux principes de laïcité et de neutralité.

Article 6.6 : Assurances

L'association exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires à ses activités, et notamment :

- un contrat multirisque garantissant ses biens et ceux mis à sa disposition,
- un contrat assurant sa responsabilité civile en tant que personne morale, ainsi que celle de ses dirigeants, de ses membres, de son personnel (salarié ou non) et de ses bénévoles.

L'association s'engage à maintenir cette couverture assurantielle pendant toute la durée de la présente convention-cadre et devra être en mesure de justifier à tout moment de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

Article 6.7 : Communication

L'association veillera à faire apparaître de manière lisible sur tous les supports informatifs ou promotionnels édités par ses soins à destination du public le soutien apporté par les 3 entités.

Article 7 : Engagements de la Ville de Besançon, du CCAS de Besançon et de Grand Besançon Métropole.

Sur la base de la cohérence et des points de convergence entre les principaux axes de travail poursuivis par l'association (cf. article 4) et la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers (cf. article 5), la présente convention-cadre fixe les engagements de la Ville de Besançon, du CCAS de Besançon et de Grand Besançon Métropole.

Les 3 entités ne garantissent, ni l'équilibre financier de l'association, ni le maintien d'une année à l'autre du montant des subventions accordées.

Article 7.1 : Subvention de fonctionnements annuelle de la Ville

La Ville s'engage à financer l'association par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle, destinée à son fonctionnement courant et à la tenue de ses engagements (cf. article 6).

L'association sollicitera chaque année sa subvention avant le 30 août pour l'année n+1.

Les informations et documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Le montant de la subvention de fonctionnement versée par la Ville sera déterminé annuellement par délibération du Conseil Municipal (lors du vote du Budget Primitif). Il fera l'objet d'un avenant bipartite (Ville / Association) à la présente convention-cadre.

Afin de garantir le fonctionnement de l'association et de lui éviter toute rupture de trésorerie, le versement de la subvention de fonctionnement se fera en 3 fois selon les modalités suivantes :

- 1^{er} acompte versé en février : 1/3 de la subvention de fonctionnement votée pour l'année N-1,
- 2^{ème} acompte versé en mai : 50 % de la subvention votée pour l'année N, subvention à laquelle aura été préalablement retiré le montant du 1^{er} acompte (si le montant de la subvention de l'année N n'est pas arrêté, ce 2^{ème} acompte représentera 1/3 de la subvention de fonctionnement de l'année N-1),
- solde versé en août.

Les versements seront toutefois conditionnés à la communication, dans les délais impartis, des documents tels que mentionnés aux articles 6.2 à 6.4 de la présente convention-cadre.

La présente convention-cadre étant conclue « intuitu personae », l'association ne pourra aucunement reverser tout ou partie de la subvention de fonctionnement allouée.

Article 7.2 : Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025

Conformément à l'article 7.1 de la présente convention-cadre, la Ville déterminera le montant de la subvention de fonctionnement 2025 lors du vote du Budget Primitif 2025.

Le Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux percevra toutefois, dès janvier 2025 et sous réserve de l'entrée en vigueur de la présente convention-cadre, un 1^{er} acompte d'un montant arrondi correspondant au 1/3 du montant de la subvention 2024, soit 58 000 €.

Article 7.3 : Autres subventions

Le montant et les modalités de versement d'autres subventions de fonctionnement versées par les 3 entités seront fonction des dispositions de chaque partenariat correspondant et feront l'objet de conventions spécifiques.

La Ville pourra être sollicitée pour le versement d'une subvention d'investissement et/ou d'équipement à raison d'un projet maximum par an. L'association devra formuler sa demande par écrit, accompagnée d'un descriptif technique et d'un budget prévisionnel du projet. La Ville se réserve le droit de juger de l'opportunité de soutenir cette demande qui, si elle est acceptée, fera l'objet d'une convention spécifique.

L'association sollicitera chaque année sa subvention d'investissement ou d'équipement avant le 30 août pour l'année n+1.

Les informations et documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Article 7.4 : Aides en nature et valorisation

Toute mise à disposition par la Ville de locaux fera l'objet d'une convention spécifique venant préciser les conditions de cette mise à disposition et les obligations incombant à chacune des parties.

L'association peut, pour ses événements, se rapprocher de la direction communication (communication@besancon.fr) de la Ville de Besançon pour bénéficier d'une aide, notamment en termes d'impression de supports (affiches, flyers, calicot), sous condition des modalités définies par la direction communication et des disponibilités des moyens humains et techniques.

La Ville s'engage à étudier toutes demandes en nature (moyens humains et matériels) formulées par l'association, sous réserve des modalités de soutien et d'accompagnement définis, de ses moyens et de ses disponibilités.

La nature et les montants des valorisations des aides en nature de la Ville (locaux, travaux, communication...) seront précisés dans la délibération fixant le montant de la subvention de fonctionnement annuelle.

Les comptes annuels de l'association devront indiquer le montant de ces valorisations.

Article 8 : Animation, suivi et évaluation du partenariat

Article 8.1 : Commission de suivi

Article 8.1.1 : Périodicité

Une Commission de suivi aura lieu au minimum une fois par an, et au plus tard au cours du dernier trimestre (entre fin octobre et fin décembre), sur invitation de la Ville de Besançon (Direction Vie des Quartiers - dvq@besancon.fr).

Chacune des parties pourra à tout moment solliciter une réunion exceptionnelle de la Commission de suivi, en particulier en cas d'écarts significatifs ou incohérences notables entre le pré-bilan et le bilan définitif.

Article 8.1.2 : Composition

La Commission de suivi sera composée :

- d'un ou plusieurs représentant(s) élu(s) de l'association et des 3 entités,
- d'un ou plusieurs technicien(s) de l'association et des 3 entités.

La Ville de Besançon se réserve le droit d'y inviter des représentants de la CAF du Doubs et des instances de démocratie participative.

Article 8.1.3 : Objet

Cette Commission de suivi aura pour objet :

- de partager les informations sur la vie de l'association,
- d'échanger sur les modalités de coordination entre projet associatif, projet d'animation globale et projet de quartier,
- d'examiner les tendances de l'activité de l'année N et le programme d'actions prévisionnel de l'année N+1,
Ces éléments seront appréciés au regard des indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis conjointement.
- d'examiner les tendances des données chiffrées de l'année N (perspectives d'atterrissage budgétaire) et le budget prévisionnel de l'année N+1,
La subvention de fonctionnement annuelle de la Ville, attendue dans le cadre de la présente convention, devra apparaître distinctement ; le budget prévisionnel sera considéré comme présentant la demande de subvention de fonctionnement annuelle de l'association.
- de faire un point sur les aides en nature (cf. article 7.3) apportées à l'association par la Ville,
- d'évoquer tout sujet susceptible d'améliorer les conditions du partenariat existant.

La fiche de travail et d'analyse, figurant en annexe de la présente convention-cadre, servira de support à la Commission de suivi.

Elle sera adressée à la Ville (dvq@besancon.fr), dûment et sincèrement renseignée, au plus tard 15 jours calendaires avant la Commission de suivi. L'association pourra également transmettre tous documents qu'elle jugera utiles pour la tenue de cette Commission.

Chaque Commission de suivi fera l'objet d'un compte-rendu écrit et transmis par la Ville à l'association à titre contradictoire. Le cas échéant, l'association disposera d'un délai de 15 jours calendaires pour y répondre.

Article 8.2 : Réunions techniques

Dans un esprit de coopération et concertation permanentes, des réunions techniques pourront être organisées à la demande de l'une ou l'autre des parties.

En cas de besoin, la direction Vie des quartiers (dvq@besancon.fr) s'engage à faciliter les échanges entre l'association et les directions et services des 3 entités : identification des directions ou services compétents, mise en relation, appui de la demande.

Article 9 : Contrôle

L'association s'engage à faciliter le contrôle, par les 3 entités :

- des actions menées, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif,
- de l'utilisation des aides attribuées,
- d'une manière générale, de la bonne exécution de la présente convention-cadre et de ses avenants.

Article 10 : Durée

La présente convention-cadre de partenariat est conclue pour une durée de 5 ans. Elle prend effet le 1^{er} janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Toute modification des dispositions de la présente convention-cadre fera l'objet d'un avenant.

Article 11 : Résiliation

La résiliation de la présente convention-cadre implique l'interruption des versements de la subvention de fonctionnement annuelle. Les sommes déjà versées par la Ville, au titre de la subvention de fonctionnement annuelle (cf. article 8.1), qui n'auraient pas été utilisées lui seront rétrocédées, ainsi que les sommes indûment perçues.

Article 11.1 : Résiliation pour faute

En cas de défaillance de l'une ou l'autre des parties ou de non-respect de ses obligations et engagements contractuels, la présente convention-cadre pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations et engagements contractuels et restée infructueuse.

Article 11.2 : Résiliation à l'initiative des entités

Les entités peuvent résilier à tout moment la présente convention-cadre, après mise en demeure avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de 15 jours :

- en cas de fautes manifestes de gestion de l'association conduisant à sa défaillance financière,
- en cas de dissolution, liquidation judiciaire, insolvabilité ou changement notoire de l'objet social de l'association,
- en cas de perte de l'agrément « Centre social » délivré par la CAF,
- pour motif d'intérêt général.

Dans cette hypothèse, les entités ne prendront pas en charge les dépenses déjà engagées par l'association.

Article 12 : Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention-cadre de partenariat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. Il pourra être proposé lors de cette tentative amiable, la désignation d'un médiateur par les entités.

À défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Annexes

- Fiche de travail et d'analyse
- Projet associatif
- Présentation de l'association en 2024
- Projet de quartier (en attente pour les quartiers « fragiles »)

Fait à Besançon, en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Besançon,

La Maire,

Anne VIGNOT

Pour le Centre Communal
d'Action Sociale de Besançon,

La Vice-Présidente,

Sylvie WANLIN

Pour Grand Besançon Métropole,

Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU

Pour le Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux,

Le Président,

Denis POIGNAND

Ville de
Besançon



b Grand
Besançon
Métropole

Convention-Cadre 2025-2029



COMITÉ DE QUARTIER ROSEMONT / ST-FERJEUX FICHE DE TRAVAIL ET D'ANALYSE COMMISSION DE SUIVI ANNUELLE DU ___ / ___ / ___

IDENTIFICATION

Structure

Dénomination : _____

Coordonnées

Adresse postale : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Téléphone : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Éléments juridiques

Statut : Association Loi 1901

Date de création : ___ / ___ / ___

Date de mise à jour des statuts : ___ / ___ / ___

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____

Période d'agrément Centre social : Du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___

Gouvernance

Président(e) : _____

Vice-président(e) : _____

Trésorier(e) : _____

Secrétaire : _____

Directeur(rice) : _____

Elus représentants la Ville, GBM et le CCAS dans les instances : _____

VIE DE LA STRUCTURE**ANNEE ECOULEE**Nombre de salariés permanents : Equivalent Temps Plein (ETP) : Nombre de salariés non-permanents : Equivalent Temps Plein (ETP) : Nombre d'adhérents : Nombre de familles :

Répartition des adhérents par secteurs géographiques :

	Territoire Centre social	Autres quartiers bisontins	GBM + Hors Besançon
Adhérents	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %

Répartition des adhérents par QF (activités avec tarification sociale) :

	QF > 0 € et ≤ 800 €	> 800 € et ≤ 3 000 €	QF > 3 000 €
Adhérents	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %

Evénements majeurs intervenus

A COMPLETER

Points forts

A COMPLETER

Points faibles

A COMPLETER**ANNEE A VENIR**

Enjeux

A COMPLETER

Evénements majeurs programmés

A COMPLETER

BILAN

Axe n°1 : Animation globale

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°2 : Animation collective famille

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°3 : Animation jeunesse

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°4 : Médiation numérique

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°5 : Accès spécifique à la Culture

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°6 : Actions particulières des projets de quartiers « politique de la Ville »

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°7 : Action sociale et partenariats avec le CCAS

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°8 : Participation citoyenne

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°9 : Insertion et Accompagnement vers l'emploi

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°1 : Animation globale

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°2 : Animation collective famille

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°3 : Animation jeunesse

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°4 : Médiation numérique

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°5 : Accès spécifique à la Culture

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°6 : Actions particulières des projets de quartiers « politique de la Ville »

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°7 : Action sociale et partenariats avec le CCAS

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°8 : Participation citoyenne

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°9 : Insertion et Accompagnement vers l'emploi

A COMPLETER avec indicateurs

CHIFFRES CLEFS

Ces données doivent correspondre aux documents financiers détaillés communiqués par ailleurs.

	Budget Prévisionnel N+1		Perspectives d'atterrissage N		Résultat définitif N-1	
	Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
Total des produits	0	100	0	100	0	100
Subventions	0	0	0	0	0	0
<i>Dont subvention de fonctionnement Ville - Vie des quartiers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Recettes propres	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	0		0	0	0	0
Reprise provisions et transfert de charges	0		0	0	0	0
Total des charges	0	100	0	100	0	100
Masse salariale (+ charges sociales et fiscales)	0	0	0	0	0	0
Charges externes	0	0	0	0	0	0
Autres charges	0	0	0	0	0	0
Dotation amortissements et provision	0	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	0		0		0	
Résultat exceptionnel et financier	0		0		0	
Résultat net	0		0		0	
Total des fonds associatifs	0		0		0	

Commentaires :

A COMPLETER



Comité de Quartier Rosemont St-Ferjeux
1 Avenue Ducat
25000 BESANCON

PROJET ASSOCIATIF

2023-2024

Sommaire

Préambule : le pourquoi d'un projet associatif

1. Les missions du Comité de quartier	Page 3
<i>a. Quelques mots d'histoire</i>	Page 3
<i>b. Les missions du Comité de quartier</i>	Page 4
2. La carte d'identité de l'association	Page 5
<i>a. L'association Comité de quartier</i>	Page 5
<i>b. Les membres de l'association</i>	Page 5
<i>c. L'équipe de salariés</i>	Page 6
<i>d. Les particularités du territoire</i>	Page 6
3. Les valeurs de l'association	Page 7
4. Les champs d'intervention de l'association	Page 7
5. Les moyens de l'association.....	Page 8
6. Les projets de l'association	Page 9

& & & & &

« L'Association a pour but de promouvoir, dans un esprit laïque, une action d'animation globale favorisant l'accession de la population du Quartier, de la ville de Besançon et de son agglomération à l'information, la réflexion et la participation dans les domaines sociaux, éducatifs et culturels.

Elle participe avec l'ensemble de ses partenaires (institutions, associations, collectivités, Etat, etc.) à la mise en œuvre (création, gestion, contrôle) des moyens sociaux - éducatifs et culturels dédiés à la poursuite de son objet. »

Article 1-3 des statuts du Comité de quartier Rosemont St-Ferjeux.

Affirmations fondamentales, mais très générales, qui se doivent, pour être mises en application, d'être reprises et déclinées dans le Projet Associatif.

Ce dernier se devra de traduire l'engagement de l'association, ses priorités, ses principes, ses motivations ; il définira le sens de ses actions et fixera les orientations et les moyens à mobiliser nécessaires à leur concrétisation.

Le projet associatif doit être un texte clair et compris de tous, bénévoles, salariés, adhérents, mais aussi par les partenaires, les élus locaux, En effet, il a pour objectif d'être un outil de communication interne et externe, d'être un outil de mobilisation, d'être un outil au service de l'éthique associative, d'être un outil stratégique de recherche de financement.

Elaborer et mettre en œuvre son **PROJET ASSOCIATIF** est un investissement important et engage l'association de façon durable, même si, comme tout projet, celui-ci devra être évalué et adapté régulièrement en fonction du développement de la structure et de l'évolution de l'environnement.

1. Les missions du Comité de quartier

a. Quelques mots d'histoire

Le Comité de quartier de Rosemont St-Ferjeux a été créé le 1er avril 1977 à l'initiative des habitants. Association loi de 1901 laïque, donc totalement indépendante, le Comité de quartier œuvre depuis cette date pour améliorer la vie des familles dans le quartier. Historiquement, il est important de souligner la dimension solidaire de l'association avec la constitution d'un pôle solidarité au début des années 80, puis l'établissement d'un lien fort avec les différents acteurs sociaux du quartier et la constitution en 1993 d'un chantier d'insertion. Enfin, en 1994, prend forme un accueil de jour sous le nom de « la buanderie ».

Cette solidarité est encore très présente à ce jour, corrélée à un souci de proximité, d'écoute et d'accompagnement des habitants du quartier.

Le Comité de quartier a poursuivi la diversification de ses activités ; celle-ci se traduisant, entre autres, par l'obtention d'agréments spécifiques et la mise en place de différentes conventions avec la Ville de Besançon, la CAF ou encore le Département.

« ...la maison de quartier dispose d'une légitimité particulière du fait de la fonction d' « animation globale » liée à son agrément « centre social » délivré par la CAF, sur des quartiers où la ville ne dispose pas de centre social municipal. Cet agrément constitue à la fois une reconnaissance et une responsabilité, et il implique un dialogue étroit entre cette structure et la collectivité pour porter ensemble les enjeux de développement du quartier dans un esprit démocratique au service de l'intérêt général. »

« L'animation globale c'est :

- Une approche globale des besoins des habitants et du territoire,
- Une coordination des initiatives, une cohérence des projets,
- Un lieu de coordination et de concertation contribuant au développement social local, favorisant la participation des habitants à la vie sociale. »

b. Les missions

Lieu d'expression, d'ouverture et de partage, le Comité de quartier se doit, au quotidien, d'avoir une approche globale des réalités de son territoire, de mettre en œuvre des partenariats et d'être l'interface entre les besoins des habitants et les politiques locales. Pour ce faire, il assure différentes missions :

- Mission d'accueil : lieu central du quartier, la Maison de quartier est un lieu d'informations, de ressources et d'orientation. C'est un espace de relais, de mise en relation entre les habitants et les équipements et services qui leur sont destinés. Elle se doit de cultiver cette capacité relationnelle à répondre aux différentes questions, à accompagner les personnes fragiles.
- Mission sociale : elle se matérialise par une écoute des besoins et attentes des habitants, par la nécessité de connaître la vie du quartier. Cette écoute se traduit d'une part, par une aide auprès de ces derniers à construire et à prendre en main leurs projets de façon individuelle ou collective et, d'autre part, par la mise en place de réunions de concertation pouvant conduire à l'organisation d'évènements.
- Mission de coordination : elle s'exprime dans une approche fédératrice par le développement de partenariats, de mutualisation, de coopération au niveau des habitants mais aussi auprès des différents acteurs associatifs et institutionnels.
- Mission de lien et de liant favorisant la mixité sociale, culturelle, générationnelle en gardant une identité propre tout en s'ouvrant à l'autre, à la différence et à d'autres territoires. Cette mission

se traduit donc aussi par une démarche vers l'extérieur, par le fait de conforter les liens établis avec nombre de réseaux et de structures externes au quartier, par l'établissement d'un dialogue privilégié avec les institutions. L'activité n'étant alors qu'un prétexte à l'atteinte de cet objectif.

- Mission d'innovation, de regard vers demain : le Comité de quartier se doit de favoriser l'émergence et l'accompagnement des initiatives individuelles ou collectives des adhérents, des habitants. Elle doit se faire l'écho de regards nouveaux, de réponses différentes pouvant amener la Maison de quartier à avoir un rayonnement au-delà de ce dernier.

2. La carte d'identité de l'association

a. L'association Comité de quartier

Le Comité de quartier est domicilié à :

Maison de quartier, 1 avenue Ducat, 25000 Besançon.

Tel. : 03/81/52/42/52

Locaux agrandis, puis rénovés, situés dans « La Combe » ; coin de verdure donnant à ceux-ci non seulement un côté champêtre, mais aussi un espace de jeux agréable et sécurisé pour les enfants de l'accueil de loisirs.

Dans son choix d'être à l'écoute des habitants, de larges permanences horaires ont été mises en place :

- Les lundi et jeudi de 8h30 à 18h.
- Les mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

b. Les membres de l'association

Comme toute association, le Comité de quartier comporte un certain nombre d'adhérents. Celui-ci oscille entre 1000 et 1100. Les adhérents se répartissent en 60% d'adultes et 40% d'enfants ; 27% sont originaires du quartier.

Le Conseil d'Administration, composé de 11 membres, se réunit régulièrement.

Un nouveau bureau a été élu en Mai 2023 :

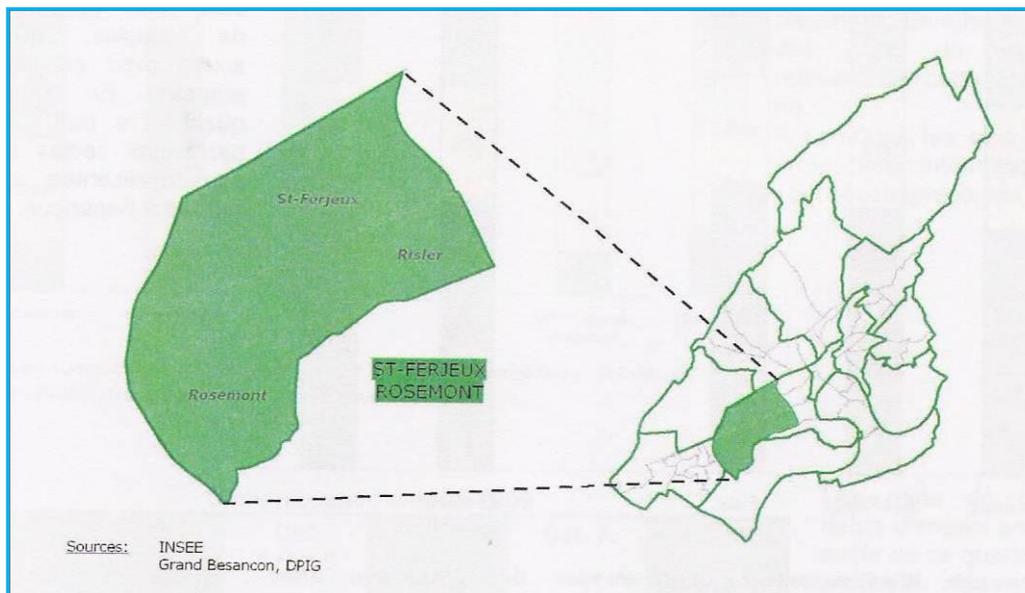
- Président : Denis Poignand
- Vice-Présidente : Claudine Ricot
- Vice-Président : Alain Perret
- Trésorier : Pierre Rueff
- Secrétaire : Alexandra Cordier

c. L'équipe de salariés

Le Comité de quartier emploie aujourd'hui 33 salariés ; 12 de ceux-ci sont considérés comme des

permanents et se répartissent dans les pôles accueil, animation, solidarité et gestion-administration. Les autres, auxquels viennent s'ajouter des vacataires, animent les différents ateliers.

d. Les particularités du territoire



Territoire riche de ses associations et de sa diversité sociale, culturelle, ethnique, il présente cependant un fort éclatement géographique par rapport à la structure ainsi qu'une « frontière » en son milieu (rue de Dole), entraînant des problématiques de mobilisation, de communication. A la facilité de déplacement vers le centre-ville et l'espace péri-urbain, s'oppose la rareté des moyens de transport intra-quartier ; élément d'autant plus préoccupant au regard du vieillissement de la population et donc à sa possibilité d'être acteur au sein de la Maison de quartier.

3. Les valeurs

« ... permettre l'accès des habitants, des adhérents à l'information, la réflexion, la relation et la participation dans les domaines sociaux, éducatifs et culturels ».

Différentes valeurs habitent les acteurs du Comité de quartier ; celles-ci se déclinent en trois domaines :

- La relation à l'autre, l'ouverture
 - Citoyenneté et respect : valeurs fortes défendues au travers, entre autres, la volonté d'une impartialité dans les actions conduites ou encore d'une attitude liant confidentialité et neutralité dans chacune des situations rencontrées.
 - Le bien-être, le mieux-être, est un souci permanent des différents acteurs qui se manifeste par une volonté d'accompagnement, de soutien dans les projets individuels ou collectifs.
 - L'écoute des besoins, la proximité, par une grande disponibilité à l'égard des habitants, par une présence des bénévoles dans la vie du quartier. Cette écoute est nécessaire à

l'adéquation entre les souhaits, les envies et les actions à mener par le Comité de quartier.

- Le lien social, la mixité
 - Le vivre ensemble par l'envie d'être acteur dans des actions collectives, dans des moments où la mixité, quelle qu'elle soit, a toute sa place.
 - Le lien par cette démarche d'aller vers l'autre, de lui donner la possibilité d'être acteur.
- La coopération, la solidarité
 - La coopération, le partage : valeurs se déclinant au quotidien, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Maison de quartier, par la création de temps d'échange, d'actions communes, ...
 - L'entraide, par le fait de se rendre disponible, de créer du liant entre les personnes, ...

L'ensemble de ces valeurs est le socle du « pourquoi de l'existence » du Comité de quartier ; elles se doivent d'être partagées et cultivées par l'ensemble de ses bénévoles et salariés conduisant ainsi celui-ci à être connu et reconnu comme un acteur premier dans l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

4. L'offre de l'association

Les champs d'intervention de l'association sont nombreux et se doivent, au quotidien, de couvrir les missions qui lui sont confiées, les besoins exprimés ou envies à susciter auprès des habitants du quartier et de l'ensemble des adhérents. L'association s'engage dans les champs suivants :

- L'éducation
 - Elle propose, dans le cadre de l'Accompagnement à la scolarité, d'aider les enfants dans leur parcours scolaire par un soutien pédagogique mais aussi par une ouverture, un éveil à la culture et à la citoyenneté
 - Cette approche éducative se conjugue aussi auprès des familles par l'Animation collectif famille qui permet les rencontres, les échanges avec, entre autres, des professionnels de l'enfance, de l'éducation,
- L'entraide et la solidarité

La solidarité est l'une des valeurs fondatrices du Comité de quartier. Elle traduit, comme les autres champs d'intervention, la volonté d'être un soutien dans la construction à la fois de l'identité mais aussi dans les projets de vie des personnes nous sollicitant. Cela se traduit par :

 - La coordination de permanences emploi, l'animation d'ateliers mobilisation vers l'emploi, la conduite d'un chantier d'insertion
 - La mise en place de temps de formation sur les savoirs de base, sur la lutte contre l'illectronisme

- L'animation d'ateliers sociolinguistiques auprès de publics d'origine étrangère
- L'animation du groupe solidarité emploi
- L'accès à la culture et aux loisirs

Notre objectif premier est de nous attacher à répondre aux attentes mais aussi à être innovant dans ce qui est proposé afin de favoriser l'éveil de chacun, de cultiver le bien-être, et ce, quelque-soit l'âge, les sensibilités, la culture originelle. Cette offre de loisirs et de cultures se décline à travers :

 - la mise en place d'ateliers artistiques et sportifs,
 - une veille relative aux activités proposées par nos différents partenaires,
 - une programmation variée autour des mercredis et vacances scolaires pour les enfants de 3 à 15 ans.....

5. Les moyens de l'association :

Le Comité de quartier étant dans une dynamique d'adaptation au regard des évolutions de son environnement, ses moyens diffèrent selon ses propres choix mais aussi selon les orientations politiques définies par ses différents partenaires. Cette sécurité mais aussi fragilité va amener l'association à réfléchir sur les moyens à développer afin de diversifier ses ressources financières.

- Moyens humains :
 - Les bénévoles

Les pionniers de l'association, ils sont cette proximité de vie au sein du quartier, porteurs du projet associatif et communiquant sur nos valeurs.
 - Les salariés
 - Le personnel d'accueil, c'est le cœur de la Maison de quartier ; une grande amplitude horaire et la volonté d'être à l'écoute des demandes, d'être accueillant, sécurisant parfois.
 - Les acteurs de terrain ; ils sont les oreilles, les liants dans nos diverses missions de proximité, les régulateurs-coordonateurs dans les actions à mener.
 - Les référents d'activités ; ils sont les apports complémentaires professionnels qui nous permettent d'avoir une palette conséquente dans les réponses à apporter aux besoins et attentes des adhérents.
- Moyens matériels :
 - Les plus : des bâtiments rénovés, un espace extérieur de verdure, de nombreuses salles permettant de multiples activités, deux lieux clairement identifiés.
 - Les moins : la salle du sous-sol qui, malgré sa rénovation récente, est sujette à douche locale dès qu'il pleut. Un manque d'espace « bureau » qui amène une sur-colocation peu efficiente à l'atteinte des objectifs de chacun. Des demandes de matériels de plus en plus nombreuses de la part des différents acteurs avec des problématiques de rangement.

- Les installations mises à dispositions par nos différents partenaires (autres structures, ville) sont un véritable plus dans notre volonté de proposer des activités variées et de qualité.
- Moyens financiers :
Les ressources financières du Comité de quartier viennent, pour partie, des subventions liées aux conventions et agréments passés avec nos différents partenaires, et pour une autre part des activités et projets conduits, des prestations réalisées par le chantier d'insertion, des cotisations des adhérents.

6. Les axes de réflexion et projets de l'association

La mise en œuvre de ses missions, la culture de ses valeurs, est une démarche active et volontaire qui conduit le Comité de quartier à s'engager dans divers projets.

Dès la conception de ceux-ci, des modalités d'évaluation devront être fixées afin de pouvoir non seulement, mesurer l'impact, l'utilité des actions engagées mais aussi de repérer des points d'amélioration, d'ajustement.

- *Développer notre communication afin de faire savoir le Nous en direction des habitants, des institutions, par la mise en place de temps de travail ou une présence active aussi bien à l'interne (équipe, Conseil d'Administration, Centre Social) qu'à l'externe (commission communication de QLB, CCH, ...). Démarche à initier plus globalement par la mise en place d'un outil collaboratif d'information à destination du plus grand nombre.*
- *Créer un ou des partenariats avec les acteurs économiques locaux par la conduite d'une dynamique identique à celle déployée auprès des acteurs sociaux, en tissant des liens qui nous permettront à la fois d'être à l'écoute de leurs projets et de leurs envies, mais aussi de devenir des partenaires porteurs de valeurs et actions partagés.*
- *Poursuivre l'engagement sur l'inclusion comme thème transversal à l'ensemble des Pôles du Comité de quartier par la sensibilisation de chacun à la gestion de la différence et des ressemblances (mixité, ...).*
- *Poursuivre la relation de proximité, en favorisant le « aller vers », avec les habitants et les acteurs associatifs par la mise en place d'actions visant à répondre à leurs souhaits de loisirs, de découvertes mais aussi d'engagement.*
- *Maintenir le volet Enfance-Famille comme un axe prioritaire de recherche-action avec l'inclusion dans celle-ci des acteurs du Comité de quartier, mais aussi des partenaires des réseaux sociaux (veille sociale, ...)*

Cette volonté d'évaluation, de pilotage s'applique à l'ensemble du projet associatif conduisant l'association à se questionner de façon régulière sur ses choix, ses orientations, son lendemain.

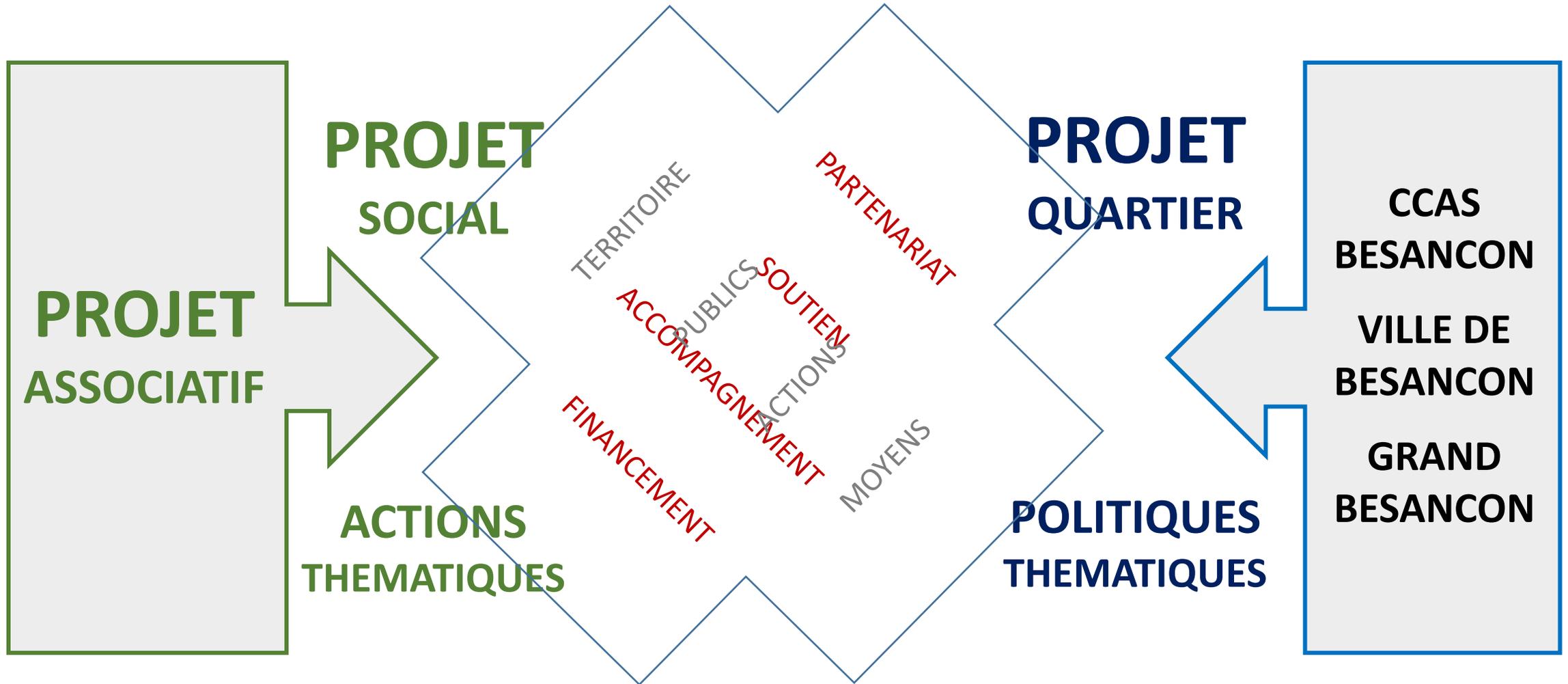
Élaboration des conventions cadre **2025-2029**

Maisons de Quartiers/Centres sociaux associatifs

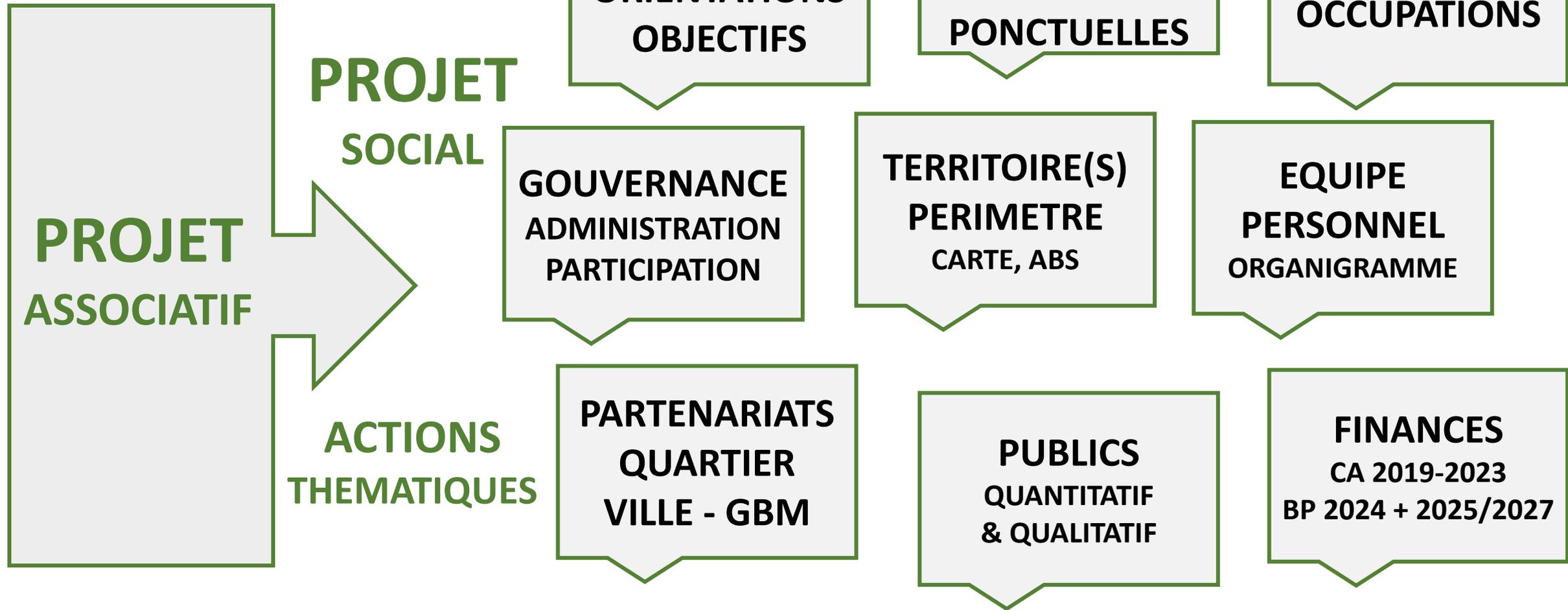
Présentation des projets associatifs



CADRE & PRINCIPES



LE PROJET ASSOCIATIF





Comité de quartier Rosemont – Saint-Ferjeux

VALEURS ORIENTATIONS OBJECTIFS

Missionnaires

- Mission d'accueil
- Mission sociale
- Mission de coordination
- Mission de lien et de liant
- Mission d'innovation, de regard vers demain

Garants de Valeurs

- La relation à l'autre, l'ouverture
- Le lien social, la mixité
- La coopération, la solidarité

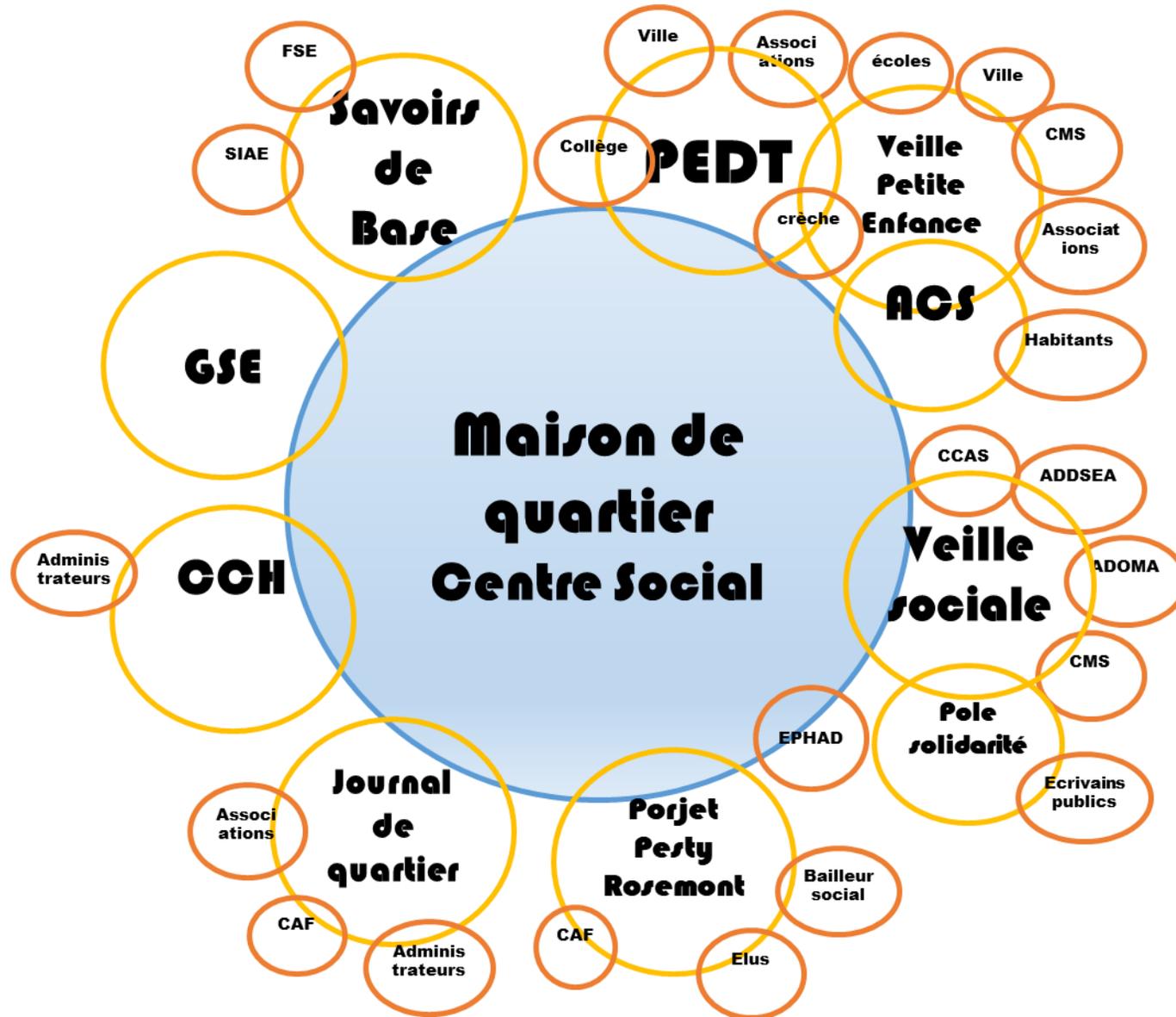
Orientations

- Développer notre communication afin de faire savoir le Nous
- Créer un ou des partenariats avec les acteurs économiques locaux
- Poursuivre l'engagement sur l'inclusion comme thème transversal
- Poursuivre la relation de proximité, en favorisant le « aller vers », avec les habitants et les acteurs associatifs
- Maintenir le volet Enfance-Famille comme un axe prioritaire de recherche-action

Objectifs

Etre cohérents, expérimenter,
favoriser le co quelque chose

**PARTENARIATS
QUARTIER
VILLE - GBM**



**GOUVERNANCE
ADMINISTRATION
PARTICIPATION**



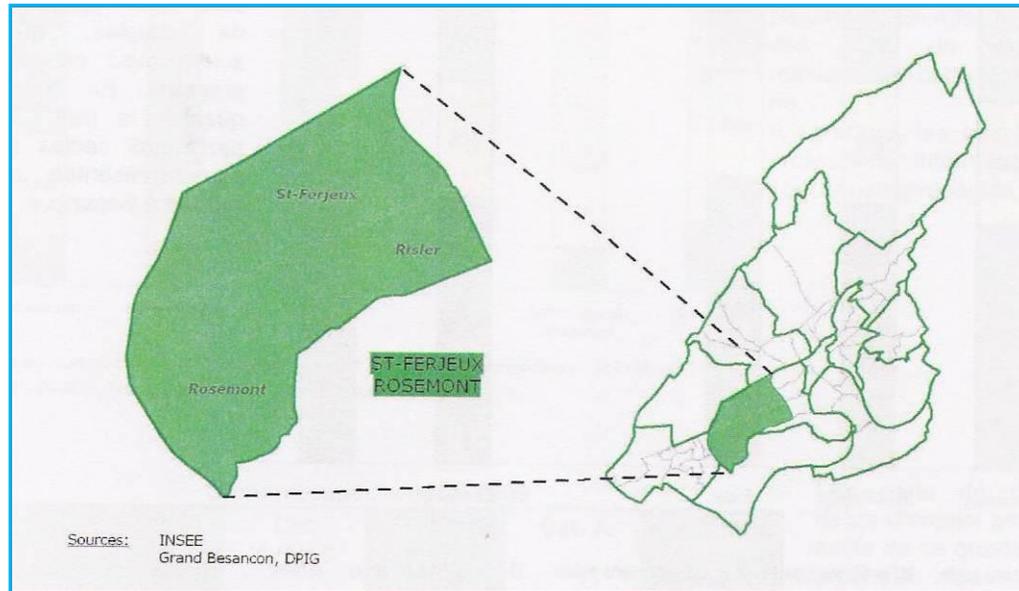
Conseil d'administration, Assemblée Générale

**GOUVERNANCE
ADMINISTRATION
PARTICIPATION**



TERRITOIRE(S) PERIMETRE CARTE, ABS

- Territoire mosaïque
- Points d'encrage : les écoles
- Saint Ferjeux puis Rosemont



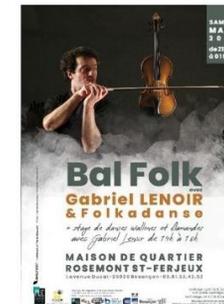
PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES

Le triptyque du Rapport d'Activités décrivant trois pôles

- Enfance-Jeunesse-Famille
- Activités de loisirs pour toutes et tous
- Inclusion à tous prix

Trois champs cultivés

- L'éducation
- L'entraide et la solidarité
- L'accès à la culture et aux loisirs



Pistes

- Espaces fragiles
- Veille Petite Enfance
- Pré-ACI

**PUBLICS
QUANTITATIF
& QUALITATIF**

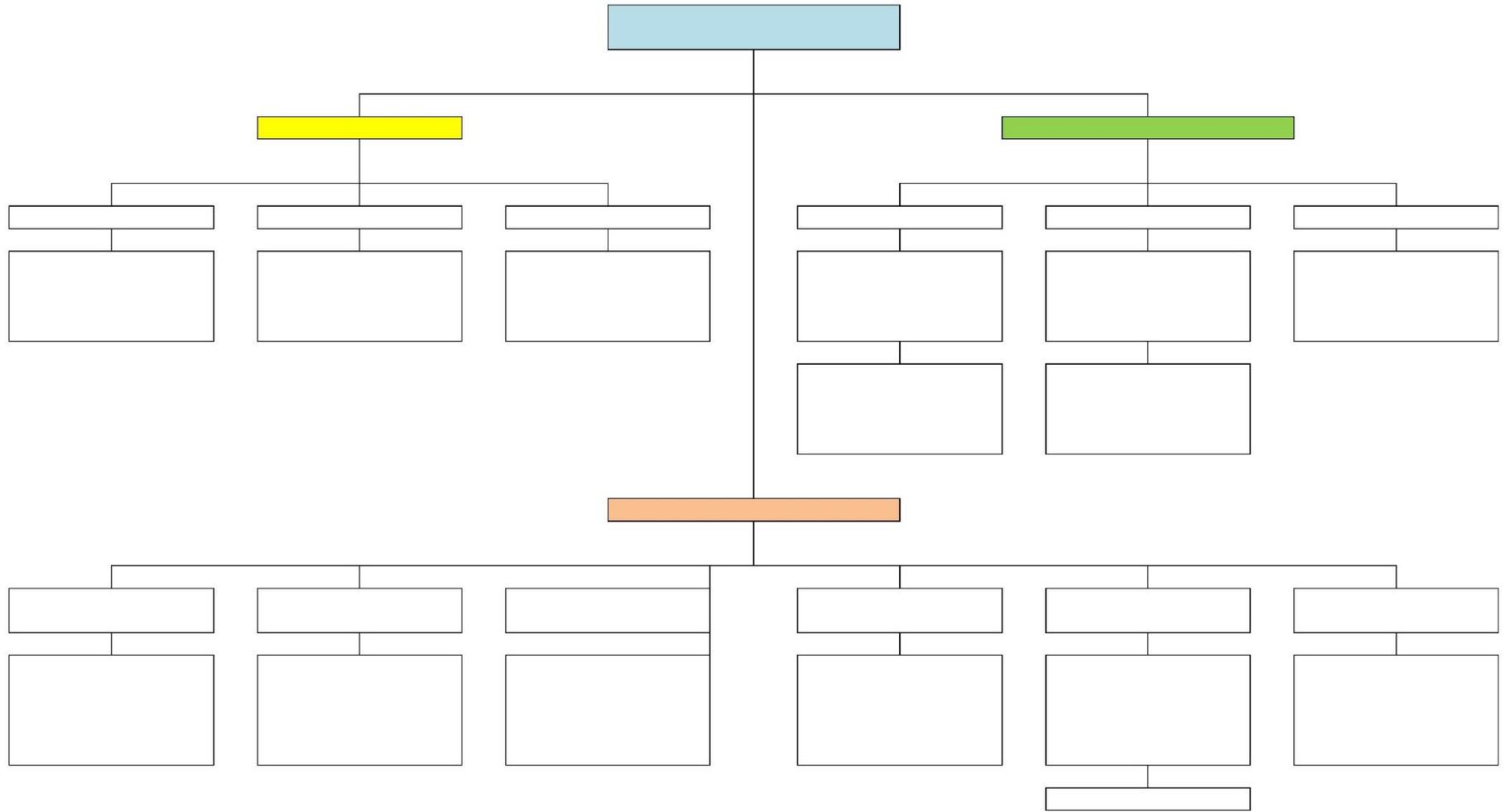
Activités de Loisir
Enfants ALSH
Associations
Chantier d'insertion



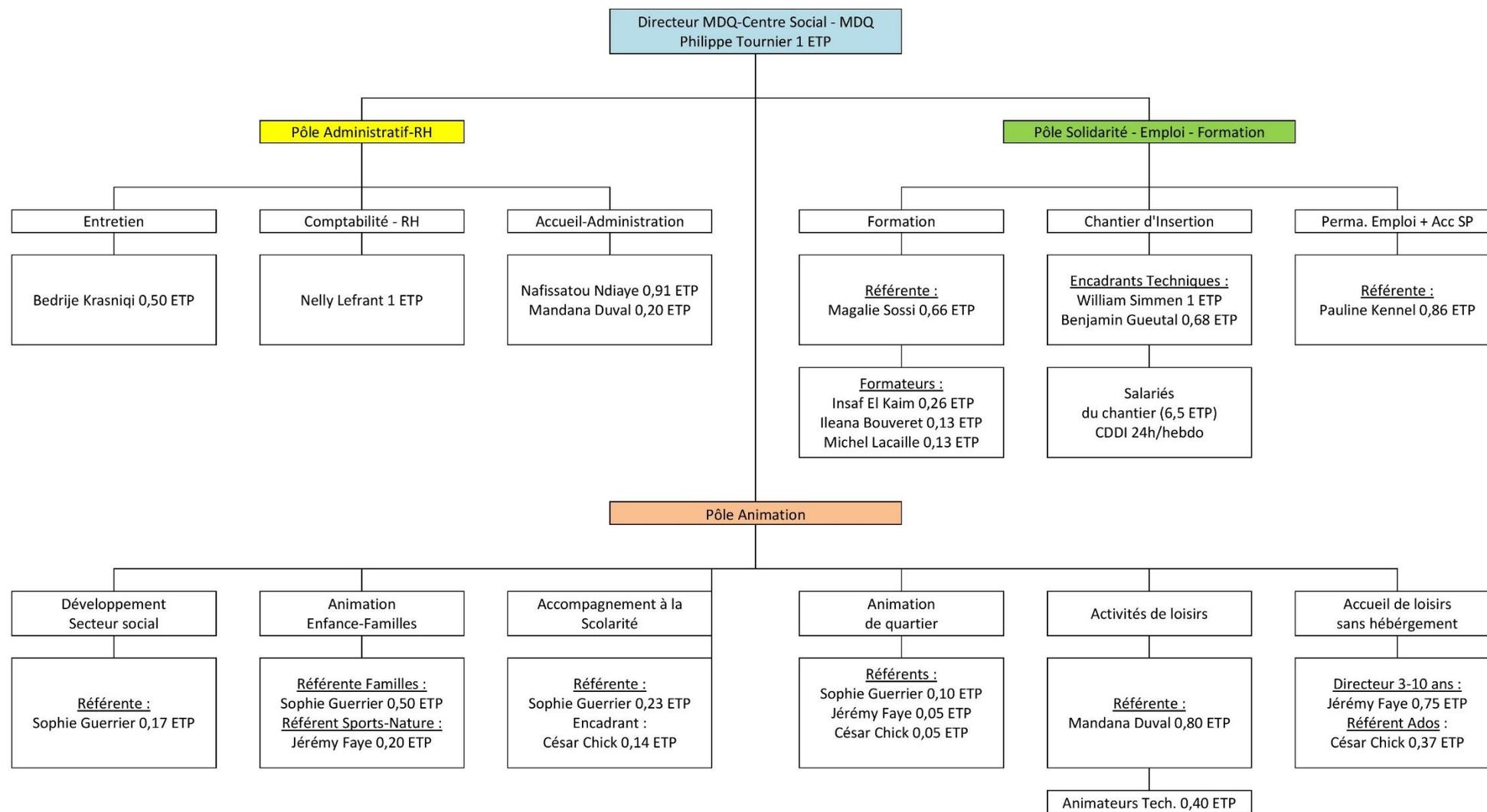
L'habitant, le passant, le nouvel arrivant

J'habite ici, juste à côté, un peu plus loin

**EQUIPE
PERSONNEL
ORGANIGRAMME**



EQUIPE PERSONNEL ORGANIGRAMME



LOCAUX OCCUPATIONS

Trop bien, Trop grands, Trop petits



Occupation des salles 2023-2024

Jrs	Salles/heures	9h-9h30	9h30-10h	10h-10h30	10h30-11h	11h-11h30	11h30-12h	12h-12h30	12h30-13h	13h-13h30	14h	14h-14h30	14h30-15h	15h-15h30	15h30-16h	16h-16h30	17h	17h-17h30	17h30-18h	18h-18h30	18h30-19h	19h-19h30	20h	20h-20h30	20h30-21h	21h-21h30	21h30-22h	22h-22h30	
LUNDI	Polyvalente		FAC								Danse adaptée								Street jazz hip hop ados		Street jazz								
	Activités physiques		ZUMBA GOLD																										
	Activités artistiques																												
	La combe																												
	Informatique																												
	Cabane aux histoires																												
	Salle Réunion																												
MARDI	Polyvalente			Yoga																									
	Activités physiques			Yoga																									
	Activités artistiques			ASL																									
	La combe			Nordic Yoga																									
	Informatique																												
	Cabane aux histoires			ASL																									
	Salle Réunion			Ecrivains publics																									
MERCREDI	Polyvalente																												
	Activités physiques																												
	Activités artistiques																												
	La combe																												
	Informatique																												
	Cabane aux histoires																												
	Salle Réunion																												
JEUDI	Polyvalente																												
	Activités physiques																												
	Activités artistiques																												
	La combe																												
	Informatique																												
	Cabane aux histoires																												
	Salle Réunion																												
VENREDI	Polyvalente																												
	Activités physiques																												
	Activités artistiques																												
	La combe																												
	Informatique																												
	Cabane aux histoires																												
	Salle Réunion																												
SAMEDI	Polyvalente																												
	Activités physiques																												
	Activités artistiques																												
	La combe																												
	Informatique																												
	Cabane aux histoires																												
	Salle Réunion																												

LOCAUX OCCUPATIONS

Trop bien,
Trop grands,
Trop petits

FINANCES
CA 2019-2023
BP 2024 + 2025/2027

	Résultat 2017	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	Résultat 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION							
SOUS TOTAL 70 et 75 : RECETTES	340 561	379 056	402 277	322 111	346 091	418 501	516 526
SOUS TOTAL 74 : SUBVENTIONS	588 819	633 128	608 057	630 791	626 345	602 094	730 263
78 : REPRISES DE PROVISIONS	1 250	1 250	1 250	1 250	5 625	0	1 266
79 : TRANSFERTS DE CHARGES	43 078	70 310	90 074	55 723	67 636	67 545	91 333
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	973 707	1 083 744	1 101 659	1 009 874	1 045 697	1 088 140	1 339 388
CHARGES D'EXPLOITATION							
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	962 199	989 178	1 029 752	936 709	961 611	1 082 438	1 240 900
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 509	94 566	71 907	73 165	84 085	5 702	98 487
76 : PRODUITS FINANCIERS	1 350	1 455	1 399	872	942	1 915	15 391
66 : CHARGES FINANCIERES	0	0	0	0			
RESULTAT FINANCIER	1 350	1 455	1 399	872	942	1 915	15 391
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 442	1 986	6 296	12 566	9 988	13 895	16 007
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 374	0	7 506	3 490	1 248	1 190	2 500
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-7 931	1 986	-1 211	9 077	8 741	12 705	13 507
87 : CONTRIB. EN NATURE / PRESTATIONS	190 794	178 697	141 261	140 000	140 000	140 000	140 000
86 : CONTRIB. EN NATURE : LOCAUX	190 794	178 697	141 261	140 000	140 000	140 000	140 000
RESULTAT	4 927	98 008	72 095	83 114	93 768	20 322	127 385
Total des produits	1 172 294	1 265 883	1 250 614	1 163 313	1 196 627	1 243 950	1 510 786
Total des charges	1 167 366	1 167 875	1 178 519	1 080 199	1 102 859	1 223 628	1 383 400

BP 2024 se référer au rapport financier de l'Assemblée Générale



CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2025-2029 AVEC LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE PALENTE

Entre les entités :

La Ville de Besançon, représentée par sa Maire, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2024, désignée sous le terme « la Ville »,

Le Centre communal d'action sociale de Besançon, représenté par sa Vice-Présidente, Mme Sylvie WANLIN, dûment habilitée à signer par délibération du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2024, désigné sous le terme « le CCAS »,

Grand Besançon Métropole, représenté par son 1^{er} Vice-Président, M. Gabriel BAULIEU, dûment habilité à signer par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2024, désigné sous le terme « GBM »,

Et :

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Palente, domiciliée Pôle des Tilleuls - 24 Rue des Roses - 25 000 Besançon, représentée par son Président, M. Jean-Louis PHARIZAT, dûment habilité à signer par décision du Conseil d'Administration, désignée sous le terme « l'association », d'autre part

Préambule

La Ville de Besançon soutient les structures d'animation de la vie sociale du territoire bisontin, et en particulier les centres sociaux associatifs labellisés par la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) du Doubs en encourageant leurs initiatives et en reconnaissant leur capacité à développer des réponses innovantes et appropriées aux besoins identifiés sur leur territoire d'intervention.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon, par ses actions et sa présence sur les quartiers (Antennes sociales, Résidences autonomie...) est un partenaire du centre social.

Grand Besançon Métropole (GBM) a la compétence de la « politique de la Ville » et, par le Contrat de Ville Quartiers 2030, qui promeut une approche territoriale traduite par la mise en place de projets de quartier, accompagne et finance, avec les autres signataires, les projets et initiatives portés et à l'initiative du centre social.

La Maison des Jeunes et de la Culture de Palente a sollicité le soutien des 3 entités.

Considérant que le projet social et le projet associatif présentés par l'association répondent à l'intérêt local, s'agissant notamment de l'animation de quartier et de l'intégration des habitants, la Ville, le CCAS et GBM s'associent, par la présente convention-cadre de partenariat pluriannuelle, à l'association dans l'objectif de contribuer au « Mieux vivre ensemble » et à la cohésion sociale.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

La présente convention-cadre de partenariat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon (CCAS) et Grand Besançon Métropole (GBM) d'une part, et la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente, d'autre part, s'accordent dans l'objectif commun de contribuer à la mise en œuvre d'un **projet de développement social** sur le territoire d'intervention de l'association.

Ce projet se fonde sur :

- l'agrément « Centre social » délivré par la CAF du Doubs,
- le projet associatif de l'association,
- la politique municipale et communautaire matière de vie des quartiers (cf. article 5),

La présente convention-cadre vise à :

- définir les objectifs et les axes de travail que les Collectivités et l'association entendent poursuivre de concert,
- définir les modalités de partenariat entre les Collectivités et l'association,
- garantir la qualité, l'efficacité, la pérennité et la lisibilité des actions menées.

Article 2 : Territoire d'intervention

Le territoire d'intervention de l'association est, pour partie, constitué par des quartiers ou secteurs intégrés au contrat de ville 2024-2026 du Grand Besançon dont les 3 entités et la CAF du Doubs sont signataires.

La nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville a été définie par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Concernant le territoire bisontin, le nouveau contrat de ville du Grand Besançon intègre les quartiers suivants :

- 5 quartiers « prioritaires » : Battant, Clairs-Soleils, Hauts de St-Claude, Montrapon, Palente-Orchamps, Planoise,
- 5 quartiers fragiles : Cité de l'Amitié, Cité de la Pelouse, Secteur Pesty, Cité des Vareilles, Cité Viotte.

C'est dans ce cadre que les 3 entités s'inscrivent comme partenaires de l'association en soutenant les actions qu'elle mène sur les territoires relevant de la géographie prioritaire : **Palente-Orchamps**.

Au-delà des enjeux propres à la Politique de la Ville, la Ville de Besançon ambitionne de favoriser l'accès, pour tous les Bisontins, quel que soit leur quartier d'habitation, à des lieux de vie, d'animation sociale et d'appui aux projets locaux, accessibles et de qualité.

Article 3 : Fonctions dévolues aux Centres sociaux

Le présent partenariat est conditionné à l'agrément Centre social délivré par la CAF du Doubs et donc à l'engagement de l'association à répondre aux fonctions dévolues aux centres sociaux qui se définissent, d'une part, comme des lieux de proximité à vocation globale, familiale, de jeunesse, intergénérationnelle qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale et, d'autre part, comme des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leur projet.

Animés par des équipes de professionnels et bénévoles, les centres sociaux, labélisés par la CAF du Doubs, se voient ainsi confier les missions suivantes :

- organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants / usagers, des familles et des groupes informels ou des associations,
- assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté,
- développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire,
- mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles,
- organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire.

Article 4 : Principaux axes de travail poursuivis l'association

L'association décline son plan d'actions autour des secteurs suivants :

- **secteur social / entraide et solidarité** : actions de soutien à la parentalité et à la famille notamment par l'accompagnement à la scolarité, actions de soutien à l'intégration des personnes étrangères, actions pour favoriser l'accès aux droits et l'insertion professionnelle,
- **secteur éducatif et de loisirs** : accueil de loisirs, ateliers éducatifs et sportifs, actions pour favoriser l'épanouissement des jeunes,
- **secteur culturel** : école de musique, pratiques collectives, parcours et événements culturels.

Dans son projet associatif et dans son projet social, l'association fixe comme axes de travail :

- soutenir la parentalité,
- lutter contre les fragilités,
- favoriser l'épanouissement des enfants,
- sensibiliser aux enjeux environnementaux,
- participer à l'émancipation des jeunes,
- favoriser la santé physique et mentale des habitants,
- impliquer les habitants dans la vie de leur quartier,
- promouvoir la culture pour tous.

Article 5 : Orientations de la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers

Le projet de mandat de la Ville rappelle que les maisons de quartier municipales et associatives sont de véritables centres sociaux et socioculturels à l'échelle des quartiers. Elles sont :

- des lieux indispensables d'accueil pour les familles,
- des lieux de vie pour la jeunesse,
- des lieux de rencontres et de fêtes pour les associations,
- des lieux d'exercice de la citoyenneté,
- des lieux d'animation sportive et d'expression culturelle.

C'est dans ces maisons de proximité que la coordination des actions éducatives et des projets sociaux de territoire prend forme, notamment dans les quartiers prioritaires « politique de la ville » où se rassemblent les acteurs et associations du quartier autour de projets partagés. Elles sont des facilitateurs pour l'accès et l'information sur l'ensemble des services, droits et dispositifs communs.

Les Maisons de quartier municipales et associatives sont des équipements structurants de l'intervention publique au plus près des habitants.

Article 5.1 : Orientations stratégiques

Dans le cadre de leur politique municipale et communautaire d'animation de la vie des quartiers, les entités étudient toutes propositions de partenariat ayant pour objectifs de :

- renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie de quartier et articuler les dynamiques et dispositifs territoriaux existants,
- contribuer au développement du quartier pour plus de cohésion sociale, urbaine et économique et renforcer la proximité et l'utilité sociale de la structure,
- mobiliser les habitants pour qu'ils contribuent aux mutations du quartier,
- améliorer la qualité de vie et l'égalité des chances des habitants,
- lutter contre la fracture numérique,
- soutenir la parentalité,
- contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Article 5.2 : Axes de travail thématiques

Les 3 entités soutiennent les structures d'animation de la vie sociale, encouragent les initiatives et reconnaissent leur capacité à développer des réponses innovantes et appropriées aux besoins identifiés sur leur territoire d'intervention.

Considérant que le projet associatif présenté répond aux critères de l'intérêt général et local, les 3 entités s'associent à la MJC et apportent leur soutien moyennant la réalisation d'objectifs définis par des axes de travail qu'elles souhaitent voir se réaliser.

Axe n°1 : Animation Globale :

- Informer les habitants sur la vie du quartier et en dehors
- Favoriser la participation active des habitants du quartier et des adhérents de l'association :
 - en apportant une réponse à leur(s) projet(s), initiative(s), demande(s) et besoin(s)
 - en développant des services et actions susceptibles de faciliter leur vie au quotidien
 - en les associant au développement du quartier par la mise en œuvre d'espaces et outils d'échanges, de paroles et de propositions
 - en s'adressant à tous les publics (enfants, jeunes, adultes, seniors, familles, nouveaux habitants)
 - en s'associant au dispositif « La rue est à nous »
- Lutter contre les inégalités, les discriminations et les exclusions
- Lutter contre les incivilités, participer à la prévention de la délinquance et à la tranquillité publique du quartier
- Lutter contre l'illettrisme et développer l'apprentissage de la langue française
- Accompagner et soutenir les publics fragiles, isolés et en difficulté
- Soutenir et s'associer à la dynamique associative et multi partenariale (projets communs avec les structures d'animation de la vie sociale notamment)
- Sensibiliser les habitants au développement durable et impliquer les habitants dans la mise en œuvre des politiques de transition écologique
- S'impliquer en matière de santé des habitants du quartier, en participant à la remontée d'informations santé du quartier et des actions menées (dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, du Contrat Local de Santé, des différents diagnostics santé...) et en participant au dispositif des acteurs relais en santé de la Ville (coordination avec la Direction Santé Publique de la Ville)
- Promouvoir l'intégration par la culture et le sport et en garantir l'accès, par l'accueil de manifestations sportives et culturelles notamment
- Accompagner la vie associative sportive de quartier en s'assurant de l'ouverture des clubs à tous les publics
- Promouvoir et relayer le dispositif Tickets loisirs vacances sports culture

Axe n°2 : Animation collective familles :

- Favoriser les liens familiaux par des animations pluri-générationnelles
- Soutenir la parentalité et développer des activités favorisant la relation familiale
- Participer au dispositif des Séjours Familles de la Ville
- Renforcer le travail partenarial avec les opérateurs spécialisés (assistantes maternelles, structures sociales, établissements scolaires, services municipaux, etc.)
- Poursuivre l'accompagnement scolaire et extra-scolaire et favoriser le lien entre les parents, l'(les)enfant(s) et l'(les) établissement(s) scolaire(s)

En termes de Réussite éducative, les Centres sociaux, de par leur mission d'accompagnement des familles et de leurs enfants, sont parmi les principaux acteurs territoriaux de la déclinaison de la politique de la Ville de Besançon en termes d'éducation et de soutien à la parentalité.

A ce titre, ils participent activement à la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire, le **Projet Educatif Bisontin**, en particulier sur les quartiers prioritaires bénéficiant du dispositif Cité Educative. Ils peuvent être amenés à co-piloter les collectifs éducatifs de leurs quartiers et à faciliter la mise en œuvre et la coordination des actions.

Axe n°3 : Animation jeunesse :

- Éduquer à la citoyenneté et à l'engagement et réaffirmer les valeurs de laïcité
- Accompagner les jeunes dans leur scolarité et leurs projets professionnels et personnels
- Proposer et animer un accueil jeunes
- Renforcer le travail partenarial avec les opérateurs (associations, structures sociales, établissements scolaires, services municipaux, etc.) en s'appuyant sur la dynamique de réflexion proposée par le réseau jeunesse de la Ville de Besançon sous le prisme du « parcours de vie du jeune ».
- Lutter contre le harcèlement scolaire et le décrochage scolaire

Axe n°4 : Médiation numérique :

- Développer la culture numérique et sensibiliser sur ses enjeux environnementaux, économiques et sociaux
- Promouvoir l'accès au numérique et lutter contre la fracture numérique, l'illectronisme et le non-recours en proposant une offre d'inclusion numérique (espaces publics numériques, aidants connect...). La Lutte contre la fracture numérique à destination des jeunes de 12 à 30 ans pourra spécifiquement s'inscrire dans l'offre complémentaire proposée par la Ville de Besançon et l'association Info Jeunes d'ouverture d'un tiers-lieu numérique jeunesse dans les locaux situés au 27 rue de la République (centre-ville)
- Poursuivre l'accompagnement éducatif qualifié et de proximité et développer l'autonomie des habitants à l'usage du numérique
- Sensibiliser à l'usage du numérique et développer la capacité de discernement (réseaux sociaux, protection des données, droit à l'erreur...)

Axe n°5 : Accès spécifique à la Culture

La Ville de Besançon développe une politique culturelle de son territoire, orientée vers l'émancipation individuelle, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire :

- Soutenir les artistes, la création et la diffusion artistique,
- Lutter contre les inégalités et les discriminations,
- Valoriser, protéger et la conserver le patrimoine,
- Développer l'action culturelle auprès des publics et la médiation, le soutien à la pratique artistique et aux enseignements des arts.

Besançon souhaite continuer d'être une ville inspirante qui puisse offrir à chacun un accès à des moments d'expression et d'émotion collective pour s'épanouir, partager, vivre ensemble.

Ainsi, la Ville de Besançon accompagne les acteurs du territoire dont les projets culturels tiennent compte des trois objectifs prioritaires structurant de la politique culturelle de la Ville :

- Soutenir l'emploi artistique et culturel,
- Promouvoir les droits culturels,
- Accompagner la transition écologique.

En veillant à l'équilibre territorial des actions culturelles, à leur ancrage dans les quartiers, la Ville de Besançon met particulièrement l'accent sur l'art en espace public, les arts visuels, l'éducation artistique et culturelle et les projets culturels de territoire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Au vu de ces orientations et du projet associatif de la structure, **une Convention spécifique partenariale** pourrait être établie.

Au regard de l'expérience acquise, la MJC développe une offre culturelle plurielle en matière de pratiques artistiques en amateur, et notamment une école de musique, faisant l'objet d'un soutien spécifique. En conséquence, l'association a un rôle d'animation et de valorisation de ces pratiques artistiques en amateur en partenariat avec les associations culturelles du quartier.

De plus, il est attendu une implication dans les projets culturels de territoire et un usage de la salle polyvalente comme outil pivot en termes de diffusion artistique, notamment par l'accueil d'une programmation jeune public développée par l'association Côté Cour, scène conventionnée art, enfance, jeunesse.

En complément, la démographie du quartier appelle une attention particulière à une offre culturelle à destination des seniors, ainsi qu'à destination des habitants des quartiers Palente-Orchamps.

Enfin, la Ville a développé le dispositif Tickets Loisirs. L'association peut en assurer la promotion, et en particulier celle du Ticket Culture.

Axe n°6 : Actions particulières des projets de quartiers « politique de la Ville »

Les partenaires du Contrat de ville « Quartier 2030 » du Grand Besançon ont souhaité promouvoir une approche territoriale qui pourra se traduire notamment par la mise en place de projets de quartier dans chaque quartier fragile.

Le projet de quartier, outil opérationnel de référence, est élaboré à partir de différents éléments de connaissance du quartier (volonté politique de la ville-centre, concertations avec les habitants, les acteurs et les associations, portraits de quartier, analyses techniques...), et il se compose de priorités propres à chaque quartier et de priorités communes à tous les quartiers :

- Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants (logement, espaces publics, prévention, tranquillité publique, transition écologique,...).
- Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation (éducation, parentalité, sports, culture, insertion, emploi, santé, hospitalité, solidarité,...).
- Mettre en œuvre, à double échelle du quartier et de la ville « l'aller vers ensemble » et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions (médiation, participation, communication,...).

L'article 11 du contrat de ville du Grand Besançon prévoit que « *l'articulation entre projets d'animation globale ou d'animation locale et projets de quartier constitue un objectif partagé par les signataires du présent Contrat de Ville* ». Il précise que « *les signataires sont invités à partager dans leurs conventionnements respectifs cette nécessaire articulation et correspondance d'objectifs, de projets et d'actions dans chaque quartier* ».

Ces principes doivent se traduire par une volonté constante des partenaires de coordonner et faire converger au mieux leurs projets et actions respectifs dans le quartier fragile. L'association participe à ce titre à l'animation technique des projets de quartier.

Enfin, afin de donner des perspectives à moyen terme à des porteurs de projets ou à des projets particulièrement structurants pour les quartiers, les partenaires institutionnels du Contrat de Ville se sont engagés à signer des **Conventions Pluriannuelles d'Objectifs** (CPO) selon les projets et actions engagés. Les projets ou porteurs de projets bénéficiant d'une CPO feront un bilan annuel (comité de pilotage) de leur activité.

Axe n°7 : Action sociale et partenariats avec le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon

Au-delà de ses missions réglementaires (domiciliation, Analyse des Besoins Sociaux (ABS), instruction des aides sociales légales) et dans le cadre des limites de sa compétence territoriale, à savoir la commune, le CCAS met en œuvre sa politique sociale via un réseau de structures de proximité, au plus proche des besoins des habitants. Le CCAS de la Ville de Besançon s'adresse principalement à un public composé de majeurs isolés, sans enfants mineurs à charge.

Le projet social 2022-2026 du CCAS de la Ville de Besançon a été écrit dans un contexte de fragilités sociales accentuées du fait de la crise sanitaire, et dans un besoin de participation accrue des acteurs de terrain et des habitants aux décisions publiques.

Ce projet social a dégagé 6 axes structurants visant entre autres, à l'autonomie sociale et économique des publics, à faciliter l'accès aux droits ou à faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge.

Des priorités d'intervention ont été définies, certaines en lien avec des enjeux sociaux de proximité partagés, et auxquelles participent également les structures associatives et centres sociaux implantés dans les quartiers :

- Intervention auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS
- Coordination de l'aide alimentaire
- Prise en compte des fragilités touchant la santé mentale
- Lutte contre l'isolement quel que soit l'âge
- Anticipation du vieillissement de la population et en particulier des personnes âgées précaires
- Accès aux droits et leur maintien
- Interventions pluridisciplinaires dans l'accompagnement vers et dans le logement des personnes à la rue ou en grande précarité.

Dans une logique de co-construction, du « faire avec » et du « aller vers », le CCAS identifie la nécessité de développer ses partenariats avec les structures associatives, au plus proche du terrain et de ses habitants.

Aussi, sont engagés des liens privilégiés avec la Maison des Jeunes et de la Culture Palente - Orchamps, afin de développer ou d'activer des projets et des dispositifs en faveur des publics communs accueillis et accompagnés dans les quartiers concernés, et *a fortiori* dans les quartiers qualifiés de prioritaires.

Axe n°8 : Participation citoyenne

L'association est un acteur indispensable à la participation active au dialogue citoyen mis en œuvre par la Ville, en s'impliquant notamment dans les outils participatifs existants :

- Budget participatif (aide à l'émergence de projets d'habitants, participation à la phase de vote...),
- Conseils Consultatifs d'Habitants (aide au recrutement, implication dans l'instance, diffusion d'informations, propositions de sujets de travail...),
- Assemblée des sages (valorisation, travail partenarial éventuel...),
- Initiatives citoyennes (valorisation..),
- Conseil Bisontin des Jeunes (valorisation, travail partenarial éventuel...),
- Autres projets spécifiques (aménagement, cadre de vie, etc.).

Un travail partenarial est mis en place avec le service Démocratie participative. Afin de faciliter cette collaboration, l'association désigne une personne référente au sein de sa structure comme interlocutrice du service Démocratie participative.

Axe n°9 : Insertion et Accompagnement vers l'emploi

Grand Besançon Métropole, a la compétence de l'insertion et de l'accompagnement vers l'emploi et y intervient notamment par le biais du Contrat de Ville « Quartier 2030 » du Grand Besançon.

Il s'agit de favoriser la coordination des interventions des différents acteurs de l'insertion professionnelle, de la création d'entreprise et du champ social sur le quartier et permettre ainsi de renforcer les synergies partenariales afin de contribuer à meilleur accompagnement des personnes vers l'insertion professionnelle et l'emploi :

- Animer et de coordonner, en partenariat avec Grand Besançon Métropole et l'Etat, le Groupe Solidarité Emploi (quartiers concernés : Grette-Butte / Saint-Ferjeux et Palente-Orchamps / Clairs-Soleils)
- Participer à la mise en place du SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi sur leur territoire, la création)
- Accueillir ou soutenir des ateliers recherche d'emploi, des permanences emploi, ou encore des chantiers d'insertion, en partenariat avec Réussite Emploi Franche-Comté,
- Mettre en place ou accueillir des actions permettant ainsi de participer à l'identification et à la levée des freins à l'emploi des publics notamment les plus fragiles, d'assurer un suivi des personnes accompagnées et de faciliter ainsi non seulement l'accès à l'emploi mais aussi l'insertion sociale et professionnelle des habitants des quartiers et visant à rencontrer un public jeune et adulte peu autonome dans ses recherches d'emploi,
- Mener ou accueillir des actions de lutte contre l'illettrisme dans une perspective d'autonomisation au quotidien, de développement des liens sociaux et de socialisation, de développement du dispositif d'apprentissage des savoirs de base,
- Mener ou accueillir des actions de lutte contre la fracture numérique en initiant à l'usage de l'informatique un public grand débutant en insertion professionnelle dont certains peuvent être difficulté de lecture et d'écriture.

Article 6 : Engagements de l'association

Sur la base de la cohérence et des points de convergence entre les principaux axes de travail poursuivis par l'association (cf. article 4) et la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers (cf. article 5), la présente convention-cadre fixe les engagements de l'association.

Article 6.1 Animation du quartier

L'association s'engage à :

- mettre en œuvre son projet associatif sur son territoire d'intervention de manière cohérente avec les attentes de la CAF dans le cadre de la délivrance de l'agrément « Centre social » (cf. article 3) et les orientations de la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers (cf. article 5),
- favoriser, développer et entretenir des relations avec les acteurs institutionnels et associatifs de son territoire d'intervention,
- participer activement aux projets et actions collectifs et/ou transversaux mis en œuvre par les 3 entités, en matière d'animation de la vie des quartiers notamment,
- organiser des actions particulières dans les quartiers fragiles relevant de son territoire et à participer aux réunions dédiées à ces secteurs dans le cadre du contrat de ville.

Article 6.2: Agrément Centre social

Au plus tard le 30 janvier 2025, l'association adressera à la Ville la notification de la CAF lui accordant l'agrément « Centre social » mentionnant explicitement la période couverte par celui-ci, ainsi que son projet social.

Elle communiquera toutes nouvelles notifications dans un délai de 15 jours calendaires après réception et veillera à tenir la Ville informée des discussions avec la CAF s'agissant de son renouvellement.

La Ville se réserve le droit de demander à l'association la copie des prévisionnels et bilans annuels transmis par l'association à la CAF et d'en examiner la cohérence avec les autres documents transmis.

Les documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Article 6.3 : Projet associatif

L'association adressera à la Ville de Besançon, au plus tard le 15 juillet de l'année N :

- un rapport d'activité de l'année écoulée ; ce rapport qualitatif et quantitatif mettra en exergue les actions menées conformément au projet associatif et au projet social,
- le projet associatif actualisé pour l'année N,
- un rapport financier intégrant les comptes annuels certifiés, les balances générales et analytiques et toute analyse nécessaire à la bonne compréhension de ces états,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Les documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Article 6.4 : Vie de l'association

L'association s'engage, sans délai, auprès de la Ville à :

- lui transmettre les convocations, ordres du jour, documents supports et procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaires ou extraordinaires,
- inviter l' élu(e) désigné(e) par la Ville comme son(sa) représentant(e) auprès de l'association à participer aux Conseils d'Administration avec voix consultative,
- la tenir informée de toute évolution de nature à remettre en cause le contenu du présent partenariat : modifications statutaire, changements intervenus au sein du Conseil d'Administration ou du Bureau, difficultés organisationnelles, techniques ou financières, changement de domiciliation bancaire...,
- lui communiquer, sur simple demande, tous documents utiles qu'ils soient de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et/ou de gestion,

Les informations et documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Article 6.5 : Contrat d'engagement républicain

L'obligation de souscription au Contrat d'engagement républicain (CER), annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, est réputée satisfaite par l'association au regard de son agrément Centre social.

Au regard de la mission d'animation de la vie sociale assurée par l'association (cf. agrément CAF), des conditions de partenariats fixées dans la présente convention (cf. article 5) et du soutien apporté par la Ville de Besançon (cf. article 7) dans le cadre de l'accomplissement de cette mission d'intérêt général, il est admis que l'association exerce une mission de service public et qu'à ce titre, elle est soumise aux principes de laïcité et de neutralité.

Article 6.6 : Assurances

L'association exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires à ses activités, et notamment :

- un contrat multirisque garantissant ses biens et ceux mis à sa disposition,
- un contrat assurant sa responsabilité civile en tant que personne morale, ainsi que celle de ses dirigeants, de ses membres, de son personnel (salarié ou non) et de ses bénévoles.

L'association s'engage à maintenir cette couverture assurantielle pendant toute la durée de la présente convention-cadre et devra être en mesure de justifier à tout moment de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

Article 6.7: Communication

L'association veillera à faire apparaître de manière lisible sur tous les supports informatifs ou promotionnels édités par ses soins à destination du public le soutien apporté par les Collectivités.

Article 7 : Engagements de la Ville de Besançon, du CCAS de Besançon et de Grand Besançon Métropole.

Sur la base de la cohérence et des points de convergence entre les principaux axes de travail poursuivis par l'association (cf. article 4) et la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers (cf. article 5), la présente convention-cadre fixe les engagements de la Ville de Besançon, du CCAS de Besançon et de Grand Besançon Métropole.

Les 3 entités ne garantissent, ni l'équilibre financier de l'association, ni le maintien d'une année à l'autre du montant des subventions accordées.

Article 7.1 : Subvention de fonctionnements annuelle de la Ville

La Ville s'engage à financer l'association par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle, destinée à son fonctionnement courant et à la tenue de ses engagements (cf. article 6).

L'association sollicitera chaque année sa subvention avant le 30 août pour l'année n+1.

Les informations et documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Le montant de la subvention de fonctionnement versée par la Ville sera déterminé annuellement par délibération du Conseil Municipal (lors du vote du Budget Primitif). Il fera l'objet d'un avenant bipartite (Ville / Association) à la présente convention-cadre.

Afin de garantir le fonctionnement de l'association et de lui éviter toute rupture de trésorerie, le versement de la subvention de fonctionnement se fera en 3 fois selon les modalités suivantes :

- 1^{er} acompte versé en février : 1/3 de la subvention de fonctionnement votée pour l'année N-1,
- 2^{ème} acompte versé en mai : 50 % de la subvention votée pour l'année N, subvention à laquelle aura été préalablement retiré le montant du 1^{er} acompte (si le montant de la subvention de l'année N n'est pas arrêté, ce 2^{ème} acompte représentera 1/3 de la subvention de fonctionnement de l'année N-1),
- solde versé en août.

Les versements seront toutefois conditionnés à la communication, dans les délais impartis, des documents tels que mentionnés aux articles 6.2 à 6.4 de la présente convention-cadre.

La présente convention-cadre étant conclue « intuitu personae », l'association ne pourra aucunement reverser tout ou partie de la subvention de fonctionnement allouée.

Article 7.2 : Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025

Conformément à l'article 7.1 de la présente convention-cadre, la Ville déterminera le montant de la subvention de fonctionnement 2025 lors du vote du Budget Primitif 2025.

La Maison des Jeunes et de la Culture Palente - Orchamps percevra toutefois, dès janvier 2025 et sous réserve de l'entrée en vigueur de la présente convention-cadre, un 1^{er} acompte d'un montant arrondi correspondant au 1/3 du montant de la subvention 2024, soit 53 000 €.

Article 7.3 : Autres subventions

Le montant et les modalités de versement d'autres subventions de fonctionnement versées par les 3 entités seront fonction des dispositions de chaque partenariat correspondant et feront l'objet de conventions spécifiques.

La Ville pourra être sollicitée pour le versement d'une subvention d'investissement et/ou d'équipement à raison d'un projet maximum par an. L'association devra formuler sa demande par écrit, accompagnée d'un descriptif technique et d'un budget prévisionnel du projet. La Ville se réserve le droit de juger de l'opportunité de soutenir cette demande qui, si elle est acceptée, fera l'objet d'une convention spécifique.

L'association sollicitera chaque année sa subvention d'investissement ou d'équipement avant le 30 août pour l'année n+1.

Les informations et documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Article 7.4 : Aides en nature et valorisation

Toute mise à disposition par la Ville de locaux fera l'objet d'une convention spécifique venant préciser les conditions de cette mise à disposition et les obligations incombant à chacune des parties.

L'association peut, pour ses événements, se rapprocher de la direction communication (communication@besancon.fr) de la Ville de Besançon pour bénéficier d'une aide, notamment en termes d'impression de supports (affiches, flyers, calicot), sous condition des modalités définies par la direction communication et des disponibilités des moyens humains et techniques.

La Ville s'engage à étudier toutes demandes en nature (moyens humains et matériels) formulées par l'association, sous réserve des modalités de soutien et d'accompagnement définis, de ses moyens et de ses disponibilités.

La nature et les montants des valorisations des aides en nature de la Ville (locaux, travaux, communication...) seront précisés dans la délibération fixant le montant de la subvention de fonctionnement annuelle.

Les comptes annuels de l'association devront indiquer le montant de ces valorisations.

Article 8 : Animation, suivi et évaluation du partenariat

Article 8.1 : Commission de suivi

Article 8.1.1 : Périodicité

Une Commission de suivi aura lieu au minimum une fois par an, et au plus tard au cours du dernier trimestre (entre fin octobre et fin décembre), sur invitation de la Ville de Besançon (Direction Vie des Quartiers - dvq@besancon.fr).

Chacune des parties pourra à tout moment solliciter une réunion exceptionnelle de la Commission de suivi, en particulier en cas d'écarts significatifs ou incohérences notables entre le pré-bilan et le bilan définitif.

Article 8.1.2 : Composition

La Commission de suivi sera composée :

- d'un ou plusieurs représentant(s) élu(s) de l'association et des 3 entités,
- d'un ou plusieurs technicien(s) de l'association et des 3 entités.

La Ville de Besançon se réserve le droit d'y inviter des représentants de la CAF du Doubs et des instances de démocratie participative.

Article 8.1.3 : Objet

Cette Commission de suivi aura pour objet :

- de partager les informations sur la vie de l'association,
- d'échanger sur les modalités de coordination entre projet associatif, projet d'animation globale et projet de quartier,
- d'examiner les tendances de l'activité de l'année N et le programme d'actions prévisionnel de l'année N+1,
Ces éléments seront appréciés au regard des indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis conjointement.
- d'examiner les tendances des données chiffrées de l'année N (perspectives d'atterrissage budgétaire) et le budget prévisionnel de l'année N+1,
La subvention de fonctionnement annuelle de la Ville, attendue dans le cadre de la présente convention, devra apparaître distinctement ; le budget prévisionnel sera considéré comme présentant la demande de subvention de fonctionnement annuelle de l'association.
- de faire un point sur les aides en nature (cf. article 7.3) apportées à l'association par la Ville,
- d'évoquer tout sujet susceptible d'améliorer les conditions du partenariat existant.

La fiche de travail et d'analyse, figurant en annexe de la présente convention-cadre, servira de support à la Commission de suivi.

Elle sera adressée à la Ville (dvq@besancon.fr), dûment et sincèrement renseignée, au plus tard 15 jours calendaires avant la Commission de suivi. L'association pourra également transmettre tous documents qu'elle jugera utiles pour la tenue de cette Commission.

Chaque Commission de suivi fera l'objet d'un compte-rendu écrit et transmis par la Ville à l'association à titre contradictoire. Le cas échéant, l'association disposera d'un délai de 15 jours calendaires pour y répondre.

Article 8.2 : Réunions techniques

Dans un esprit de coopération et concertation permanentes, des réunions techniques pourront être organisées à la demande de l'une ou l'autre des parties.

En cas de besoin, la direction Vie des quartiers (dvq@besancon.fr) s'engage à faciliter les échanges entre l'association et les directions et services des 3 entités : identification des directions ou services compétents, mise en relation, appui de la demande.

Article 9 : Contrôle

L'association s'engage à faciliter le contrôle, par les 3 entités :

- des actions menées, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif,
- de l'utilisation des aides attribuées,
- d'une manière générale, de la bonne exécution de la présente convention-cadre et de ses avenants.

Article 10 : Durée

La présente convention-cadre de partenariat est conclue pour une durée de 5 ans. Elle prend effet le 1^{er} janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Toute modification des dispositions de la présente convention-cadre fera l'objet d'un avenant.

Article 11 : Résiliation

La résiliation de la présente convention-cadre implique l'interruption des versements de la subvention de fonctionnement annuelle. Les sommes déjà versées par la Ville, au titre de la subvention de fonctionnement annuelle (cf. article 8.1), qui n'auraient pas été utilisées lui seront rétrocédées, ainsi que les sommes indûment perçues.

Article 11.1 : Résiliation pour faute

En cas de défaillance de l'une ou l'autre des parties ou de non-respect de ses obligations et engagements contractuels, la présente convention-cadre pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations et engagements contractuels et restée infructueuse.

Article 11.2 : Résiliation à l'initiative des entités

Les entités peuvent résilier à tout moment la présente convention-cadre, après mise en demeure avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de 15 jours :

- en cas de fautes manifestes de gestion de l'association conduisant à sa défaillance financière,
- en cas de dissolution, liquidation judiciaire, insolvabilité ou changement notoire de l'objet social de l'association,
- en cas de perte de l'agrément « Centre social » délivré par la CAF,
- pour motif d'intérêt général.

Dans cette hypothèse, les entités ne prendront pas en charge les dépenses déjà engagées par l'association.

Article 12 : Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention-cadre de partenariat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. Il pourra être proposé lors de cette tentative amiable, la désignation d'un médiateur par les entités.

À défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Annexes

- Fiche de travail et d'analyse,
- Projet associatif
- Présentation de l'association en 2024
- Projet de quartier (en attente pour les quartiers « fragiles »)

Fait à Besançon, en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Besançon,
La Maire,

Pour le Centre Communal
d'Action Sociale de Besançon,
La Vice-Présidente,

Pour Grand Besançon Métropole,
Le 1^{er} Vice-Président,

Anne VIGNOT

Sylvie WANLIN

Gabriel BAULIEU

Pour la Maison des Jeunes et de la Culture Palente – Orchamps,
Le Président,

Jean-Louis PHARISAT

Ville de
Besançon



Convention-Cadre 2025-2029



MJC PALENTE FICHE DE TRAVAIL ET D'ANALYSE

COMMISSION DE SUIVI ANNUELLE DU ___ / ___ / ___

IDENTIFICATION

Structure

Dénomination : _____

Coordonnées

Adresse postale : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Téléphone : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Éléments juridiques

Statut : Association Loi 1901

Date de création : ___ / ___ / ___

Date de mise à jour des statuts : ___ / ___ / ___

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____

Période d'agrément Centre social : Du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___

Gouvernance

Président(e) : _____

Vice-président(e) : _____

Trésorier(e) : _____

Secrétaire : _____

Directeur(rice) : _____

Elus représentants la Ville, GBM et le CCAS dans les instances : _____

VIE DE LA STRUCTURE**ANNEE ECOULEE**Nombre de salariés permanents : Equivalent Temps Plein (ETP) : Nombre de salariés non-permanents : Equivalent Temps Plein (ETP) : Nombre d'adhérents : Nombre de familles :

Répartition des adhérents par secteurs géographiques :

	Territoire Centre social	Autres quartiers bisontins	GBM + Hors Besançon
Adhérents	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %

Répartition des adhérents par QF (activités avec tarification sociale) :

	QF > 0 € et ≤ 800 €	> 800 € et ≤ 3 000 €	QF > 3 000 €
Adhérents	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %

Evénements majeurs intervenus

A COMPLETER

Points forts

A COMPLETER

Points faibles

A COMPLETER**ANNEE A VENIR**

Enjeux

A COMPLETER

Evénements majeurs programmés

A COMPLETER

BILAN

Axe n°1 : Animation globale

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°2 : Animation collective famille

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°3 : Animation jeunesse

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°4 : Médiation numérique

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°5 : Accès spécifique à la Culture

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°6 : Actions particulières des projets de quartiers « politique de la Ville »

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°7 : Action sociale et partenariats avec le CCAS

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°8 : Participation citoyenne

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°9 : Insertion et Accompagnement vers l'emploi

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°1 : Animation globale

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°2 : Animation collective famille

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°3 : Animation jeunesse

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°4 : Médiation numérique

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°5 : Accès spécifique à la Culture

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°6 : Actions particulières des projets de quartiers « politique de la Ville »

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°7 : Action sociale et partenariats avec le CCAS

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°8 : Participation citoyenne

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°9 : Insertion et Accompagnement vers l'emploi

A COMPLETER avec indicateurs

CHIFFRES CLEFS

Ces données doivent correspondre aux documents financiers détaillés communiqués par ailleurs.

	Budget Prévisionnel N+1		Perspectives d'atterrissage N		Résultat définitif N-1	
	Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
Total des produits	0	100	0	100	0	100
Subventions	0	0	0	0	0	0
<i>Dont subvention de fonctionnement Ville - Vie des quartiers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Recettes propres	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	0		0	0	0	0
Reprise provisions et transfert de charges	0		0	0	0	0
Total des charges	0	100	0	100	0	100
Masse salariale (+ charges sociales et fiscales)	0	0	0	0	0	0
Charges externes	0	0	0	0	0	0
Autres charges	0	0	0	0	0	0
Dotation amortissements et provision	0	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	0		0		0	
Résultat exceptionnel et financier	0		0		0	
Résultat net	0		0		0	
Total des fonds associatifs	0		0		0	

Commentaires :

A COMPLETER

PROJET ASSOCIATIF MJC PALENTE

2024

INDEX

Préambule

I. Présentation de l'association

1. Historique
2. Les valeurs de l'association
3. Le cadre législatif et règlementaire
4. L'association en 2024
 - a. la population accueillie
 - b. L'organigramme et les secteurs d'activités
 - c. Le réseau partenarial : les partenaires opérationnels et les partenaires financiers
 - d. L'offre de la MJC Palente

II. Diagnostic de l'association

1. Les territoires d'intervention de la MJC Palente
2. Le regard des différents acteurs sur la MJC Palente
L'expression des besoins des habitants
3. Le Diagnostic Ressources humaines et diagnostic financier
4. Conclusion

III. Orientations stratégiques

Préambule

Si nos valeurs restent les mêmes, le projet de notre association se doit d'évoluer sans cesse pour s'adapter à notre environnement. Le besoin de réactualiser le projet associatif est le fruit de la volonté du Conseil d'Administration et des salariés afin de renforcer la cohérence entre les valeurs de l'association et les actions qu'elle déploie.

Le projet vient préciser les champs d'action et les moyens que l'association se donne pour remplir ses missions.

I. Présentation de l'association

1. Historique

Créée en septembre 1979, l'association MJC Palente constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle du quartier mais également de la Ville de Besançon et de sa périphérie.

La MJC Palente:

- est conventionnée Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (contrat de projet 2024-2027)
- est habilitée par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion sociale pour les accueils de loisirs
- possède les licences d'entrepreneurs de spectacle délivrées par le Ministère de la Culture.

Depuis 45 ans, son action est ancrée dans des ambitions fortes et en prise avec les évolutions de son environnement social et culturel : « Elle offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité ».¹

1 Article 2 des statuts de l'association.

Dans le contexte de la crise économique de 2008, un rapprochement entre centres sociaux associatifs a conduit à une réflexion sur la mutualisation des moyens. Cette démarche a débuté en 2011 et a abouti en 2017 à la création de l'association QLB (Quartier Libre Besançon) avec la maison de Quartier Rosemont Saint Ferjeux et la MJC des Clairs Soleils. Cette structure juridique permet de mener à bien les activités de QLB.

A l'initiative de la ville de Besançon, propriétaire des locaux de la MJC Palente, le Pôle des Tilleuls, cœur du quartier de Palente, a bénéficié d'une réhabilitation importante sur la période 2014-2021.

2. Les valeurs de l'association

Les actions menées par la MJC Palente se fondent sur un socle de valeurs communes :

- Les **valeurs de l'éducation populaire** desquelles découlent la démocratisation de l'accès aux savoirs ; la formation de citoyens actifs et responsables ; la promotion des valeurs humanistes, démocratiques et républicaines.
- L'**esprit d'ouverture** cherchant à concilier dans le cadre de la laïcité, diversité humaine et mixité, qu'elle soit sociale, géographique, culturelle et générationnelle.
- Le **respect mutuel**, fondement de la paix sociale et signe de citoyenneté.
- La **solidarité**, à travers l'échange, l'entraide, le partage des connaissances et la pratique d'activités collectives.
- La **lutte contre l'exclusion**, en respectant la dignité humaine, en activant les potentiels d'aide existants, et en redonnant à la personne ou au groupe en situation d'exclusion la capacité d'agir sur sa vie.
- La **fraternité** afin de ne laisser personne au bord de la route, de créer des liens avec ceux qui ne sont pas de sa famille.

3. Le cadre législatif et réglementaire

Outre le champ réglementaire de la loi de 1901 régissant les associations, la MJC Palente s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire et donc de la loi du 31 juillet 2014 relative à ce secteur.

Parce que l'amélioration continue est un objectif qui doit guider chacune des structures, un guide définissant les conditions d'amélioration des bonnes pratiques a été élaboré par le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, il nous permet d'interroger nos pratiques sur 8 thèmes :

- Les modalités effectives de la gouvernance démocratique
- La concertation dans l'élaboration de la stratégie de l'entreprise
- La territorialité : intégration et contribution de l'activité économique et des emplois dans les territoires
- Les ressources humaines : politique salariale et exemplarité sociale ; formation professionnelle ; négociations annuelles obligatoires ; santé et sécurité au travail et qualité des emplois
- Le lien avec les utilisateurs : bénéficiaires, usagers, clients
- La situation de l'entreprise en matière de diversité, de lutte contre les discriminations et d'égalité réelle entre les femmes et les hommes en termes professionnels et de présence dans les instances dirigeantes élues.
- La dimension environnementale du développement durable
- L'éthique et la déontologie.

4. L'association en 2024

a. La population accueillie :

Sur la saison 2022/2023, la MJC Palente comptait 2584 adhérents.

Dont : 1414 de jeunes de moins de 16 ans

1153 sont des adultes, dont plus de 70% de femmes

17 sont des entités morales, notamment des associations

Sur 2584 adhérents :

32 % habitent le quartier

39 % proviennent des autres quartiers de Besançon

21 % sont issues de Grand Besançon Métropole (GBM)

8 % sont hors GBM

b) Composition du CA après l'AG du 6 juin 2024

Président : Jean-Louis PHARIZAT

Trésorier : Pierre MAGNIN-FEYSOT

Secrétaire : Elisabeth GIBERT

Vice-Présidente : Dominique AUBRY-FRELIN

Secrétaire-Adjointe : Marie-Ange MAGNIN

Hamedy DIAKITE,

Denis VESPROUMIS

Guevic BARSIKHGHAZALIAN

Michel CLERC

Clémentine DAGOUSSET

Martine DUQUET

Anne-Sophie MENEGAIN

Membres de Droit du CA :

Grégory CHANEZ, Directeur, Maxime PODICO ou Fannie MOURLON, élus du Comité Social et Economique, représentant le personnel, Agnès DROUGLAZET, Responsable de la Médiathèque des Tilleuls, Hasni ALEM, représentant la Ville de Besançon, et Denis GUNES, représentant la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs.

L'organigramme au 6 juin 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSIDENT : Jean-Louis PHARIZAT				
DIRECTION : Grégory CHANEZ (en remplacement de la directrice titulaire)				
RÉFÉRENT(E) PÔLE CULTUREL	RÉFÉRENT(E) PÔLE ÉDUCATIF & LOISIRS	RÉFÉRENT(E) PÔLE SOCIAL	PÔLE ADMINISTRATIF	PERSONNELS D'ENTRETIEN
A définir	Emilie EGRY	Justine GUIOL	Communication Thierry BUSSON Comptabilité Assistante de gestion Anne LEMAÎTRE Assistante comptable Grace KOMBA	Salima AOUINA Hanife ARRIFI Aïda DJELLAL Yamina M'HAIA
Salariée Caroline KEPPI Salariés alternants Stagiaires Professeurs et animateurs techniciens Prestataires Volontaires services civiques Bénévoles	Emilie EGRY Salariés alternants Stagiaires Animateurs techniciens Directrice ASLH Animateurs ALSH Prestataires Bénévoles	Justine GUIOL Salariés permanents Iléana BOUVERET Kristell MAES Fannie MOURLON César PILLOT Maxime PODICO Salariés alternants Stagiaires Prestataires Volontaires services civiques Bénévoles	Secrétariat, accueil Marie-Claude JAMBOIS Christine MAZUY	

En arrêt maladie : Mathilde BOULET

Départs en 2023/2024 : Solenn CLERVAL, Léa FRAICHARD, Rachid KAALAL, Sandrine KOHLER, Jean-Paul LEBAIL

c) Le Réseau partenarial :

La MJC Palente travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires du quartier et au-delà. Cette liste recense les partenaires réguliers et n'est pas exhaustive.

- Action sociale : Antenne sociale de quartier (CCAS) / CMS Tristan Bernard / Epicerie sociale
- Culture : Citadelle de Besançon / Compagnie MAJE / Compagnie Pernette / frac / Improbiz / médiathèque des tilleuls / MOVO / Passe-Muraille
- Culture, enfance, familles : Grand Besançon Métropole, Néolia, LogeGBM
- Culture, santé, enfance : Ville de Besançon
- Ecologie, citoyenneté : Les Manivelles / Logis 13 Eco / Sybert
- Education : Collège Proudhon / Ecole Condorcet / Ecole Herriot / Ecole Jean-Zay / Ecole Pierre et Marie Curie
- Emploi / Insertion : AC! agir ensemble contre le chômage ! / Afpas / BGE / Cap Emploi / Intermed / La fabrique à entreprendre / Mission Locale / France Travail / SNC Solidarités nouvelles face au chômage
- Enfance / Famille : ADDSEA Educateurs de prévention / Afev / Arc-en-ciel / Antenne Petite Enfance / Association de Palente / Association des Jeunes des Orchamps / Association Julienne Javel / Caravane-la Sauvegarde / Crèche des Tilleuls / Francas / IME du Parc / La Ludothèque / Maison de l'Ado
- Famille : CIDFF / Régie des Quartiers / Solidarité Femmes
- Handicap, famille, enfance : Aledd
- Interculturalité : Unicités
- Intergénérationnel : Résidence Autonomie les Lilas, Villagénération
- Loisirs, famille : Les ateliers Vortex
- Sport : Associations sportives du quartier / Le BesAC / Le Volant Bisontin / Ufolep

Les partenaires financiers

Les principaux partenaires financiers sont :

- l'Etat
- la Caf du Doubs
- la Ville de Besançon
- Grand Besançon Métropole
- le Département du Doubs
- la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Néolia

d) L'offre de la MJC Palente

Le secteur social / entraide et solidarité

Les actions de soutien à la parentalité et à la famille

L'accompagnement à la scolarité

La MJC s'investit dans l'accompagnement à la scolarité des enfants du quartier, notamment en s'intégrant dans le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) porté par la CAF. Ce dispositif vise à développer des actions en complémentarité avec l'école. Ainsi chaque jour de la semaine scolaire, des collectifs d'enfants sont accueillis à la MJC et bénéficient d'activités animées par des bénévoles, des jeunes en Service civique et des salariés.

Le soutien à la parentalité

Tout au long de l'année, la coordinatrice des actions Clas accompagne des familles pour les démarches liées à la scolarité : inscriptions scolaires, demandes de bourses, utilisation de Pronote, participation à certains rendez-vous parents/professeurs...

Elle coordonne aussi le projet « Parlo'thé, ouvrir l'école aux parents ».

Les activités destinées spécifiquement aux familles du quartier

Tout au long de l'année, dans l'objectif de favoriser la relation parent/enfant, des activités sont proposées aux familles du quartier : sorties en groupe, visites guidées, repas conviviaux et festifs, ateliers d'activités culinaires et artistiques

Les actions de soutien à l'intégration des personnes étrangères

Les Ateliers sociolinguistiques (ASL)

Les ASL ont plusieurs objectifs :

- contribuer à l'apprentissage et à l'appropriation de la langue française pour un public d'origine étrangère
- développer leur autonomie administrative et favoriser leur insertion professionnelle
- favoriser la socialisation des personnes d'origine étrangère grâce à des actions socioculturelles

Les ASL fonctionnent pendant 32 semaines par an sur 3 sites :

MJC Palente, MJC Clairs-Soleils , Maison de quartier de Rosemont-Saint-Ferjeux

Ils sont animés par :

- 1 coordinatrice, salariée de la MJC
- Des Volontaires en Service civique
- Un groupe de bénévoles ayant reçu une formation à l'enseignement du FLE

Des grands projets rythment l'année ainsi que des activités socioculturelles.

Le Café des Mondes

Chaque jeudi matin hors vacances scolaires, un temps convivial est proposé aux personnes étrangères dans l'objectif de développer leurs liens sociaux et ainsi de favoriser leur intégration. Ce moment d'échange est animé par des bénévoles et des jeunes Volontaires en Service civique. De nombreuses activités sont proposées (activités artistiques, cuisine, jeux de société, jeux d'extérieur...)

Les actions pour favoriser l'accès aux droits et l'insertion professionnelle

Les permanences des écrivains publics

Une équipe de 13 bénévoles œuvre tout au long de l'année pour proposer 2 permanences hebdomadaires (les mardi et jeudi) ainsi que des rendez-vous individuels pour le suivi de dossiers complexes.

Les ateliers informatiques

Dans l'objectif de lutter contre l'illectronisme (non acquisition des compétences numériques de base), la MJC propose régulièrement des sessions de 7 séances pouvant accueillir jusqu'à 7 personnes.

L'aide à l'accès à l'emploi

Deux ou trois matinées par mois (les mardis), les permanences « Parlons emploi » permettent aux habitants du quartier de trouver du soutien dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, tous les mercredis, « L'atelier de mobilisation vers l'emploi » animé par une conseillère en insertion professionnelle, permet aux habitants du quartier de bénéficier d'entretiens individualisés.

Permanence de la déléguée du défenseur des droits

Une fois par mois, ou sur rendez-vous, la déléguée du défenseur des droits reçoit les personnes qui pensent que leurs droits n'ont pas été respectés.

Permanence de la CLCV

Une fois par mois, cette association de défense des consommateurs reçoit les personnes qui rencontrent des difficultés relatives au logement ou à la consommation.

Le jardin partagé

Cette ancienne friche a été réhabilitée et aménagée en potager collectif. Grâce au médiateur du jardin, c'est surtout un haut lieu de socialisation dans le quartier. Des habitants s'y retrouvent pour jardiner et des groupes y sont accueillis pour des activités liées à l'environnement. Des animations y sont également ponctuellement organisées (repas partagés, concerts...)

De par son implantation ancienne dans le quartier et sa taille, la MJC Palente est un acteur central du quartier. Par ailleurs, elle est « référente de quartier » dans le cadre du contrat de Ville et, à ce titre, apporte une coordination et un soutien à de nombreux projets.

Les Cantines de l'info

Tous les deux mois, ont lieu les Cantines de l'info, à l'initiative de la MJC. Elles réunissent une trentaine de partenaires divers tels la Mission locale, Aledd, la Ludothèque des Francas, les CMS, l'antenne sociale, les associations. Ce temps permet aux acteurs du quartier et au-delà, d'échanger sur les divers projets en cours dans le quartier. Le but est d'apporter une offre et un calendrier cohérents aux habitants du quartier. C'est aussi l'occasion de recenser l'ensemble des projets et d'organiser une communication idoine.

Cela permet également aux associations du quartier de pouvoir venir s'intégrer à certains projets, et ce, dans l'intérêt des publics accueillis.

Un compte-rendu des réunions est réalisé et largement diffusé.

Le Groupement Solidarité Emploi (GSE)

Il existe également un Groupement Solidarité Emploi (GSE), coordonné conjointement par le centre social de la MJC Palente et la MJC Clairs-Soleils. Ce groupe se réunit tous les deux mois. Il est composé des acteurs du territoire œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle.

L'organisation de temps collectifs en fonction de l'actualité du quartier

En fonction des besoins du quartier, des temps de coordination sont organisés. C'est le cas chaque année pour l'organisation du carnaval de Palente-Les Orchamps.

L'exemple du cinquantenaire du conflit LIP est assez révélateur du rôle que peut jouer la MJC dans la coordination. En effet, beaucoup de projets étaient prévus mais il n'y avait eu aucune concertation entre les différents acteurs. Aussi, la MJC Palente a organisé les « carrefours LIP » afin de réunir l'ensemble des protagonistes et ainsi apporter de la cohérence entre les différents projets.

Le soutien aux habitants et aux associations du quartier

La MJC apporte également un soutien par la mise à disposition de salles, l'aide au montage de projets, la réalisation des bilans financiers, la création d'affiches et de logos, ainsi que la participation à des événements organisés par les habitants (exemple la Fête des voisins, la Fête des fleurs) ou encore aux jeunes associations telles que l'Association des Jeunes des Orchamps ou MOVO.

La participation aux actions menées par les partenaires

Dans la pleine continuité du soutien aux associations et aux projets à l'initiative des habitants du quartier, la MJC Palente participe à divers projets, qu'ils soient culturels, intergénérationnels ou destinés à un public familial.

A titre d'exemple, un atelier a été proposé au Jardin partagé dans le cadre de la semaine bleue organisée par Villa Génération ou encore un concert de l'école de musique lors de la manifestation « Fête ci, fête ça » qui réunissait beaucoup d'acteurs du quartier.

Le secteur éducatif et de loisirs

Enfance / Jeunesse

Les ateliers éducatifs et sportifs :

La MJC propose des activités hebdomadaires à l'année (hors vacances scolaires) pour permettre aux enfants de s'initier et se perfectionner à des pratiques sportives et/ou artistiques : karaté, arts plastiques, théâtre, éveil artistique, gymnastique, danse flamenco, danse classique, danse urbaine...

Les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires

La MJC propose un accueil de loisir les mercredis et les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 15 ans. Pendant les vacances scolaires, des stages thématiques très variés (sport, expression artistique, cuisine, équitation, création de jeux vidéo, initiation musicale...) sont proposés. La MJC essaye de faire preuve d'originalité et de garantir une haute qualité de prestation.

Vital'été

La MJC participe aux animations de l'été proposée aux enfants et aux familles dans la forêt de Chailluz dans le cadre du dispositif municipal Vital'été.

Loisirs adultes

La MJC propose des activités hebdomadaires à l'année (hors vacances scolaires) pour les adultes :

Culture et expression artistique

Un club photo, un labo des arts, un atelier de lecture à voix hautes, plusieurs ateliers artistiques (sculpture sur bois, patchwork...), des cours d'anglais, des cours de danse (fandango, danse en couple ou en solo, flamenco, danse traditionnel folk, impro-folk, danse urbaine).

Sport et santé

Plus de 500 adhérents sont inscrits aux activités sportives et à vocation santé : aérobic, gym d'entretien, aqua gym, gym prévention santé, relaxation sonore, bol tibétains, pilates, yoga, yoga Kundalini, stretching, cuisse/abdos/ fessiers, swissball, animal flow, « équilibre, corps & mémoire », gym tonique, gym zen.

A la séance

Un atelier cuisine mensuel, proposé par un chef étoilé et un atelier mensuel d'œnologie.

Les actions pour favoriser l'épanouissement des jeunes

L'Espace jeunes

L'espace jeune propose aux jeunes de se retrouver, se rencontrer, pour discuter et monter des projets. Il permet aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs. Il favorise l'apprentissage de la vie en collectivité et de la citoyenneté. Des moments dédiés sont proposés : les mercredis après-midi, les vendredis soir ou samedis après-midi et toute la semaine pendant les petites vacances scolaires.

Les animations en pied d'immeuble

Des animations culturelles, sportives, et créatives sont proposées pendant les grandes vacances sur la place Olof Palme et au jardin partagé. Activités animées par la MJC, les acteurs du quartier, ou des prestataires. Ponctuellement, des soirées familiales à thèmes s'adressant à tous les âges (concerts, spectacles...).

Les chantiers « A Tire d'Ailes » (ATA)

La MJC s'inscrit tout au long de l'année ans le dispositif ATA permettant aux jeunes du quartier d'accéder à une activité d'utilité collective et de recevoir une aide au financement de leurs projets (permis de conduire, BAFA, vacances notamment)

11 jeunes habitants le quartier en ont bénéficié en 2023, pour un total de 22 chantiers et 216 heures de missions.

Les chantiers 2023 : les animations en pied d'immeubles, plusieurs bals folks, l'évènement culturel « Aux Quatre coins de mots, le gala de danse, Vital été, la Block party...

Soutien à l'obtention du BAFA

La MJC forme des animateurs sur le terrain à chaque période de vacances. Au total, 25 jeunes ont été accueillis au cours de l'année 2023 pour réaliser les 15 jours de stage pratique BAFA.

La MJC accompagne aussi des jeunes du quartier pour le financement du BAFA.

Le secteur culturel

L'école de musique

Cette école est un pôle d'enseignement musical du Grand Besançon, elle est affiliée à la Confédération musicale de France.

16 professeurs dispensent des cours d'instruments, de chant et de formation musicale pour près de 300 élèves, enfants et adultes.

Tout au long de l'année, des concerts et auditions sont organisés : audition de piano, concert de présentation des instruments par l'équipe des professeurs de musique, concert de restitution de l'atelier de découverte instrumentale, concert de l'ensemble « Ça manque pas d'air », concert des grands élèves et professeurs, etc.

Les pratiques collectives

Les chorales : « La Chantoillotte », « Les Zingarelles »

Et les orchestres : « Les Mini-Pouss », « Ça manque pas d'air ».

Les parcours culturels

Des « Parcours culturels » sont proposés chaque année à plusieurs classes des écoles bisontines.

La programmation de spectacles

Pour le jeune public

7 spectacles ont été programmés en 2022/2023 : « Click » « Une forêt » « Et si tu dances » « Cabaret aquatique » « Gourmandise » « Poucet, pour les grands » « De la nécessité de la gravité » « Dom' Pouce »

Tout public

Le spectacle « Grosse ! », 2 représentations de l'Atelier de lecture à haute voix (thèmes : Frontières » et « être habillé »

Les évènements culturels

Aux quatre coins des mots

C'est une action culturelle autour des pratiques de l'écriture qui se déploie à la MJC Palente, ainsi que dans les établissements scolaires, les associations et autres structures du quartier Palente-Orchamps. Divers projets sont menés tout au long de l'année et sont restitués lors d'une journée évènement en juin.

Le folk

Un collectif de bénévoles passionnés organise une série d'évènement liés à la danse et la musique folk : la Nuit du Folk, la Folkjournée, le Réveillon Folk, de nombreux bals folks.

Les spectacles de danse

Les participants aux ateliers de danses donnent 2 spectacles chaque année au Kursaal : un Gala de danse et un spectacle de flamenco

Les expositions temporaires

Tout au long de l'année, des expositions sont accueillies dans le hall de la MJC.

II. Diagnostic de l'association

1. Les territoires d'intervention de la MJC Palente

La MJC Palente, située dans le quartier Palente, intervient sur quatre niveaux de territoire :

- Le quartier prioritaire de la Politique de la ville nommé « Palente-Orchamps »
- Un territoire plus large « Palente-Orchamps-Saragosse-Vaïtes »
- La ville de Besançon
- L'Est bisontin dont l'entrée se situe à 2km de la MJC

En 2019, le quartier Palente-Orchamps-Saragosse comptait 12.110 habitants + 1947 habitants des Vaïtes, soit 12% de la population bisontine de 116 952 habitants. Ce territoire cadre l'action géographique de l'association où sont implantés ses locaux et le public prioritaire constitué des personnes résidentes. Parmi ces 12.286 personnes, 2 938 vivent dans le quartier prioritaire de la Ville (soit 22,8%).

La population du quartier est relativement âgée, un quart est à la retraite. La moitié des ménages se compose de personnes vivant seules. Les couples avec enfants constituent 17% de la population, ceux sans enfants 22% ; quant aux familles monoparentales elles représentent 10% de la population.

Le quartier prioritaire « Palente-Orchamps » loge une population fortement dépendante aux aides sociales et où le revenu médian est deux fois moins important que celui de la population bisontine. C'est également sur cette zone que se concentre la plus grande partie des logements sociaux du quartier. Ils sont en général de taille moyenne et permettent l'accueil de familles aux revenus modestes. Cependant on remarque une forte baisse de la population sur le quartier (- 8,33% entre 1999 et 2015). La part des habitants du quartier touchés par l'isolement et la précarité sociale est donc importante et justifie l'intervention du Centre Social de la MJC Palente sur ce territoire.

Si le territoire, avant tout d'usage résidentiel, est peu dynamique d'un point de vue économique, la vie associative et sociale y est en contrepartie animée et la MJC Palente fait partie intégrante de ce paysage, répondant aux besoins sociaux et culturels des habitants. C'est également un quartier bien desservi au niveau des transports publics favorisant ainsi la mobilité. A proximité se développe un pôle commercial où transitent les habitants des communes environnantes (zone commerciale des Marnières).

L'Est bisontin (12.227 habitants répartis sur 11 communes) apporte à la MJC un rayon d'action plus large que sa seule ville d'implantation. Suite aux demandes formulées par les collectivités territoriales, le pôle musical de la MJC s'est développé dans les campagnes alentour. Des conventions autour de la lecture ont également été signées avec trois communes. La présence de la MJC sur ce territoire rural répond à sa mission de diffusion de la culture dans un souci d'égalitarisme

2. Les besoins repérés par les partenaires

Les besoins recensés ci-dessous prennent en compte la parole des partenaires du quartier que nous avons recueillis lors d'un focus group.

Le soutien à la parentalité

- Un grand nombre de jeunes mamans (16-25 ans) sont en difficulté dans la parentalité- *Mission Locale*

Besoin d'accompagner les parents autour de la scolarité (les devoirs, utilisation Pronote) mais aussi dans la découverte d'activités gratuites et à proximité de leur domicile (ex : sortie à Chailluz)- *ADDSEA, service de prévention spécialisée*

- Peu de familles du quartier inscrivent leurs enfants aux centres de loisirs de la MJC. Envisager un partenariat avec le centre de loisirs des Francas pour favoriser la mixité au sein des accueils de loisirs de la MJC – *Référent Contrat Ville*

Des aides sont pourtant possibles (fonds ASE) et les travailleurs sociaux peuvent recourir à ces fonds pour aider les familles à financer une place en accueil de loisirs à la MJC – *CMS Tristan Bernard*

- Les familles avec un enfant en situation de handicap rencontrent des difficultés pour trouver une place pour leur enfant en accueil de loisirs. La MJC est probablement mal identifiée auprès des familles, qui s'orientent plus facilement vers les Francas. Les familles ont besoin de répit pour faire face au quotidien avec un enfant en situation de handicap. Ils souffrent par conséquent d'isolement social et l'association ALEDD n'est pas en capacité de répondre à toutes les demandes des familles - *ALEDD*

Des problèmes d'orientation sont constatés auprès des jeunes. Leurs difficultés ne sont souvent pas repérées par les parents donc les jeunes sont dans des cursus ou des établissements non adaptés à leurs problématiques.

Cela pose la question de l'accompagnement des parents, en termes de soutien à la parentalité - *ADDSEA, service de prévention spécialisée*

Certains profils souffrent d'isolement social

- Les jeunes mères de famille (16-25 ans) - *Mission Locale*
- Les jeunes en souffrance psychique - *Mission Locale et Antenne Sociale de Quartier, CCAS*
- Les personnes d'origine étrangère qui maîtrisent peu ou pas la langue française -*Antenne Sociale Petite Enfance, Loge GBM et Néolia*
- Les personnes âgées - *Loge GBM, Néolia et Antenne Sociale de Quartier, CCAS*
- Les personnes de tous âges vivant seules - *Antenne Sociale de Quartier, Loge GBM et Néolia*
- Les personnes en situation de handicap - *Antenne Sociale de Quartier*

Un lien parental à développer

- Stratégie collective à développer entre les acteurs du quartier. Il y a plus d'actions « one shot » que d'actions réfléchies et développées ensemble – *Référent Contrat Ville*
- Dans le cadre de la réforme du RSA (15h de travail obligatoire à réaliser pour chaque allocataire du RSA), un partenariat avec la MJC pourrait être porteur de sens pour les allocataires - *CMS Tristan Bernard*
- Pas de possibilité pour les travailleurs sociaux de mettre en place des actions collectives pour accompagner leurs bénéficiaires, en plus des suivis

individuels. Besoin constaté de renforcer le partenariat pour que les professionnels puissent accompagner leurs publics sur les actions collectives du Centre Social - *CMS Tristan Bernard et Antenne Sociale de Quartier, CCAS*

- En attente de développer et déployer des actions collectives avec les acteurs du quartier - *Crèche des Tilleuls*
- Temps de réflexion entre partenaires sur la thématique du port du voile car un grand nombre de jeunes filles se privent de l'accès à des formations, à des loisirs ou à certains emplois – *La Mission Locale*

Aller à la rencontre des habitants

- Il manque un événement dans le quartier pour accueillir les nouveaux habitants et créer du lien avec eux dès leur arrivée - *ADDSEA, service de prévention spécialisée*
- Difficile pour les familles de faire le premier pas et de pousser la porte des structures du quartier. Elles ont besoin d'être accompagnées pour ce « premier pas » – *Antenne Sociale Petite Enfance*
- Absence de liens entre les îlots du quartier. Le lien social est à recoudre et il est nécessaire de renforcer les actions pour « aller vers » les habitants, puis les ramener vers nous – *Référent Contrat Ville*

Des actions collectives pour les jeunes

- Importance de développer un lieu pour les jeunes - *ADDSEA, service de prévention spécialisée*
- Réfléchir à des interventions avec les partenaires autour de l'estime de soi, la réussite et permettre de renvoyer une image positive aux jeunes. Voir ce qui peut se faire pour valoriser le côté « réussite ». Par exemple, au niveau sportif, peu de jeunes sont licenciés alors qu'il y a beaucoup de clubs sur le quartier – *Référent Contrat Ville*
- Développer les chantiers A Tir d'Aile (ATA), avec la piste d'encourager les jeunes à poursuivre avec un investissement bénévole et qu'ils soient valorisés dans leurs engagements – *Référent Contrat Ville*

Accès aux droits

- Les parents avec un enfant en situation de handicap sont en difficulté dans les démarches administratives en lien avec la reconnaissance du handicap. Ainsi, ils ne font pas toujours valoir leurs droits – *ALEDD*
- Les jeunes et les familles sont en difficultés avec les démarches dématérialisées de plus en plus nombreuses – *CMS Tristan Bernard*
- Il y a entre 50 et 70 personnes en demande et en attente d'une initiation à l'informatique – *Antenne Sociale de Quartier, CCAS*

2. Le Diagnostic Ressources humaines et Diagnostic financier

a. Ressources humaines

Le modèle économique et de ressources humaines adopté par la MJC Palente depuis plus de quinze ans repose sur un encadrement des projets par des professionnels et des bénévoles.

Depuis 15 ans, La MJC Palente a mis en place un conseil d'établissement géré par 2 délégués du personnel, 2 suppléants et l'employeur, devenu CSE (comité social économique) en 2019.

La réglementation du travail à laquelle la MJC Palente fait référence s'inscrit dans la convention collective Eclat. La MJC Palente est adhérente au syndicat employeur Hexopée. Ces dernières années la mise en conformité avec la loi a conduit à la mise en place de la mutuelle d'entreprise, la contribution à l'aide au logement, la prise en compte de l'AGEFIPH (association de gestion du fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), la prime compensatoire pour les temps partiels.

L'accord d'entreprise conclu en 2000 pour l'application des 35h est toujours en vigueur. Un accord d'entreprise a été signé le 1^{er} juillet 2022.

Concernant la formation, La MJC Palente a pour « opérateur de compétence » Uniformation, avec qui elle met en place un plan de formation des salariés appelé désormais plan de développement des compétences.

La formation est un levier très important dans la politique RH.

b. Diagnostic Financier

Le bilan financier de la MJC Palente fait apparaître un compte de résultat pour 2023 de 1 492 246 € en produits et 1 548 235 € en charges. Il y a donc un déficit de 55 989 €, soit 3.2%.

Les ressources de la MJC Palente

Elles proviennent majoritairement des cotisations des adhérents et des prestations CAF. Elles représentent 997 837 euros.

L'autre ressource importante sont les subventions d'un montant total de 536686 euros obtenues sur appel à projet la plupart du temps auprès de l'Etat, la Région de Bourgogne Franche Comté, le Département du Doubs, le Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon. La stagnation voire la diminution de celles-ci crée une fragilité financière, alors même que l'activité est plus importante.

Une réflexion est à porter pour les années à venir sur la nécessité d'augmenter l'autofinancement de la structure.

Les charges de la MJC Palente

Les charges de personnel représentent le poste de charges le plus important : 70 %

La MJC Palente doit fortement diminuer sa masse salariale pour demeurer viable. La restructuration en cours prévoit ce retour à l'équilibre dès la prochaine année.

Conclusion du diagnostic

La MJC Palente est une structure faisant preuve d'un grand dynamisme qui se traduit par une forte implication des salariés, des élus et des bénévoles. Son image reste attractive, en particulier depuis la rénovation, notamment avec la nouvelle salle polyvalente. La qualité

de ses prestations est reconnue à tous les niveaux. Son réseau partenarial est vaste et très riche.

Points forts de l'année écoulée : un nombre d'adhérents en augmentation, sans avoir encore atteint le niveau d'avant Covid, une mobilisation bénévole toujours importante.

Points faibles de l'année écoulée : la situation financière, dégradant le climat social, la longue maladie de la directrice

Perspectives de l'année à venir : une restructuration ambitieuse permettant de contenir la masse salariale

Points de vigilance : maison très fragile, à surveiller et bien accompagner.

III Orientations stratégiques

La MJC Palente veut être une maison qui contribue au bien-être de la personne, en offrant un panel d'activités qui permettent le développement individuel dans un collectif convivial et solidaire.

Elle veut favoriser l'accès à la culture et à la citoyenneté en harmonie et en cohérence avec les acteurs sociaux, en privilégiant la proximité, en répondant aux besoins exprimés par les habitants.

Elle souhaite développer le pouvoir d'agir des habitants du quartier, garant de l'expression démocratique, contribuant à l'émancipation des personnes et à la transformation sociale.

Pour ce faire, elle veut utiliser au mieux les moyens à sa disposition.

Les grands axes d'intervention de la MJC Palente pour les années à venir :

- Soutenir la parentalité
- Lutter contre les fragilités (isolement, illettrisme, illettrisme, manque d'intégration, chômage...)
- Favoriser l'épanouissement des enfants
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux
- Participer à l'émancipation des jeunes
- Favoriser la santé physique et mentale des habitants
- Impliquer les habitants dans la vie de leur quartier
- Promouvoir la culture pour tous

Dans les années à venir, la MJC Palente compte utiliser ses spécificités :

- son école de musique
- sa salle de spectacle

- son jardin partagé
- ses compétences culturelles

comme moyens transversaux pour œuvrer sur ses grands axes d'intervention.

Élaboration des conventions cadre

2025-2029

Maisons de Quartiers/Centres sociaux associatifs

Présentation des projets associatifs

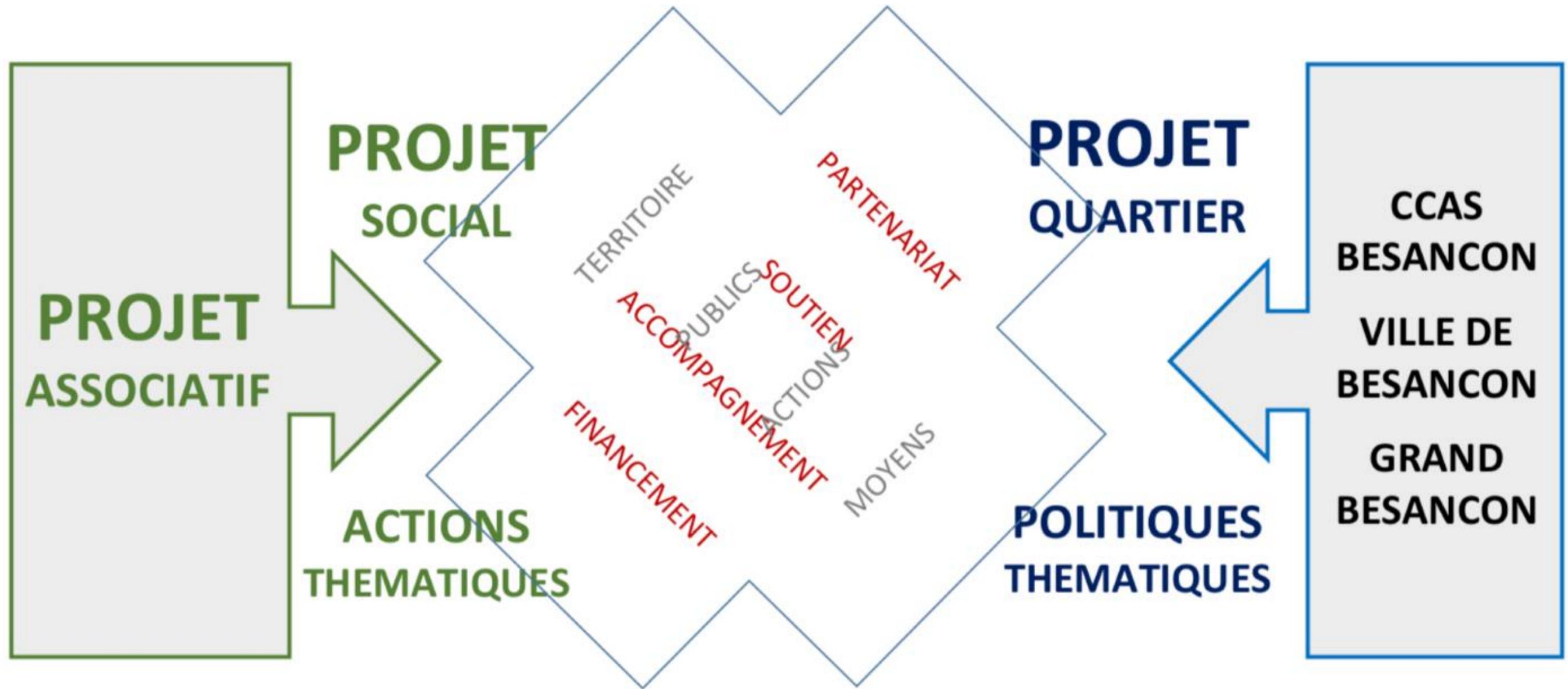
Ville de
Besançon

**CC
AS**
Besançon

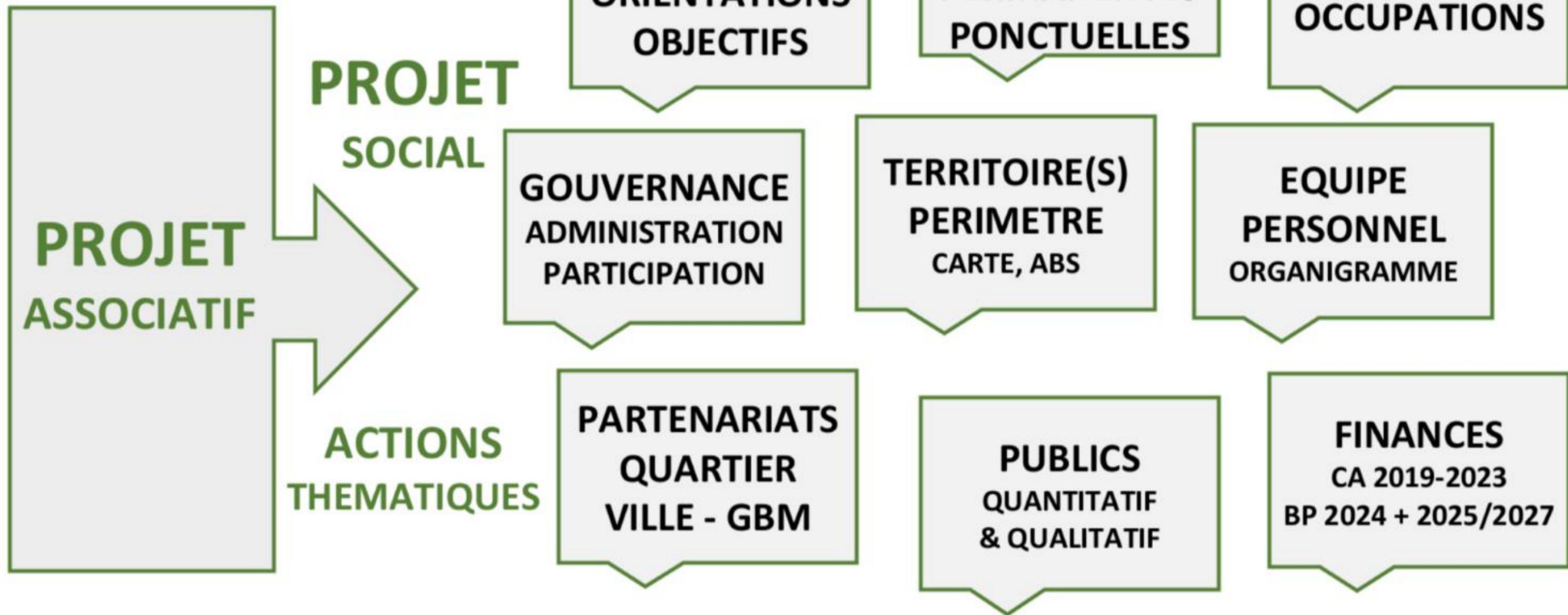
CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE

b Grand
Besançon
Métropole
quartiers2030

CADRE & PRINCIPES



LE PROJET ASSOCIATIF





Maison des Jeunes et de la Culture Palente – Orchamps

VALEURS ORIENTATIONS OBJECTIFS

Créée en septembre 1979, l'association MJC Palente constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle du quartier Palente-Orchamps mais également de la Ville de Besançon et de sa périphérie.



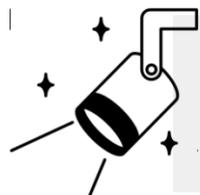
La MJC Palente :



est conventionnée Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (contrat de projet 2024-2027)



est habilitée par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion sociale pour les accueils de loisirs



possède les licences d'entrepreneurs de spectacle délivrées par le Ministère de la Culture



s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire et donc de la loi du 31 juillet 2014 relative à ce secteur



VALEURS ORIENTATIONS OBJECTIFS

Depuis 45 ans, son action est ancrée dans des ambitions fortes et en prise avec les évolutions de son environnement social et culturel :



“

Elle offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité.

”

Les actions menées par la MJC Palente se fondent sur un socle de valeurs communes :



- Les valeurs de l'éducation populaire desquelles découlent la démocratisation de l'accès aux savoirs ; la formation de citoyens actifs et responsables ; la promotion des valeurs humanistes, démocratiques et républicaines.
- L'esprit d'ouverture cherchant à concilier dans le cadre de la laïcité, diversité humaine et mixité, qu'elle soit sociale, géographique, culturelle et générationnelle.
- Le respect mutuel, fondement de la paix sociale et signe de citoyenneté.
- La solidarité, à travers l'échange, l'entraide, le partage des connaissances et la pratique d'activités collectives.
- La lutte contre l'exclusion, en respectant la dignité humaine, en activant les potentiels d'aide existants, et en redonnant à la personne ou au groupe en situation d'exclusion la capacité d'agir sur sa vie.
- La fraternité afin de ne laisser personne au bord de la route, de créer des liens avec ceux qui ne sont pas de sa famille.

PARTENARIATS QUARTIER VILLE - GBM

La MJC Palente travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires du quartier et au-delà. Cette liste recense les partenaires réguliers et n'est pas exhaustive.



- Action sociale : CMS Tristan Bernard / Antenne sociale de quartier (CCAS) / Epicerie sociale
- Culture : Médiathèque des Tilleuls / Frac / Improbiz / MOVO / Passe-Muraille/ Citadelle de Besançon / Musées de Besançon / Compagnie Pernelle / CRR /GBM / Ville de Besançon
- Santé, enfance : Ville de Besançon / PMI / crèches du quartier
- Ecologie, citoyenneté : Logis 13 Eco / Sybert / Ville de Besançon / GBM
- Education : Etablissements scolaires du quartier / Ville de Besançon / Francas / AFEVE / Uniscité
- Emploi / Insertion : Mission Locale / France Travail / Cap Emploi / GBM Gare BTT / Jardins de Cocagne / SNC / Afpa / BGE / Greta



PARTENARIATS QUARTIER VILLE - GBM

La MJC Palente travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires du quartier et au-delà. Cette liste recense les partenaires réguliers et n'est pas exhaustive.

- Enfance/ Jeunesse / Famille : Afev / Arc-en-ciel / Antenne Petite Enfance / Association de Palente / Association des Jeunes des Orchamps / Association Julienne Javel / ADDSEA Educateurs de prévention / Caravane-la Sauvegarde / Crèches / Francas / IME du Parc / Ludothèque des francas / Maison de l'Ado / CIDFF / Solidarité Femmes / Ville de Besançon
- Handicap : Aledd
- Intergénérationnel : Résidence Autonomie les Lilas, Villagénération
- Sport : Associations sportives du quartier / Ufolep / Ville de Besançon



Les principaux partenaires financiers sont :

▶ la Ville de Besançon et
GBM

▶ la Caf du Doubs

▶ l'Etat

▶ le Département du Doubs

▶ la Région Bourgogne-
Franche-Comté

▶ Néolia



Composition du CA après l'AG du 6 juin 2024 :

Président : Jean-Louis PHARIZAT

Trésorier : Pierre MAGNIN-FEYSOT

Secrétaire : Elisabeth GIBERT

Vice-Présidente : Dominique AUBRY-FRELIN

Secrétaire-Adjointe : Marie-Ange MAGNIN

Hamedy DIAKITE,

Denis VESPROUMIS

Guevic BARSIKHGHAZALIAN

Michel CLERC

Clémentine DAGOUSSET

Martine DUQUET

Anne-Sophie MENEGAIN

GOUVERNANCE ADMINISTRATION PARTICIPATION

Membres de Droit du CA :

Grégory CHANEZ, Directeur, Maxime PODICO ou Fannie MOURLON, élus du Comité Social et Economique, représentant le personnel, Agnès DROUGLAZET, Responsable de la Médiathèque des Tilleuls, Hasni ALEM, représentant la Ville de Besançon, et Denis GUNES, représentant la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs.



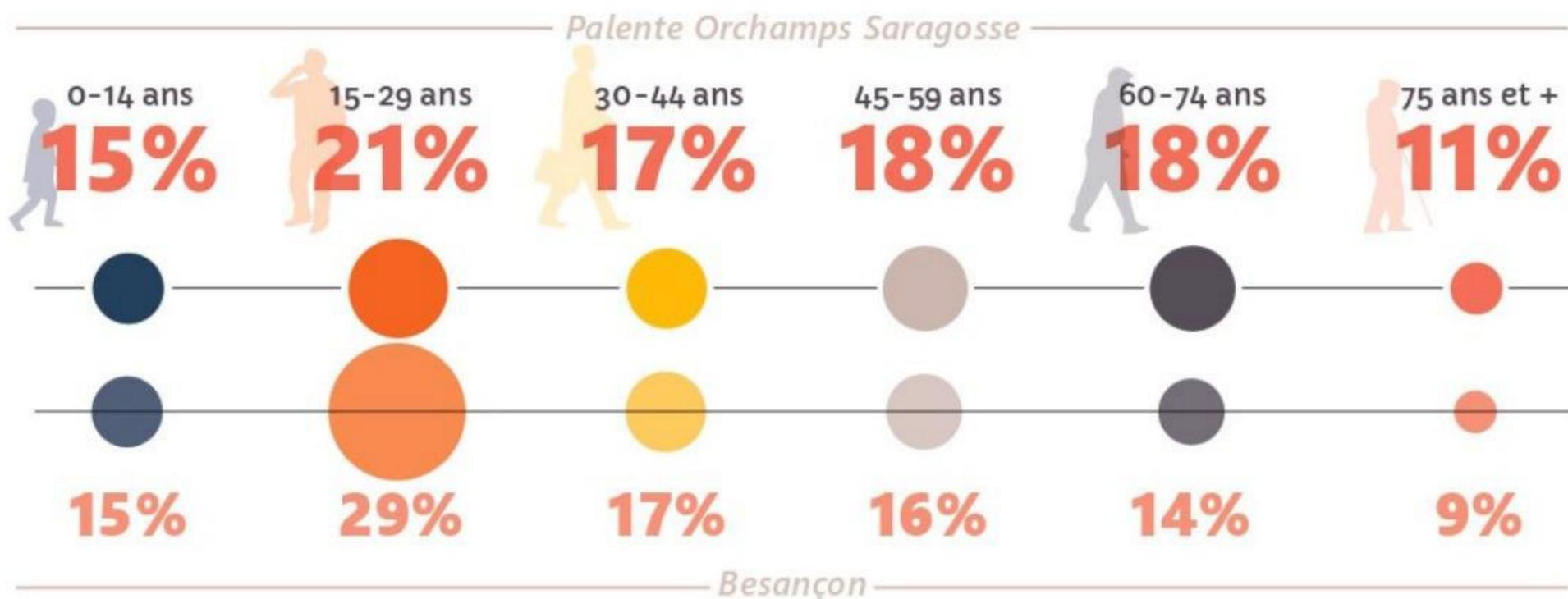
TERRITOIRE(S) PERIMETRE CARTE, ABS



PALENTE
ORCHAMPS
SARAGOSSE



Population par classes d'âges



En 2013

10 447
habitants

En 2019

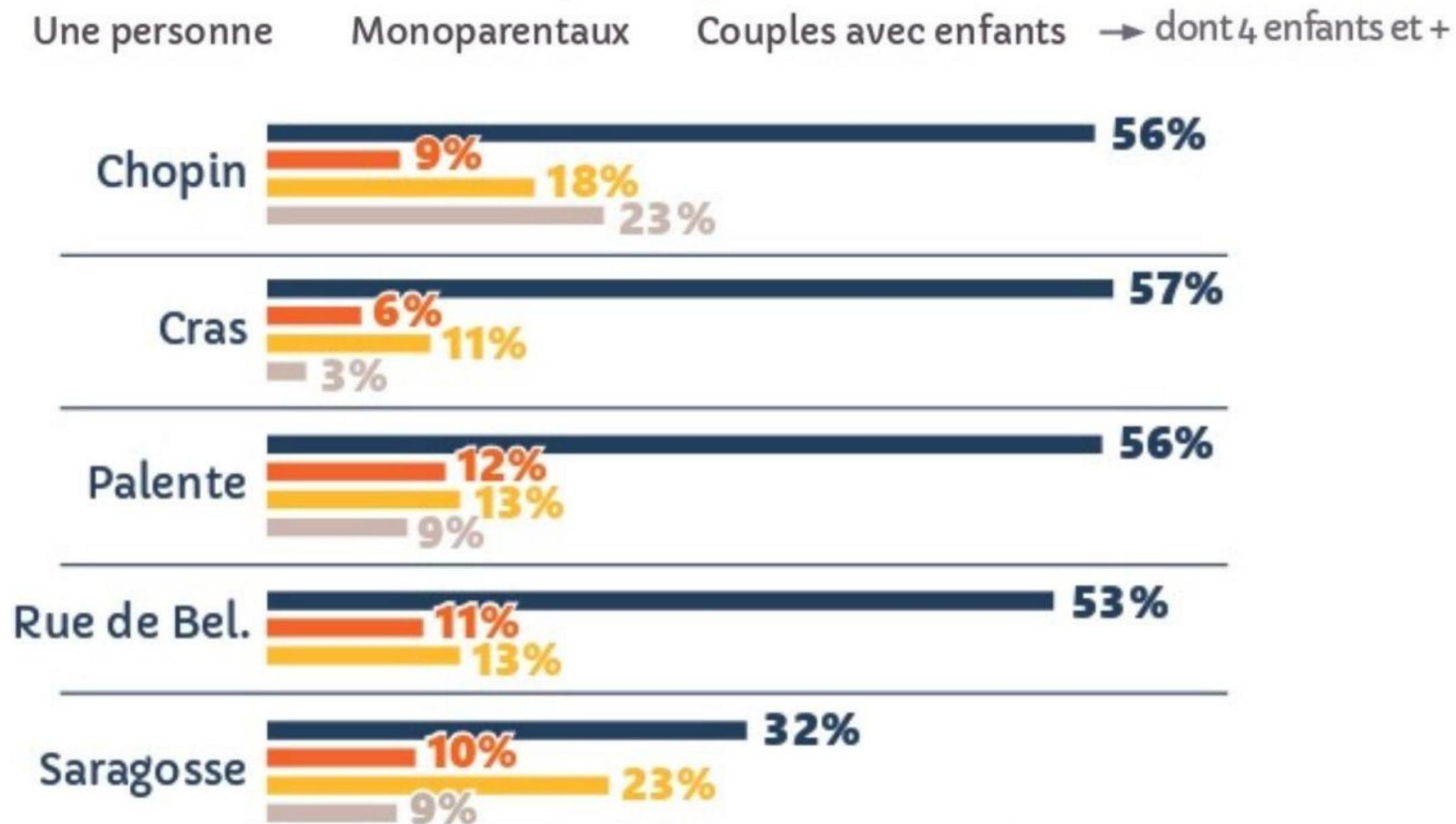
10 850
habitants

Soit

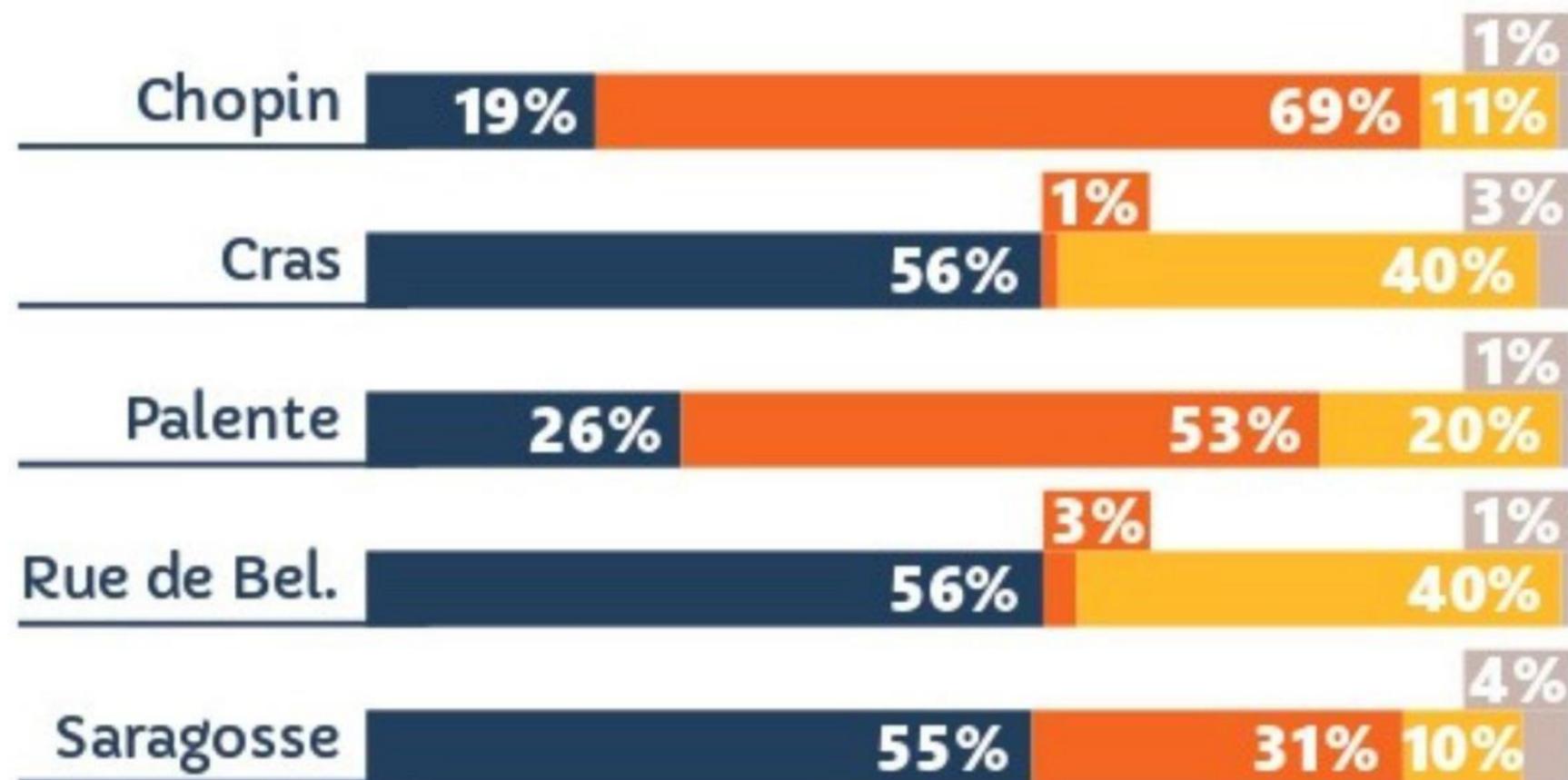
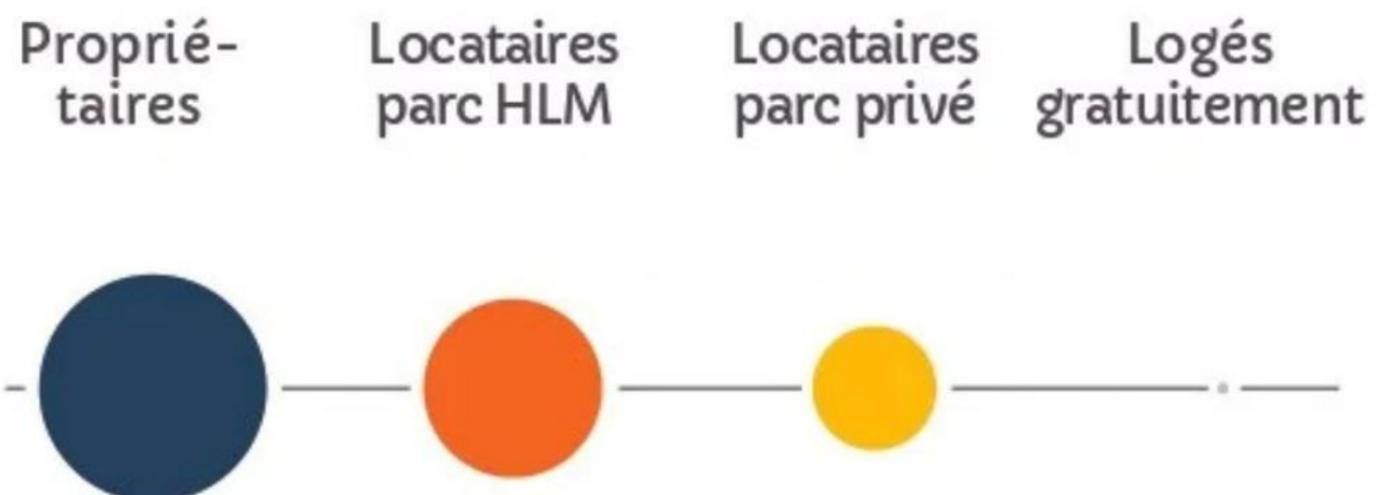
+0,63%

par an entre 2013
et 2019

TERRITOIRE(S) PERIMETRE CARTE, ABS



TERRITOIRE(S) PERIMETRE CARTE, ABS



Source : Insee, Recensement de la population 2019.

TERRITOIRE(S) PERIMETRE CARTE, ABS

Revenu de solidarité active et ménages à bas revenus

Palente Orchamps Saragosse

Au RSA → Soit

525

ménages

9%

des ménages

Bas revenus → Soit

1 208

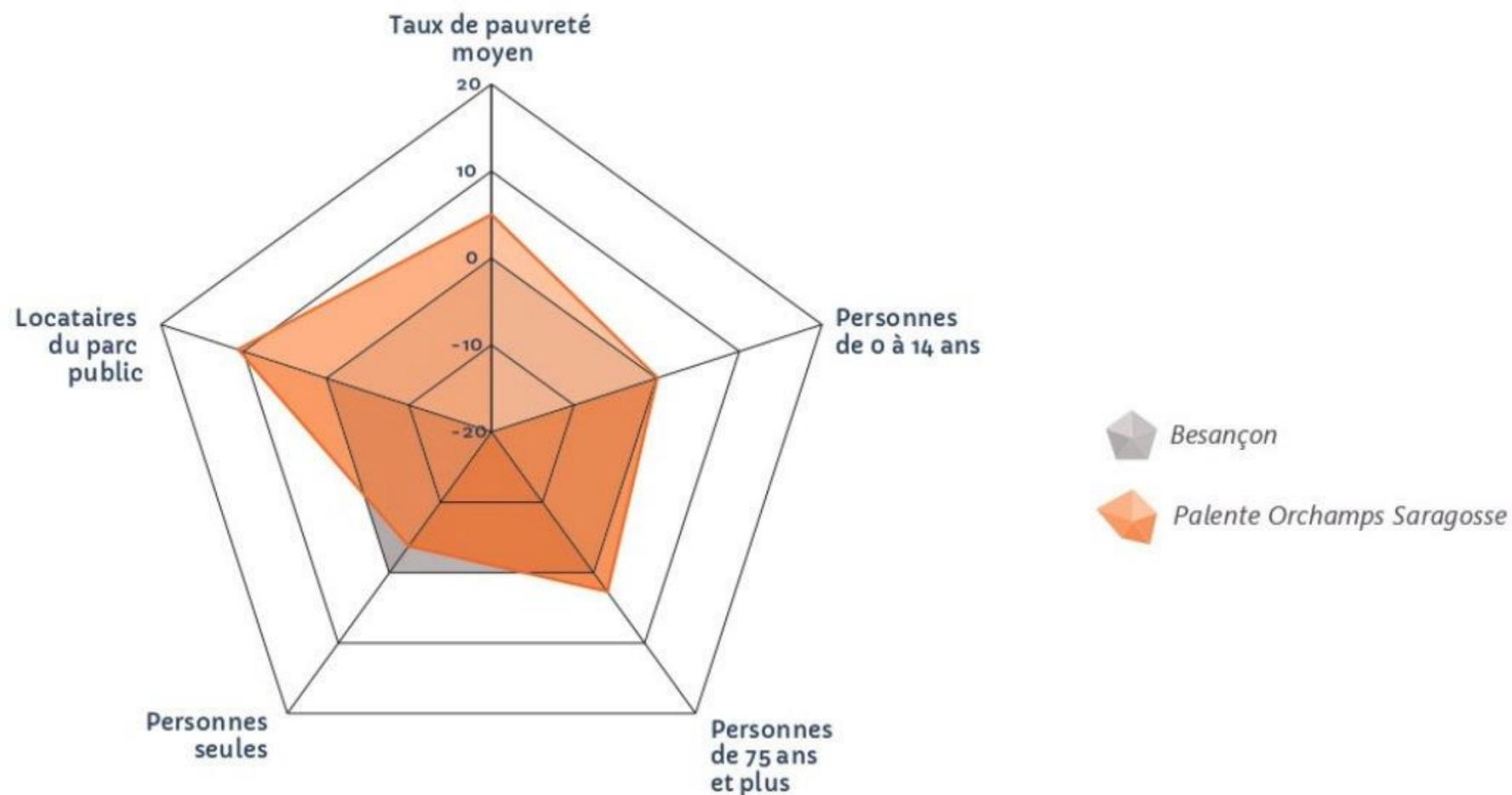
ménages

21%

des ménages

Synthèse

Le quartier comparé à Besançon



PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES

Le secteur social / entraide et solidarité

Les actions de soutien à la parentalité et à la famille



L'accompagnement à la scolarité

La MJC s'investit dans l'accompagnement à la scolarité des enfants du quartier, notamment en s'intégrant dans le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) porté par la CAF. Ce dispositif vise à développer des actions en complémentarité avec l'école. Ainsi chaque jour de la semaine scolaire, des collectifs d'enfants sont accueillis à la MJC et bénéficient d'activités animées par des bénévoles, des jeunes en Service civique et des salariés.



Le soutien à la parentalité

Tout au long de l'année, la coordinatrice des actions Clas accompagne des familles pour les démarches liées à la scolarité : inscriptions scolaires, demandes de bourses, utilisation de Pronote, participation à certains rendez-vous parents/professeurs... Elle coordonne aussi le projet « Parlo'thé, ouvrir l'école aux parents ».



Les activités destinées spécifiquement aux familles du quartier

Tout au long de l'année, dans l'objectif de favoriser la relation parent/enfant, des activités sont proposées aux familles du quartier : sorties en groupe, visites guidées, repas conviviaux et festifs, ateliers d'activités culinaires et artistiques

Les actions de soutien à l'intégration des personnes étrangères



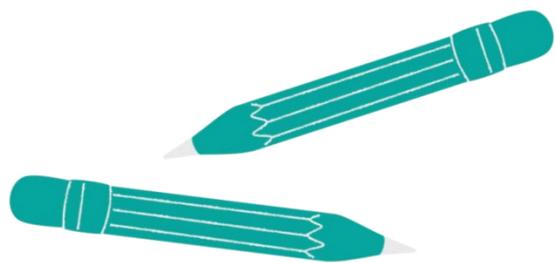
Les Ateliers sociolinguistiques (ASL)

Les ASL ont plusieurs objectifs :



- contribuer à l'apprentissage et à l'appropriation de la langue française pour un public d'origine étrangère
- développer leur autonomie administrative et favoriser leur insertion professionnelle
- favoriser la socialisation des personnes d'origine étrangère grâce à des actions socioculturelles

Les ASL fonctionnent pendant 32 semaines par an sur 3 sites :



MJC Palente, MJC Clairs-Soleils , Maison de quartier de Rosemont-Saint-Ferjeux
Ils sont animés par :

- 1 coordinatrice, salariée de la MJC
- Des Volontaires en Service civique
- Un groupe de bénévoles ayant reçu une formation à l'enseignement du FLE

Des grands projets rythment l'année ainsi que des activités socioculturelles.

Les actions de soutien à l'intégration des personnes étrangères



Le Café des Mondes

Chaque jeudi matin hors vacances scolaires, un temps convivial est proposé aux personnes étrangères dans l'objectif de développer leurs liens sociaux et ainsi de favoriser leur intégration. Ce moment d'échange est animé par des bénévoles et des jeunes Volontaires en Service civique. De nombreuses activités sont proposées (activités artistiques, cuisine, jeux de société, jeux d'extérieur...)

Les actions pour favoriser l'accès aux droits et l'insertion professionnelle

Les permanences des écrivains publics

Une équipe de 13 bénévoles œuvre tout au long de l'année pour proposer 2 permanences hebdomadaires (les mardi et jeudi) ainsi que des rendez-vous individuels pour le suivi de dossiers complexes.

Les ateliers informatiques

Dans l'objectif de lutter contre l'illectronisme (non acquisition des compétence numériques de base), la MJC propose régulièrement des sessions de 7 séances pouvant accueillir jusqu'à 7 personnes.

L'aide à l'accès à l'emploi

Deux ou trois matinée par mois (les mardis), les permanences « Parlons emploi » permettent aux habitants du quartier de trouver du soutien dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, tous les mercredis, « L'atelier de mobilisation vers l'emploi » animé par une conseillère en insertion professionnelle, permet aux habitants du quartier de bénéficier d'entretiens individualisés.

Les actions pour favoriser l'accès aux droits et l'insertion professionnelle

Permanence de la déléguée du défenseur des droits

Une fois par mois, ou sur rendez-vous, la déléguée du défenseur des droits reçoit les personnes qui pensent que leurs droits n'ont pas été respectés.

Permanence de la CLCV

Une fois par mois, cette association de défense des consommateurs reçoit les personnes qui rencontrent des difficultés relatives au logement ou à la consommation.

Le jardin partagé

Cette ancienne friche a été réhabilitée et aménagée en potager collectif. Grâce au médiateur du jardin, c'est surtout un haut lieu de socialisation dans le quartier. Des habitants s'y retrouvent pour jardiner et des groupes y sont accueillis pour des activités liées à l'environnement. Des animations y sont également ponctuellement organisées (repas partagés, concerts...)

DE PAR SON IMPLANTATION ANCIENNE DANS LE QUARTIER ET SA TAILLE, LA MJC PALENTE EST UN ACTEUR CENTRAL DU QUARTIER. PAR AILLEURS, ELLE EST « RÉFÉRENTE DE QUARTIER » DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE ET, À CE TITRE, APPORTE UNE COORDINATION ET UN SOUTIEN À DE NOMBREUX PROJETS.



Tous les deux mois, ont lieu les Cantines de l'info, à l'initiative de la MJC. Ce temps permet aux acteurs du quartier et au-delà, d'échanger sur les divers projets en cours dans le quartier. Le but est d'apporter une offre et un calendrier cohérents aux habitants du quartier. C'est aussi l'occasion de recenser l'ensemble des projets et d'organiser une communication idoine.

Cela permet également aux associations du quartier de pouvoir venir s'intégrer à certains projets, et ce, dans l'intérêt des publics accueillis.

Un compte-rendu des réunions est réalisé et largement diffusé.

LES CANTINES DE L'INFO



Il existe également un Groupement Solidarité Emploi (GSE), coordonné conjointement par le centre social de la MJC Palente et la MJC Clairs-Soleils. Ce groupe se réunit tous les deux mois. Il est composé des acteurs du territoire œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle.

LE GROUPEMENT SOLIDARITÉ EMPLOI (GSE)



En fonction des besoins du quartier, des temps de coordination sont organisés.. L'exemple du cinquantenaire du conflit LIP est assez révélateur du rôle que peut jouer la MJC dans la coordination. En effet, beaucoup de projets étaient prévus mais il n'y avait eu aucune concertation entre les différents acteurs. Aussi, la MJC Palente a organisé les « carrefours LIP » afin de réunir l'ensemble des protagonistes et ainsi apporter de la cohérence entre les différents projets.

L'ORGANISATION DE TEMPS COLLECTIFS EN FONCTION DE L'ACTUALITÉ DU QUARTIER



La MJC apporte également un soutien par la mise à disposition de salles, l'aide au montage de projets, la réalisation des bilans financiers, la création d'affiches et de logos, ainsi que la participation à des événements organisés par les habitants

LE SOUTIEN AUX HABITANTS ET AUX ASSOCIATIONS DU QUARTIER



Dans la pleine continuité du soutien aux associations et aux projets à l'initiative des habitants du quartier, la MJC Palente participe à divers projets, qu'ils soient culturels, intergénérationnels ou destinés à un public familial.

LA PARTICIPATION AUX ACTIONS MENÉES PAR LES PARTENAIRES

Les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires

La MJC propose un accueil de loisir les mercredis et les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 15 ans. Pendant les vacances scolaires, des stages thématiques très variés (sport, expression artistique, cuisine, équitation, création de jeux vidéo, initiation musicale...) sont proposés. La MJC essaye de faire preuve d'originalité et de garantir une haute qualité de prestation.

Les ateliers éducatifs et sportifs :

La MJC propose des activités hebdomadaires à l'année (hors vacances scolaires) pour permettre aux enfants de s'initier et se perfectionner à des pratiques sportives et/ou artistiques : karaté, arts plastiques, théâtre, éveil artistique, gymnastique, danse flamenco, danse classique, danse urbaine...

Vital'été

La MJC participe aux animations de l'été proposée aux enfants et aux familles dans la forêt de Chailluz dans le cadre du dispositif municipal Vital'été.



LE SECTEUR ÉDUCATIF ET DE LOISIRS

Loisirs adultes



La MJC propose des activités hebdomadaires à l'année (hors vacances scolaires) pour les adultes :

Culture et expression artistique

Un club photo, un labo des arts, un atelier de lecture à voix hautes, plusieurs ateliers artistiques (sculpture sur bois, patchwork...), des cours d'anglais, des cours de danse (fandango, danse en couple ou en solo, flamenco, danse traditionnel folk, impro-folk, danse urbaine).

Sport et santé

Plus de 500 adhérents sont inscrits aux activités sportives et à vocation santé : aéroboxe, gym d'entretien, aqua gym, gym prévention santé, relaxation sonore bol tibétains, pilates, yoga, yoga Kundalini, stretching, cuisse/abdos/ fessiers, swissball, animal flow, « équilibre, corps & mémoire », gym tonique, gym zen.

A la séance

Un atelier cuisine mensuel, proposé par un chef étoilé et un atelier mensuel d'œnologie.

LE SECTEUR ÉDUCATIF ET DE LOISIRS

Les actions pour favoriser l'épanouissement des jeunes

L'Espace jeunes

L'espace jeune propose aux jeunes de se retrouver, se rencontrer, pour discuter et monter des projets. Il permet aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs. Il favorise l'apprentissage de la vie en collectivité et de la citoyenneté. Des moments dédiés sont proposés : les mercredis après-midi, les vendredis soir ou samedis après-midi et toute la semaine pendant les petites vacances scolaires.

Les animations en pied d'immeuble

Des animations culturelles, sportives, et créatives sont proposées pendant les grandes vacances sur la place Olof Palme et au jardin partagé. Activités animées par la MJC, les acteurs du quartier, ou des prestataires. Ponctuellement, des soirées familiales à thèmes s'adressant à tous les âges (concerts, spectacles...).



LE SECTEUR ÉDUCATIF ET DE LOISIRS

Les actions pour favoriser
l'épanouissement des jeunes

Les chantiers « A Tire d'Ailes » (ATA)

La MJC s'inscrit tout au long de l'année ans le dispositif ATA permettant aux jeunes du quartier d'accéder à une activité d'utilité collective et de recevoir une aide au financement de leurs projets (permis de conduire, BAFA, vacances notamment)

11 jeunes habitants le quartier en ont bénéficié en 2023, pour un total de 22 chantiers et 216 heures de missions.

Les chantiers 2023 : les animations en pied d'immeubles, plusieurs bals folks, l'évènement culturel « Aux Quatre coins de mots, le gala de danse, Vital été, la Block party...

Soutien à l'obtention du BAFA

La MJC forme des animateurs sur le terrain à chaque période de vacances. Au total, 25 jeunes ont été accueillis au cours de l'année 2023 pour réaliser les 15 jours de stage pratique BAFA.

La MJC accompagne aussi des jeunes du quartier pour le financement du BAFA.



LE SECTEUR CULTUREL

L'école de musique

Cette école est un pôle d'enseignement musical du Grand Besançon, elle est affiliée à la Confédération musicale de France. 16 professeurs dispensent des cours d'instruments, de chant et de formation musicale pour près de 300 élèves, enfants et adultes.

Tout au long de l'année, des concerts et auditions sont organisés : audition de piano, concert de présentation des instruments par l'équipe des professeurs de musique, concert de restitution de l'atelier de découverte instrumentale, concert de l'ensemble « Ça manque pas d'air », concert des grands élèves et professeurs, etc.

Les pratiques collectives

Les chorales : « La Chantoillotte », « Les Zingarelles »
Et les orchestres : « Les Mini-Pouss », « Ça manque pas d'air ».

Les parcours culturels

Des « Parcours culturels » sont proposés chaque année à plusieurs classes des écoles bisontines.



LE SECTEUR CULTUREL

Les évènements culturels

Aux quatre coins des mots

C'est une action culturelle autour des pratiques de l'écriture qui se déploie à la MJC Palente, ainsi que dans les établissements scolaires, les associations et autres structures du quartier Palente-Orchamps. Divers projets sont menés tout au long de l'année et sont restitués lors d'une journée évènement en juin.

Le folk

Un collectif de bénévoles passionnés organise une série d'évènement liés à la danse et la musique folk : la Nuit du Folk, la Folkjournée, le Réveillon Folk, de nombreux bals folks.

Les spectacles de danse

Les participants aux ateliers de danses donnent 2 spectacles chaque année au Kursaal : un Gala de danse et un spectacle de flamenco



LE SECTEUR CULTUREL

Les expositions temporaires

Tout au long de l'année, des expositions sont accueillies dans le hall de la MJC.

La programmation de spectacles

Pour le jeune public

7 spectacles ont été programmés en 2022/2023 : « Click » « Une forêt » « Et si tu dances » « Cabaret aquatique » « Gourmandise » « Poucet, pour les grands » « De la nécessité de la gravité » « Dom' Pouce »

Tout public

Le spectacle « Grosse ! », 2 représentations de l'Atelier de lecture à haute voix (thèmes : Frontières » et « être habillé »



PUBLICS QUANTITATIF & QUALITATIF



Taux de fréquentation de la structure

PÉRIODE	TOTAL ADHÉRENTS	QUARTIER PALENTE- LES ORCHAMPS	AUTRES QUARTIERS BISONTINS	GBM	EXTÉRIEUR
2022/2023	2584	791	945	680	168
2021/2022	2467	762	914	648	143
2020/2021	2162	644	804	587	127
2019/2020	2762	740	1026	232	764
2018/2019	2931	848	1092	766	225

PUBLICS QUANTITATIF & QUALITATIF

Tranches d'âge



RÉPARTITION DES FAMILLES PAR TRANCHE D'ÂGE	NOMBRE EN 2018/2019	NOMBRE EN 2019/2020	NOMBRE EN 2020/2021	NOMBRE EN 2021/2022	NOMBRE EN 2022/2023
0-3 ans	134	111	89	91	66
4-6 ans	474	377	347	396	383
7-11 ans	960	804	707	774	727
12-15 ans	254	218	249	245	238
16-17 ans	39	28	30	29	42
18-25 ans	37	29	24	31	37
26-30 ans	46	54	29	26	30
31-55 ans	337	377	222	347	399
Plus de 55 ans	613	752	422	513	644
Total	2894	2750	2119	2452	2566

PUBLICS QUANTITATIF & QUALITATIF

Quotient familial 2022/23



QUOTIENT FAMILIAL - QF	NOMBRE D'ADHÉRENTS	RÉPARTITION EN %
inférieur à 450 €	76	5,5
de 451 à 530 €	24	1,7
de 531 à 640 €	54	3,8
de 641 à 775 €	96	6,8
de 776 à 900 €	67	4,7
de 901 à 1200 €	191	13,5
de 1201 à 2062 €	410	29
supérieur à 2062 €	382	27
Non-allocataire	114	8
Total adhérents enfants	1414	100

Tous les publics bénéficiant des actions de la MJC ne sont pas adhérents car de certaines actions ne nécessitent pas l'adhésion, notamment l'accès aux permanences des écrivains publics, les permanences emploi, les Animations d'été en pied d'immeuble

EQUIPE PERSONNEL ORGANIGRAMME

L'organigramme
au 25 juin 2024



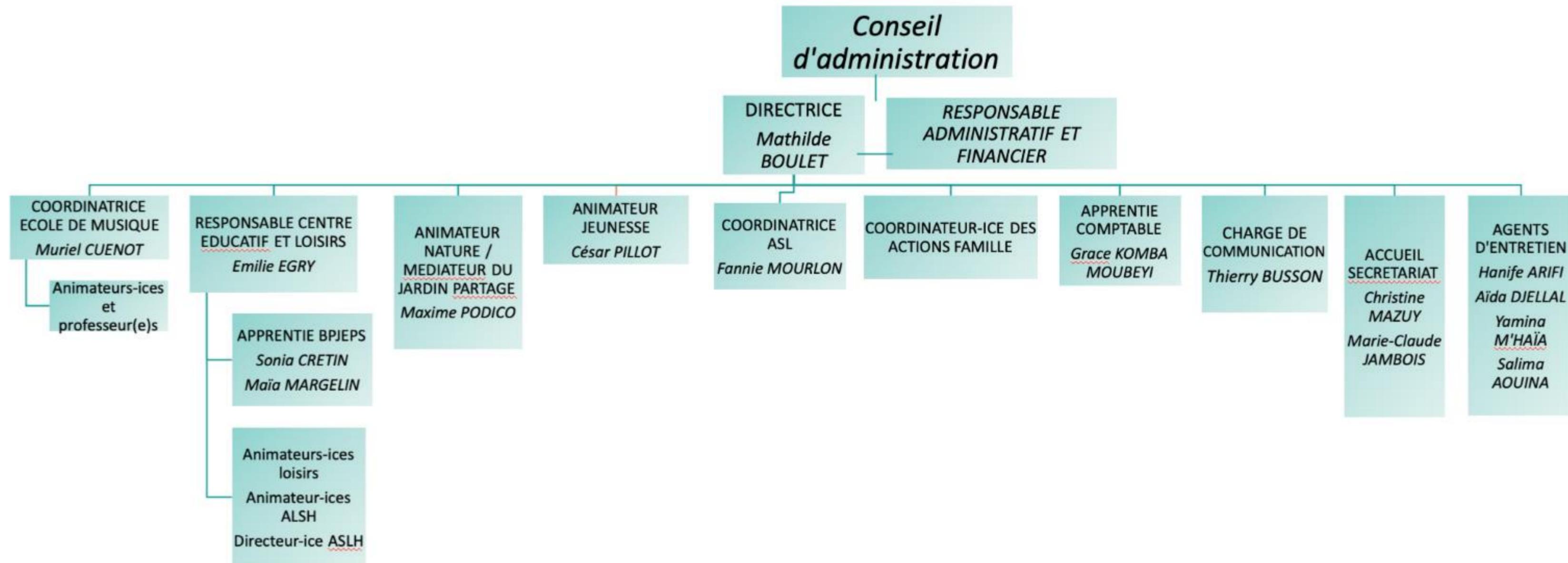
CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESIDENT : Jean-Louis PHARIZAT				
DIRECTION : Grégory CHANEZ (en remplacement de la directrice titulaire)				
RÉFÉRENT(E) PÔLE CULTUREL	RÉFÉRENT(E) PÔLE ÉDUCATIF & LOISIRS	RÉFÉRENT(E) PÔLE SOCIAL	PÔLE ADMINISTRATIF	PERSONNELS D'ENTRETIEN
A définir	Emilie EGRY	Justine GUIOL	Communication Thierry BUSSON	Salima AOUINA Hanife ARRIFI Aïda DJELLAL Yamina M'HAIA
Salariée Caroline KEPPI		Salariés permanents Iléana BOUVERET Kristell MAES Fannie MOURLON César PILLOT Maxime PODICO	Comptabilité Assistante de gestion Anne LEMAÎTRE	
Salariés alternants	Salariés alternants	Salariés alternants	Assistante comptable Grace KOMBA	
Stagiaires	Stagiaires	Stagiaires	Secrétariat, accueil Marie-Claude JAMBOIS Christine MAZUY	
Professeurs et animateurs techniciens	Animateurs techniciens	Prestataires		
Prestataires	Directrice ASLH	Volontaires services civiques		
Volontaires services civiques	Animateurs ALSH	Bénévoles		
Bénévoles	Prestataires			
	Bénévoles			

En arrêt maladie : Mathilde BOULET

Départs en 2023/2024 : Solenn CLERVAL, Léa FRAICHARD, Rachid KAALAL, Sandrine KOHLER, Jean-Paul LEBAIL

EQUIPE PERSONNEL ORGANIGRAMME

Organigramme : projection 2025



LOCAUX OCCUPATIONS

La MJC Palente utilise des locaux mis à disposition par la Ville

▶ Le siège au 24 rue des Roses, avec une salle polyvalente/salle de spectacles, une salle de danse, une salle d'arts plastiques, une cuisine partagée / pédagogique, un labo photo, une salle de réunions, une cafétéria, une salle d'action sociale, 2 salles d'étude, des bureaux, un grand hall / espace d'accueil

▶ L'école Jean Zay : une partie utilisée par l'école de musique et une autre partie utilisées par l'ALSH maternel



LOCAUX OCCUPATIONS

La MJC Palente utilise des locaux mis à disposition par la Ville

▶ La salle des associations de l'école Jean Zay, pour l'ALSH primaire

▶ Un local dans l'Espace associatif Simone de Beauvoir (rue Violet, utilisé pour un atelier sculpture sur bois

Par ailleurs la MJC occupe un terrain mis à disposition par Néolia où elle a créé un jardin partagé (rue Berlioz)



FINANCES

Fonds propres de l'association				
fin 2023	fin 2022	fin 2021	fin 2020	fin 2019
190 885 €	253 229 €	362 449 €	302 525 €	162 344 €

Résultats de l'association						
	BP 2024	2023	2022	2021	2020	2019
Produits	1 700 700 €	1 492 246 €	1 380 396 €	1 459 378 €	1 464 225 €	1 622 887 €
Charges	1 787 800 €	1 548 235 €	1 488 996 €	1 395 635 €	1 318 373 €	1 614 161 €
Résultat	-87 100 €	-55 989 €	-108 600 €	63 743 €	145 852 €	-8 726 €

FINANCES

Les ressources

Elles proviennent majoritairement :

- des cotisations des adhérents
- des subventions d'exploitation
- des prestations de la CAF.

Les charges

C'est la masse salariale qui représente la majeure partie des charges de l'association (74% en 2023)

		Exercice N	
		31/12/2023	12
VENTES DE BIENS		636.10	
70700000	VENTES MARCHANDISES	450.00	
70710000	BAR - BUVETTES	186.10	
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE		531 667.61	
70600000	PRESTATIONS DE SERVICES	25 333.70	
70601000	PRESTATIONS COTISATIONS	425 586.21	
70601500	PREST. TICKET SPORT VILLE BESAN	443.67	
70601600	TICKETS CULTURE VILLE BESANCON	4 940.59	
70601800	PREST. STAGES	2 646.00	
70601900	PRESTAT. VILLE DE BESANCON	4 710.00	
70602000	PRESTATIONS ADHESIONS	21 392.33	
70602100	PREST TAP+PERISCOLAIRE THISE		
70602200	RSSBFC	310.00	
70620000	PRESTATIONS MAIRIE THISE		
70650000	PREST. C. REGIONAL PASS SPORT	816.66	
70660000	PREST. REGION PASS SPORT	550.00	
70680000	BILLETTERIES	24 965.60	
70810000	PRODUITS ACTIVITES	19 964.85	
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		046 000.09	
73100000	PRESTATIONS CAF ALSH	62 143.26	
73200000	CAF BONUS CTG (ancien CEJ)	77 560.30	
73210000	VILLE BESANCON CTG	27 300.00	
73300000	PRESTATIONS CENTRE SOCIAL	73 694.40	
73400000	PREST. CAF COLLECTIVITES FAMILL	24 655.20	
73500000	PRESTATIONS CAF CLAS	33 289.24	
73600000	PRESTATIONS CAF ATL	9 326.75	
73700000	MSA PRESTATIONS	1 413.33	
74810500	CAF - SUB. FONCTIONNEMENT	13 805.00	
74811000	CONSEIL DEPARTEMENTAL	73 712.00	
74811100	CONSEIL REGIONAL	23 990.00	
74811200	REGION - TICKET MOBILITE	312.78	
74812000	ETAT - DDCSPP	67 660.00	
74814000	D.R.A.C.	2 000.00	
74814400	SUBVENTION CARSAT	1 088.19	
74814800	SUBVENTIONS SEEB	20 185.60	
74815000	F.O.N.J.E.P.	14 171.00	
74816000	HYGIENE SANTE	3 300.00	
74818000	VILLE CONVENTION	158 000.00	
74818500	SUBVENTIONS AUTRES COM	975.00	
74819000	VILLE BESANCON AUTRES SUBV.	25 170.00	
74819200	CONTRAT VILLE - GBM	38 000.00	
74819300	VILLE SUBV CULTURE	14 953.34	
74819400	VILLE SUBV ECOLE MUSIQUE	19 077.00	
74819800	SUBVENTION ASS. AGIR FC	600.00	
74825000	GRAND BESANCON METROPOLE	59 686.00	

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention CAF Fonctionnement	13 805
Subvention Conseil Départemental	73 712
Subvention Conseil Régional	24 303
Subvention Etat	67 660
Subvention DRAC	2 000
Subvention CARSAI	1 088
Subvention SEEB	20 186
Subvention FONJEP	14 171
Subvention Ville BESANCON et Grande Métropole	318 186
Subvention Autres Communes	975
Subvention Association AGIR FC	600
Total	536 686

Répartition par secteur géographique	Montant
Territoire Département Doubs et Région Franche-Comté	469 026
Etat	67 660
Total	536 686

Perspectives 2025

Une restructuration en cours suite aux départs de 7 salariés :

- 4 postes ne seront pas renouvelés (équivalent à 3,85 ETP)
- un nouvel organigramme prévoyant une répartition différente de missions est en cours de mise en place
- le retour à l'équilibre financier est projeté pour 2025

Point de vigilance : trésorerie début 2025

Les grands axes d'intervention de la MJC Palente pour les années à venir :

- Soutenir la parentalité
- Lutter contre les fragilités (isolement, illettrisme, illectronisme, manque d'intégration, chômage...)
- Favoriser l'épanouissement des enfants
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux
- Participer à l'émancipation des jeunes
- Favoriser la santé physique et mentale des habitants
- Impliquer les habitants dans la vie de leur quartier
- Promouvoir la culture pour tous

Pour œuvrer sur ces grands axes, la MJC Palente compte s'appuyer sur ses spécificités comme moyens transversaux :

- **son école de musique**
- **son jardin partagé**
- **ses compétences culturelles**
- **sa salle de spectacle**

Projet de quartier **ORCHAMPS- PALENTE**

10 priorités pour le quartier d'Orchamps-Palente

Le quartier d'Orchamps-Palente est riche d'une histoire ouvrière et d'une identité populaire fondée sur les solidarités, très bien desservi en transports collectifs comme en équipements structurants éducatifs et sportifs, et une présence forte d'acteurs de l'emploi (GSE, Mission locale, École de production...).

C'est sur ces atouts que doivent s'appuyer les actions qui seront mises en œuvre prioritairement les premières années du contrat de ville pour :

- Enrayer les difficultés auxquelles sont confrontés les habitants (isolement des personnes âgées, fort sentiment d'abandon d'une partie des habitants résidants dans des secteurs enclavés, faible mobilité à l'emploi des habitants...),
- Accompagner les transformations urbaines rendues nécessaires notamment par l'insuffisance d'espaces publics conviviaux, un parc social collectif vieillissant, la vétusté de certains équipements et un effet frontière créé par le boulevard Léon Blum,

tout en conservant la vocation sociale du quartier prioritaire (la mixité s'organisant à l'échelle du grand quartier).

Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Il s'agira notamment de :

- Veiller aux personnes en situation ou en voie d'isolement et / ou vulnérables, notamment les seniors et les habitants des secteurs enclavés
- Renforcer le lien entre les services des bailleurs et les réservataires pour baliser et accompagner l'arrivée des nouveaux occupants et pour les suivre dans le temps
- Développer des actions à ritualiser pour accueillir les nouveaux habitants et réussir la cohabitation entre anciennes et nouvelles populations
- Lever les freins à l'emploi, y compris en accentuant le travail et la coordination entre les différents acteurs du quartier et en travaillant les parcours d'insertion vers l'emploi (notamment les familles monoparentales),
- Répondre aux attentes des jeunes de 12-25 ans en matière culturelle, sportive, scolaire et socioprofessionnelle
- Développer les liens sociaux en direction des plus « effacés » par une démarche volontariste « d'aller vers »

Rendre plus accessibles et inclusifs les logements, la rue, le quartier

Il s'agira notamment de :

- Poursuivre les opérations d'amélioration du parc locatif existant (rénovation thermique, accessibilité, ...)
- Requalifier le secteur « Gounod » en veillant à en faire une véritable entrée de quartier
- Améliorer les franchissements du Boulevard Léon Blum en les sécurisant pour faciliter les liaisons entre les secteurs du quartier
- Entamer une programmation de services et/ou équipements de proximité (crèche, espace sportif, ...), et faire système autour de ces équipements
- Intégrer le secteur « Jean Zay » dans les perspectives de redynamisation du quartier
- Mettre en place des démarches collectives en termes de propreté et de gestion des déchets : animations autour de « récup mobiles, atelier de sensibilisation autour des enjeux du gaspillage, sensibilisation des habitants, »

Ces priorités s'inscrivent dans un socle commun à tous les quartiers prioritaires qui vise à :

I/ Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants

Rendre plus accessible et inclusif le logement, la rue, le quartier, la ville

- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants
- Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie
- Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et territoriale en veillant à un équilibre dans la politique de peuplement
- Maintenir la diversité et l'entretien des équipements publics

Renforcer la prévention et la tranquillité publique

- Intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux projets et les réaménagements
- Prévenir la récidive
- Assurer la tranquillité résidentielle des habitants
- Prévenir la délinquance : repérer et accompagner

Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels...)

- Renforcer la résilience des espaces publics et du bâti face aux changements climatiques et aux risques
- Encourager les actions pédagogiques et favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement
- Maîtriser l'utilisation des ressources et de l'énergie
- Encourager les mobilités durables et actives

Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles

- Veiller à la propreté de l'espace public
- Veiller au bon entretien du parc locatif

II/ Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,

- Accompagner la parentalité dès la prénatalité et tout au long de la vie de l'enfant
- Favoriser la socialisation précoce des enfants
- Mettre en œuvre des continuités éducatives (parents / crèche / écoles / périscolaires et extrascolaires)
- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du quartier
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Prendre en compte les besoins éducatifs et socio-professionnels des 12-25 ans et les accompagner dans leurs parcours

Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi

- Favoriser l'insertion des publics éloignés, lever les freins à l'emploi et les maintenir dans l'emploi
- S'appuyer sur les réseaux de proximité pour mobiliser les publics
- Favoriser la connaissance des métiers et des voies de formations qui y conduisent

Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé

- Maintenir ou renforcer l'offre de soins et de prévention à la santé
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien
- Tendre vers l'inclusion numérique en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Maintenir et développer l'accessibilité des services publics d'accueil et d'information au plus près des habitants
- Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes
- Lutter contre les inégalités filles-garçons et femmes-hommes

Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité

- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants

- Porter une attention aux fragilités des personnes les plus isolées (personnes âgées, familles monoparentales, primo-arrivants...)
- Promouvoir la solidarité et renforcer les liens entre les générations
- Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous
- Attirer l'activité économique (auto-entrepreneurs par ex)
- Maintenir et développer le commerce de proximité

III/ Mettre en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers, ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions

Renforcer et articuler les actions de médiation

- Maintenir et renforcer la présence humaine sur l'espace public
- Renforcer le lien police-population

Engager des processus de mobilisation et des temps de participation

- Accroître et diversifier la participation citoyenne

Renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions

**CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2025-2029
AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE
ASEP
CRAS / CHAPRAIS / VIOTTE**

Entre les entités :

La Ville de Besançon, représentée par sa Maire, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2024, désignée sous le terme « la Ville »,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon, représenté par sa Vice-Présidente, Mme Sylvie WANLIN, dûment habilitée à signer par délibération du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2024, désigné sous le terme « le CCAS »,

Grand Besançon Métropole, représenté par son 1^{er} Vice-Président, M. Gabriel BAULIEU, dûment habilité à signer par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2024, désigné sous le terme « GBM »,

Et :

L'Association Sportive et d'Éducation Populaire (ASEP), domiciliée 22 Rue Rézal - 25 000 Besançon, représentée par sa Présidente, Mme Patricia FLEURY, dûment habilitée à signer par décision du Conseil d'Administration, désignée sous le terme « l'association », d'autre part

Préambule

La Ville de Besançon soutient les structures d'animation de la vie sociale du territoire bisontin, et en particulier les centres sociaux associatifs labellisés par la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) du Doubs en encourageant leurs initiatives et en reconnaissant leur capacité à développer des réponses innovantes et appropriées aux besoins identifiés sur leur territoire d'intervention.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon, par ses actions et sa présence sur les quartiers (Antennes sociales, Résidences autonomie...) est un partenaire du centre social.

Grand Besançon Métropole (GBM) a la compétence de la « politique de la Ville » et, par le Contrat de Ville Quartiers 2030, qui promeut une approche territoriale traduite par la mise en place de projets de quartier, accompagne et finance, avec les autres signataires, les projets et initiatives portés et à l'initiative du centre social.

L'Association sportive et d'éducation populaire (ASEP) Cras / Chaprais / Viotte a sollicité le soutien des 3 entités.

Considérant que le projet social et le projet associatif présentés par l'association répondent à l'intérêt local, s'agissant notamment de l'animation de quartier et de l'intégration des habitants, la Ville, le CCAS et GBM s'associent, par la présente convention-cadre de partenariat pluriannuelle, à l'association dans l'objectif de contribuer au « Mieux vivre ensemble » et à la cohésion sociale.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

La présente convention-cadre de partenariat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon et Grand Besançon Métropole (GBM) d'une part, et l'Association sportive et d'éducation populaire (ASEP) Cras / Chaprais / Viotte (ASEP) d'autre part, s'accordent dans l'objectif commun de contribuer à la mise en œuvre d'un **projet de développement social** sur le territoire d'intervention de l'association.

Ce projet se fonde sur :

- l'agrément « Centre social » délivré par la CAF du Doubs,
- le projet associatif de l'association,
- la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers (cf. article 5),

La présente convention-cadre vise à :

- définir les objectifs et les axes de travail que les Collectivités et l'association entendent poursuivre de concert,
- définir les modalités de partenariat entre les Collectivités et l'association,
- garantir la qualité, l'efficacité, la pérennité et la lisibilité des actions menées.

Article 2 : Territoire d'intervention

Le territoire d'intervention de l'association est, pour partie, constitué par des quartiers ou secteurs intégrés au contrat de ville 2024-2026 du Grand Besançon dont les 3 entités et la CAF du Doubs sont signataires.

La nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville a été définie par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Concernant le territoire bisontin, le nouveau contrat de ville du Grand Besançon intègre les quartiers suivants :

- 5 quartiers « prioritaires » : Battant, Clairs-Soleils, Hauts de St-Claude, Montrapon, Palente-Orchamps, Planoise,
- 5 quartiers fragiles : Cité de l'Amitié, Cité de la Pelouse, Secteur Pesty, Cité des Vareilles, Cité Viotte.

C'est dans ce cadre que les 3 entités s'inscrivent comme partenaires de l'association en soutenant les actions qu'elle mène sur les territoires relevant de la géographie prioritaire : **Viotte et les Hauts de St-Claude**, en lien avec la convention de partenariat spécifique sur le développement des cultures urbaines et l'animation du Centre des Cultures Urbaines de Besançon.

Au-delà des enjeux propres à la Politique de la Ville, la Ville de Besançon ambitionne de favoriser l'accès, pour tous les Bisontins, quel que soit leur quartier d'habitation, à des lieux de vie, d'animation sociale et d'appui aux projets locaux, accessibles et de qualité.

Article 3 : Fonctions dévolues aux Centres sociaux

Le présent partenariat est conditionné à l'agrément Centre social délivré par la CAF du Doubs et donc à l'engagement de l'association à répondre aux fonctions dévolues aux centres sociaux qui se définissent, d'une part, comme des lieux de proximité à vocation globale, familiale, de jeunesse, intergénérationnelle qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale et, d'autre part, comme des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leur projet.

Animés par des équipes de professionnels et bénévoles, les centres sociaux, labélisés par la CAF du Doubs, se voient ainsi confier les missions suivantes :

- organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants / usagers, des familles et des groupes informels ou des associations,
- assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté,
- développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire,
- mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles,
- organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire.

Article 4 : Principaux axes de travail poursuivis par l'association

Les champs d'action de l'association sont les suivants :

- **permettre l'accès de tous à des loisirs émancipateurs**, dans le domaine des activités physiques, de la culture, des arts et des savoirs,
- **développer des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse** afin d'offrir aux enfants des temps de partage, de découverte, de rencontre, de jeux, d'écoute, de prise de responsabilité et de « faire ensemble » et aux parents un mode d'accueil souple, à l'écoute de leurs besoins et offrant des actions et un encadrement de grande qualité, leur permettant de confier leurs enfants en toute confiance,
- **être un outil d'animation sociale de proximité accessible à tous du plus jeune au plus âgé, et engagé** sur le territoire des quartiers Chaprais Cras Viotte à Besançon.

Dans son projet associatif et dans son projet social, l'association fixe comme axe de travail :

- **répondre à des besoins réels et co-construire les solutions** : l'ASEP a la volonté de répondre à des besoins sociaux et culturels réels,
- **produire des actions de qualité**,
- **développer les partenariats**.

Article 5 : Orientations de la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers

Le projet de mandat de la Ville rappelle que les maisons de quartier municipales et associatives sont de véritables centres sociaux et socioculturels à l'échelle des quartiers. Elles sont :

- des lieux indispensables d'accueil pour les familles,
- des lieux de vie pour la jeunesse,
- des lieux de rencontres et de fêtes pour les associations,
- des lieux d'exercice de la citoyenneté,
- des lieux d'animation sportive et d'expression culturelle.

C'est dans ces maisons de proximité que la coordination des actions éducatives et des projets sociaux de territoire prend forme, notamment dans les quartiers prioritaires « politique de la ville » où se rassemblent les acteurs et associations du quartier autour de projets partagés. Elles sont des facilitateurs pour l'accès et l'information sur l'ensemble des services, droits et dispositifs communs.

Les Maisons de quartier municipales et associatives sont des équipements structurants de l'intervention publique au plus près des habitants.

Article 5.1 : Orientations stratégiques

Dans le cadre de leur politique municipale et communautaire d'animation de la vie des quartiers, les 3 entités étudient toutes propositions de partenariat ayant pour objectifs de :

- renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie de quartier et articuler les dynamiques et dispositifs territoriaux existants,
- contribuer au développement du quartier pour plus de cohésion sociale, urbaine et économique et renforcer la proximité et l'utilité sociale de la structure,
- mobiliser les habitants pour qu'ils contribuent aux mutations du quartier,
- améliorer la qualité de vie et l'égalité des chances des habitants,
- lutter contre la fracture numérique,
- soutenir la parentalité,
- contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Article 5.2 : Axes de travail thématiques

Les 3 entités soutiennent les structures d'animation de la vie sociale, encouragent les initiatives et reconnaissent leur capacité à développer des réponses innovantes et appropriées aux besoins identifiés sur leur territoire d'intervention.

Considérant que le projet associatif présenté répond aux critères de l'intérêt général et local, les entités s'associent à la maison de quartier associative et apportent leur soutien moyennant la réalisation d'objectifs définis par des axes de travail qu'elles souhaitent voir se réaliser.

Axe n°1 : Animation Globale :

- Informer les habitants sur la vie du quartier et en dehors
- Favoriser la participation active des habitants du quartier et des adhérents de l'association :
 - en apportant une réponse à leur(s) projet(s), initiative(s), demande(s) et besoin(s)
 - en développant des services et actions susceptibles de faciliter leur vie au quotidien
 - en les associant au développement du quartier par la mise en œuvre d'espaces et outils d'échanges, de paroles et de propositions
 - en s'adressant à tous les publics (enfants, jeunes, adultes, seniors, familles, nouveaux habitants)
 - en s'associant au dispositif « La rue est à nous »
- Lutter contre les inégalités, les discriminations et les exclusions
- Lutter contre les incivilités, participer à la prévention de la délinquance et à la tranquillité publique du quartier
- Lutter contre l'illettrisme et développer l'apprentissage de la langue française
- Accompagner et soutenir les publics fragiles, isolés et en difficulté
- Soutenir et s'associer à la dynamique associative et multi partenariale (projets communs avec les structures d'animation de la vie sociale notamment)
- Sensibiliser les habitants au développement durable et impliquer les habitants dans la mise en œuvre des politiques de transition écologique
- S'impliquer en matière de santé des habitants du quartier, en participant à la remontée d'informations santé du quartier et des actions menées (dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, du Contrat Local de Santé, des différents diagnostics santé...) et en participant au dispositif des acteurs relais en santé de la Ville (coordination avec la Direction Santé Publique de la Ville)
- Promouvoir l'intégration par la culture et le sport et en garantir l'accès, par l'accueil de manifestations sportives et culturelles notamment
- Accompagner la vie associative sportive de quartier en s'assurant de l'ouverture des clubs à tous les publics
- Promouvoir et relayer le dispositif Tickets loisirs vacances sports culture
- Consolider les pratiques artistiques et sportives des cultures urbaines

Axe n°2 : Animation collective familles :

- Favoriser les liens familiaux par des animations pluri-générationnelles
- Soutenir la parentalité et développer des activités favorisant la relation familiale
- Participer au dispositif des Séjours Familles de la Ville
- Renforcer le travail partenarial avec les opérateurs spécialisés (assistantes maternelles, structures sociales, établissements scolaires, services municipaux, etc.)
- Poursuivre l'accompagnement scolaire et extra-scolaire et favoriser le lien entre les parents, l'(les)enfant(s) et l'(les) établissement(s) scolaire(s)

En termes de Réussite éducative, les Centres sociaux, de par leur mission d'accompagnement des familles et de leurs enfants, sont parmi les principaux acteurs territoriaux de la déclinaison de la politique de la Ville de Besançon en termes d'éducation et de soutien à la parentalité.

A ce titre, ils participent activement à la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire, le **Projet Educatif Bisontin**, en particulier sur les quartiers prioritaires bénéficiant du dispositif Cité Educative. Ils peuvent être amenés à co-piloter les collectifs éducatifs de leurs quartiers et à faciliter la mise en œuvre et la coordination des actions.

Axe n°3 : Animation jeunesse :

- Éduquer à la citoyenneté et à l'engagement et réaffirmer les valeurs de laïcité
- Accompagner les jeunes dans leur scolarité et leurs projets professionnels et personnels
- Proposer et animer un accueil jeunes
- Renforcer le travail partenarial avec les opérateurs (associations, structures sociales, établissements scolaires, services municipaux, etc.) en s'appuyant sur la dynamique de réflexion proposée par le réseau jeunesse de la Ville de Besançon sous le prisme du « parcours de vie du jeune ».
- Lutter contre le harcèlement scolaire et le décrochage scolaire

Axe n°4 : Médiation numérique :

- Développer la culture numérique et sensibiliser sur ses enjeux environnementaux, économiques et sociaux
- Promouvoir l'accès au numérique et lutter contre la fracture numérique, l'illectronisme et le non-recours en proposant une offre d'inclusion numérique (espaces publics numériques, aidants connect...). La Lutte contre la fracture numérique à destination des jeunes de 12 à 30 ans pourra spécifiquement s'inscrire dans l'offre complémentaire proposée par la Ville de Besançon et l'association Info Jeunes d'ouverture d'un tiers-lieu numérique jeunesse dans les locaux situés au 27 rue de la République (centre-ville)
- Poursuivre l'accompagnement éducatif qualifié et de proximité et développer l'autonomie des habitants à l'usage du numérique
- Sensibiliser à l'usage du numérique et développer la capacité de discernement (réseaux sociaux, protection des données, droit à l'erreur...)

Axe n°5 : Accès spécifique à la Culture

La Ville de Besançon développe une politique culturelle de son territoire, orientée vers l'émancipation individuelle, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire :

- Soutenir les artistes, la création et la diffusion artistique,
- Lutter contre les inégalités et les discriminations,
- Valoriser, protéger et la conserver le patrimoine,
- Développer l'action culturelle auprès des publics et la médiation, le soutien à la pratique artistique et aux enseignements des arts.

Besançon souhaite continuer d'être une ville inspirante qui puisse offrir à chacun un accès à des moments d'expression et d'émotion collective pour s'épanouir, partager, vivre ensemble.

Ainsi, la Ville de Besançon accompagne les acteurs du territoire dont les projets culturels tiennent compte des trois objectifs prioritaires structurant de la politique culturelle de la Ville :

- Soutenir l'emploi artistique et culturel,
- Promouvoir les droits culturels,
- Accompagner la transition écologique.

En veillant à l'équilibre territorial des actions culturelles, à leur ancrage dans les quartiers, la Ville de Besançon met particulièrement l'accent sur l'art en espace public, les arts visuels, l'éducation artistique et culturelle et les projets culturels de territoire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Au vu de ces orientations et du projet associatif de la structure, **une Convention spécifique partenariale** pourrait être établie. La Ville de Besançon, à travers trois de ses compétences (Action Culturelle, Sports, Vie des Quartiers), et l'ASEP sont engagées depuis 2010 dans un partenariat visant à développer les cultures urbaines à Besançon et à pérenniser ce pôle thématique au sein de l'association. La Ville de Besançon a choisi de conforter l'ASEP dans son rôle de tête de réseau en identifiant cette structure associative comme coordinatrice et animatrice du Centre des Cultures Urbaines Bisontines (CCUB). A ce titre, une convention spécifique définira le cadre d'intervention de l'association en la matière.

De plus, l'ASEP développe une offre culturelle plurielle en matière de pratiques artistiques en amateur, et notamment une école de musique, faisant l'objet d'un soutien spécifique. En conséquence, l'association a un rôle d'animation et de valorisation de ces pratiques artistiques en amateur en partenariat avec les associations culturelles du quartier.

En complément, la démographie du quartier appelle une attention particulière à une offre culturelle à destination des seniors, ainsi qu'à destination des habitants des quartiers Viotte et Haut de Saint-Claude.

Enfin, la Ville a développé le dispositif Tickets Loisirs. L'association peut en assurer la promotion, et en particulier celle du Ticket Culture.

Axe n°6 : Actions particulières des projets de quartiers « politique de la Ville »

Les partenaires du Contrat de ville « Quartier 2030 » du Grand Besançon ont souhaité promouvoir une approche territoriale qui pourra se traduire notamment par la mise en place de projets de quartier dans chaque quartier fragile.

Le projet de quartier, outil opérationnel de référence, est élaboré à partir de différents éléments de connaissance du quartier (volonté politique de la ville-centre, concertations avec les habitants, les acteurs et les associations, portraits de quartier, analyses techniques...), et il se compose de priorités propres à chaque quartier et de priorités communes à tous les quartiers :

- Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants (logement, espaces publics, prévention, tranquillité publique, transition écologique,...).
- Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation (éducation, parentalité, sports, culture, insertion, emploi, santé, hospitalité, solidarité,...).
- Mettre en œuvre, à double échelle du quartier et de la ville « l'aller vers ensemble » et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions (médiation, participation, communication,...).

L'article 11 du contrat de ville du Grand Besançon prévoit que « *l'articulation entre projets d'animation globale ou d'animation locale et projets de quartier constitue un objectif partagé par les signataires du présent Contrat de Ville* ». Il précise que « *les signataires sont invités à partager dans leurs conventionnements respectifs cette nécessaire articulation et correspondance d'objectifs, de projets et d'actions dans chaque quartier* ».

Ces principes doivent se traduire par une volonté constante des partenaires de coordonner et faire converger au mieux leurs projets et actions respectifs dans le quartier fragile. L'association participe à ce titre à l'animation technique des projets de quartier.

Dans l'attente de l'émergence de projets de quartier dans les quartiers fragiles (Viotte), l'association porte une attention particulière aux secteurs fragiles présents sur son territoire et y organise prioritairement des actions répondant aux besoins de leurs habitants.

Et de par sa présence via le CCUB, elle participe aussi à l'animation du projet de quartier prioritaire des Hauts-de-Saint-Claude.

Enfin, afin de donner des perspectives de moyen terme à des porteurs de projets ou à des projets particulièrement structurants pour les quartiers, les partenaires institutionnels du Contrat de Ville se sont engagés à signer des **Conventions Pluriannuelles d'Objectifs** (CPO) selon les projets et actions engagés. Les projets ou porteurs de projets bénéficiant d'une CPO feront un bilan annuel (comité de pilotage) de leur activité.

Axe n°7 : Action sociale et partenariats avec le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon

Au-delà de ses missions réglementaires (domiciliation, Analyse des Besoins Sociaux (ABS), instruction des aides sociales légales) et dans le cadre des limites de sa compétence territoriale, à savoir la commune, le CCAS met en œuvre sa politique sociale via un réseau de structures de proximité, au plus proche des besoins des habitants. Le CCAS de la Ville de Besançon s'adresse principalement à un public composé de majeurs isolés, sans enfants mineurs à charge.

Le projet social 2022-2026 du CCAS de la Ville de Besançon a été écrit dans un contexte de fragilités sociales accentuées du fait de la crise sanitaire, et dans un besoin de participation accrue des acteurs de terrain et des habitants aux décisions publiques.

Ce projet social a dégagé 6 axes structurants visant entre autres, à l'autonomie sociale et économique des publics, à faciliter l'accès aux droits ou à faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge.

Des priorités d'intervention ont été définies, certaines en lien avec des enjeux sociaux de proximité partagés, et auxquelles participent également les structures associatives et centres sociaux implantés dans les quartiers :

- Intervention auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS
- Coordination de l'aide alimentaire
- Prise en compte des fragilités touchant la santé mentale
- Lutte contre l'isolement quel que soit l'âge
- Anticipation du vieillissement de la population et en particulier des personnes âgées précaires
- Accès aux droits et leur maintien
- Interventions pluridisciplinaires dans l'accompagnement vers et dans le logement des personnes à la rue ou en grande précarité.

Dans une logique de co-construction, du « faire avec » et du « aller vers », le CCAS identifie la nécessité de développer ses partenariats avec les structures associatives, au plus proche du terrain et de ses habitants.

Aussi, sont engagés des liens privilégiés avec l'Association Sportive et d'Éducation Populaire Cras / Chaprais / Viotte, afin de développer ou d'activer des projets et des dispositifs en faveur des publics communs accueillis et accompagnés dans les quartiers concernés, et *a fortiori* dans les quartiers qualifiés « fragiles ».

Axe n°8 : Participation citoyenne

L'association est un acteur indispensable à la participation active au dialogue citoyen mis en œuvre par la Ville, en s'impliquant notamment dans les outils participatifs existants :

- Budget participatif (aide à l'émergence de projets d'habitants, participation à la phase de vote...),
- Conseils Consultatifs d'Habitants (aide au recrutement, implication dans l'instance, diffusion d'informations, propositions de sujets de travail...),
- Assemblée des sages (valorisation, travail partenarial éventuel...),
- Initiatives citoyennes (valorisation..),
- Conseil Bisontin des Jeunes (valorisation, travail partenarial éventuel...),
- Autres projets spécifiques (aménagement, cadre de vie, etc.).

Un travail partenarial est mis en place avec le service Démocratie participative. Afin de faciliter cette collaboration, l'association désigne une personne référente au sein de sa structure comme interlocutrice du service Démocratie participative.

Axe n°9 : Insertion et Accompagnement vers l'emploi

Grand Besançon Métropole, a la compétence de l'insertion et de l'accompagnement vers l'emploi et y intervient notamment par le biais du Contrat de Ville « Quartier 2030 » du Grand Besançon.

Il s'agit de favoriser la coordination des interventions des différents acteurs de l'insertion professionnelle, de la création d'entreprise et du champ social sur le quartier et permettre ainsi de renforcer les synergies partenariales afin de contribuer à meilleur accompagnement des personnes vers l'insertion professionnelle et l'emploi :

- Animer, en partenariat avec Grand Besançon Métropole et l'Etat, le Groupe Solidarité Emploi (quartiers concernés : Viotte et Hauts-de-Saint-Claude)
- Participer à la mise en place du SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi sur leur territoire, la création)
- Accueillir ou soutenir des ateliers recherche d'emploi, des permanences emploi, ou encore des chantiers d'insertion, en partenariat avec Réussite Emploi Franche-Comté,
- Mettre en place ou accueillir des actions permettant ainsi de participer à l'identification et à la levée des freins à l'emploi des publics notamment les plus fragiles, d'assurer un suivi des personnes accompagnées et de faciliter ainsi non seulement l'accès à l'emploi mais aussi l'insertion sociale et professionnelle des habitants des quartiers et visant à rencontrer un public jeune et adulte peu autonome dans ses recherches d'emploi,
- Mener ou accueillir des actions de lutte contre l'illettrisme dans une perspective d'autonomisation au quotidien, de développement des liens sociaux et de socialisation, de développement du dispositif d'apprentissage des savoirs de base,
- Mener ou accueillir des actions de lutte contre la fracture numérique en initiant à l'usage de l'informatique un public grand débutant en insertion professionnelle dont certains peuvent être confrontés à une difficulté de lecture et d'écriture.

Article 6 : Engagements de l'association

Sur la base de la cohérence et des points de convergence entre les principaux axes de travail poursuivis par l'association (cf. article 4) et la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers (cf. article 5), la présente convention-cadre fixe les engagements de l'association.

Article 6.1 Animation du quartier

L'association s'engage à :

- mettre en œuvre son projet associatif sur son territoire d'intervention de manière cohérente avec les attentes de la CAF dans le cadre de la délivrance de l'agrément « Centre social » (cf. article 3) et les orientations de la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers (cf. article 5),
- favoriser, développer et entretenir des relations avec les acteurs institutionnels et associatifs de son territoire d'intervention,
- participer activement aux projets et actions collectifs et/ou transversaux mis en œuvre par les 3 entités, en matière d'animation de la vie des quartiers notamment,
- organiser des actions particulières dans les quartiers fragiles relevant de son territoire et à participer aux réunions dédiées à ces secteurs dans le cadre du contrat de ville.

Article 6.2: Agrément Centre social

Au plus tard le 30 janvier 2025, l'association adressera à la Ville la notification de la CAF lui accordant l'agrément « Centre social » mentionnant explicitement la période couverte par celui-ci, ainsi que son projet social.

Elle communiquera toutes nouvelles notifications dans un délai de 15 jours calendaires après réception et veillera à tenir la Ville informée des discussions avec la CAF s'agissant de son renouvellement.

La Ville se réserve le droit de demander à l'association la copie des prévisionnels et bilans annuels transmis par l'association à la CAF et d'en examiner la cohérence avec les autres documents transmis.

Les documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Article 6.3 : Projet associatif

L'association adressera à la Ville de Besançon, au plus tard le 15 juillet de l'année N :

- un rapport d'activité de l'année écoulée ; ce rapport qualitatif et quantitatif mettra en exergue les actions menées conformément au projet associatif et au projet social,
- le projet associatif actualisé pour l'année N,
- un rapport financier intégrant les comptes annuels certifiés, les balances générales et analytiques et toute analyse nécessaire à la bonne compréhension de ces états,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées.

Les documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Article 6.4 : Vie de l'association

L'association s'engage, sans délai, auprès de la Ville à :

- lui transmettre les convocations, ordres du jour, documents supports et procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaires ou extraordinaires,
- inviter l'élu(e) désigné(e) par la Ville comme son(sa) représentant(e) auprès de l'association à participer aux Conseils d'Administration avec voix consultative,
- la tenir informée de toute évolution de nature à remettre en cause le contenu du présent partenariat : modifications statutaire, changements intervenus au sein du Conseil d'Administration ou du Bureau, difficultés organisationnelles, techniques ou financières, changement de domiciliation bancaire...,
- lui communiquer, sur simple demande, tous documents utiles qu'ils soient de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et/ou de gestion,

Les informations et documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Article 6.5 : Contrat d'engagement républicain

L'obligation de souscription au Contrat d'engagement républicain (CER), annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, est réputée satisfaite par l'association au regard de son agrément Centre social.

Au regard de la mission d'animation de la vie sociale assurée par l'association (cf. agrément CAF), des conditions de partenariats fixées dans la présente convention (cf. article 5) et du soutien apporté par la Ville de Besançon (cf. article 7) dans le cadre de l'accomplissement de cette mission d'intérêt général, il est admis que l'association exerce une mission de service public et qu'à ce titre, elle est soumise aux principes de laïcité et de neutralité.

Article 6.6 : Assurances

L'association exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires à ses activités, et notamment :

- un contrat multirisque garantissant ses biens et ceux mis à sa disposition,
- un contrat assurant sa responsabilité civile en tant que personne morale, ainsi que celle de ses dirigeants, de ses membres, de son personnel (salarié ou non) et de ses bénévoles.

L'association s'engage à maintenir cette couverture assurantielle pendant toute la durée de la présente convention-cadre et devra être en mesure de justifier à tout moment de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

Article 6.7: Communication

L'association veillera à faire apparaître de manière lisible sur tous les supports informatifs ou promotionnels édités par ses soins à destination du public le soutien apporté par les Collectivités.

Article 7 : Engagements de la Ville de Besançon, du CCAS de Besançon et de Grand Besançon Métropole

Sur la base de la cohérence et des points de convergence entre les principaux axes de travail poursuivis par l'association (cf. article 4) et la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers (cf. article 5), la présente convention-cadre fixe les engagements de la Ville de Besançon, du CCAS de Besançon et de Grand Besançon Métropole.

Les 3 entités ne garantissent, ni l'équilibre financier de l'association, ni le maintien d'une année à l'autre du montant des subventions accordées.

Article 7.1 : Subvention de fonctionnements annuelle de la Ville

La Ville s'engage à financer l'association par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle, destinée à son fonctionnement courant et à la tenue de ses engagements (cf. article 6).

L'association sollicitera chaque année sa subvention avant le 30 août pour l'année n+1.

Les informations et documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvg@besancon.fr.

Le montant de la subvention de fonctionnement versée par la Ville sera déterminé annuellement par délibération du Conseil Municipal (lors du vote du Budget Primitif). Il fera l'objet d'un avenant bipartite (Ville / Association) à la présente convention-cadre.

Afin de garantir le fonctionnement de l'association et de lui éviter toute rupture de trésorerie, le versement de la subvention de fonctionnement se fera en 3 fois selon les modalités suivantes :

- 1^{er} acompte versé en février : 1/3 de la subvention de fonctionnement votée pour l'année N-1,
- 2^{ème} acompte versé en mai : 50 % de la subvention votée pour l'année N, subvention à laquelle aura été préalablement retiré le montant du 1^{er} acompte (si le montant de la subvention de l'année N n'est pas arrêté, ce 2^{ème} acompte représentera 1/3 de la subvention de fonctionnement de l'année N-1),
- solde versé en août.

Les versements seront toutefois conditionnés à la communication, dans les délais impartis, des documents tels que mentionnés aux articles 6.2 à 6.4 de la présente convention-cadre.

La présente convention-cadre étant conclue « intuitu personae », l'association ne pourra aucunement reverser tout ou partie de la subvention de fonctionnement allouée.

Article 7.2 : Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025

Conformément à l'article 7.1 de la présente convention-cadre, la Ville déterminera le montant de la subvention de fonctionnement 2025 lors du vote du Budget Primitif 2025.

L'Association Sportive et d'Éducation Populaire Cras / Chaprais / Viotte percevra toutefois, dès janvier 2025 et sous réserve de l'entrée en vigueur de la présente convention-cadre, un 1^{er} acompte d'un montant arrondi correspondant au 1/3 du montant de la subvention 2024, soit 59 000 €.

Article 7.3 : Autres subventions

Le montant et les modalités de versement d'autres subventions de fonctionnement versées par les 3 entités seront fonction des dispositions de chaque partenariat correspondant et feront l'objet de conventions spécifiques.

La Ville pourra être sollicitée pour le versement d'une subvention d'investissement et/ou d'équipement à raison d'un projet maximum par an. L'association devra formuler sa demande par écrit, accompagnée d'un descriptif technique et d'un budget prévisionnel du projet. La Ville se réserve le droit de juger de l'opportunité de soutenir cette demande qui, si elle est acceptée, fera l'objet d'une convention spécifique.

L'association sollicitera chaque année sa subvention d'investissement ou d'équipement avant le 30 août pour l'année n+1.

Les informations et documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Article 7.4 : Aides en nature et valorisation

Toute mise à disposition par la Ville de locaux fera l'objet d'une convention spécifique venant préciser les conditions de cette mise à disposition et les obligations incombant à chacune des parties.

L'association peut, pour ses événements, se rapprocher de la direction communication (communication@besancon.fr) de la Ville de Besançon pour bénéficier d'une aide, notamment en termes d'impression de supports (affiches, flyers, calicot), sous condition des modalités définies par la direction communication et des disponibilités des moyens humains et techniques.

La Ville s'engage à étudier toutes demandes en nature (moyens humains et matériels) formulées par l'association, sous réserve des modalités de soutien et d'accompagnement définis, de ses moyens et de ses disponibilités.

La nature et les montants des valorisations des aides en nature de la Ville (locaux, travaux, communication...) seront précisés dans la délibération fixant le montant de la subvention de fonctionnement annuelle.

Les comptes annuels de l'association devront indiquer le montant de ces valorisations.

Article 8 : Animation, suivi et évaluation du partenariat

Article 8.1 : Commission de suivi

Article 8.1.1 : Périodicité

Une Commission de suivi aura lieu au minimum une fois par an, et au plus tard au cours du dernier trimestre (entre fin octobre et fin décembre), sur invitation de la Ville de Besançon (Direction Vie des Quartiers - dvq@besancon.fr).

Chacune des parties pourra à tout moment solliciter une réunion exceptionnelle de la Commission de suivi, en particulier en cas d'écarts significatifs ou incohérences notables entre le pré-bilan et le bilan définitif.

Article 8.1.2 : Composition

La Commission de suivi sera composée :

- d'un ou plusieurs représentant(s) élu(s) de l'association et des 3 entités,
- d'un ou plusieurs technicien(s) de l'association et des 3 entités.

La Ville de Besançon se réserve le droit d'y inviter des représentants de la CAF du Doubs et des instances de démocratie participative.

Article 8.1.3 : Objet

Cette Commission de suivi aura pour objet :

- de partager les informations sur la vie de l'association,
- d'échanger sur les modalités de coordination entre projet associatif, projet d'animation globale et projet de quartier,
- d'examiner les tendances de l'activité de l'année N et le programme d'actions prévisionnel de l'année N+1,
Ces éléments seront appréciés au regard des indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis conjointement.
- d'examiner les tendances des données chiffrées de l'année N (perspectives d'atterrissage budgétaire) et le budget prévisionnel de l'année N+1,
La subvention de fonctionnement annuelle de la Ville, attendue dans le cadre de la présente convention, devra apparaître distinctement ; le budget prévisionnel sera considéré comme présentant la demande de subvention de fonctionnement annuelle de l'association.
- de faire un point sur les aides en nature (cf. article 7.3) apportées à l'association par la Ville,
- d'évoquer tout sujet susceptible d'améliorer les conditions du partenariat existant.

La fiche de travail et d'analyse, figurant en annexe de la présente convention-cadre, servira de support à la Commission de suivi.

Elle sera adressée à la Ville (dvq@besancon.fr), dûment et sincèrement renseignée, au plus tard 15 jours calendaires avant la Commission de suivi. L'association pourra également transmettre tous documents qu'elle jugera utiles pour la tenue de cette Commission.

Chaque Commission de suivi fera l'objet d'un compte-rendu écrit et transmis par la Ville à l'association à titre contradictoire. Le cas échéant, l'association disposera d'un délai de 15 jours calendaires pour y répondre.

Article 8.2 : Réunions techniques

Dans un esprit de coopération et concertation permanentes, des réunions techniques pourront être organisées à la demande de l'une ou l'autre des parties.

En cas de besoin, la direction Vie des quartiers (dvq@besancon.fr) s'engage à faciliter les échanges entre l'association et les directions et services des 3 entités : identification des directions ou services compétents, mise en relation, appui de la demande.

Article 9 : Contrôle

L'association s'engage à faciliter le contrôle, par les 3 entités :

- des actions menées, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif,
- de l'utilisation des aides attribuées,
- d'une manière générale, de la bonne exécution de la présente convention-cadre et de ses avenants.

Article 10 : Durée

La présente convention-cadre de partenariat est conclue pour une durée de 5 ans. Elle prend effet le 1^{er} janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Toute modification des dispositions de la présente convention-cadre fera l'objet d'un avenant.

Article 11 : Résiliation

La résiliation de la présente convention-cadre implique l'interruption des versements de la subvention de fonctionnement annuelle. Les sommes déjà versées par la Ville, au titre de la subvention de fonctionnement annuelle (cf. article 8.1), qui n'auraient pas été utilisées lui seront rétrocédées, ainsi que les sommes indûment perçues.

Article 11.1 : Résiliation pour faute

En cas de défaillance de l'une ou l'autre des parties ou de non-respect de ses obligations et engagements contractuels, la présente convention-cadre pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations et engagements contractuels et restée infructueuse.

Article 11.2 : Résiliation à l'initiative des entités

Les entités peuvent résilier à tout moment la présente convention-cadre, après mise en demeure avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de 15 jours :

- en cas de fautes manifestes de gestion de l'association conduisant à sa défaillance financière,
- en cas de dissolution, liquidation judiciaire, insolvabilité ou changement notoire de l'objet social de l'association,
- en cas de perte de l'agrément « Centre social » délivré par la CAF,
- pour motif d'intérêt général.

Dans cette hypothèse, les entités ne prendront pas en charge les dépenses déjà engagées par l'association.

Article 12 : Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention-cadre de partenariat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. Il pourra être proposé lors de cette tentative amiable, la désignation d'un médiateur par les entités.

À défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Annexes

- Fiche de travail et d'analyse
- Projet associatif
- Présentation de l'association en 2024
- Projet de quartier (en attente pour les quartiers « fragiles »)

Fait à Besançon, en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Besançon,
La Maire,

Anne VIGNOT

Pour le Centre Communal
d'Action Sociale de Besançon,
La Vice-Présidente,

Sylvie WANLIN

Pour Grand Besançon Métropole,
Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU

Pour l'Association sportive et d'éducation populaire
ASEP Cras / Chaprais / Viotte
La Présidente,

Patricia FLEURY

Ville de
Besançon



Convention-Cadre 2025-2029



ASEP

FICHE DE TRAVAIL ET D'ANALYSE

COMMISSION DE SUIVI ANNUELLE DU ___ / ___ / ___

IDENTIFICATION

Structure

Dénomination : _____

Coordonnées

Adresse postale : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Téléphone : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Éléments juridiques

Statut : Association Loi 1901

Date de création : ___ / ___ / ___

Date de mise à jour des statuts : ___ / ___ / ___

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____

Période d'agrément Centre social : Du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___

Gouvernance

Président(e) : _____

Vice-président(e) : _____

Trésorier(e) : _____

Secrétaire : _____

Directeur(rice) : _____

Elus représentants la Ville, GBM et le CCAS dans les instances : _____

VIE DE LA STRUCTURE

ANNEE ECOULEE

Nombre de salariés permanents : Equivalent Temps Plein (ETP) :

Nombre de salariés non-permanents : Equivalent Temps Plein (ETP) :

Nombre d'adhérents : Nombre de familles :

Répartition des adhérents par secteurs géographiques :

	Territoire Centre social	Autres quartiers bisontins	GBM + Hors Besançon
Adhérents	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %

Répartition des adhérents par QF (activités avec tarification sociale) :

	QF > 0 € et ≤ 800 €	> 800 € et ≤ 3 000 €	QF > 3 000 €
Adhérents	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %

Evénements majeurs intervenus

A COMPLETER

Points forts

A COMPLETER

Points faibles

A COMPLETER

ANNEE A VENIR

Enjeux

A COMPLETER

Evénements majeurs programmés

A COMPLETER

BILAN

Axe n°1 : Animation globale

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°2 : Animation collective famille

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°3 : Animation jeunesse

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°4 : Médiation numérique

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°5 : Accès spécifique à la Culture

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°6 : Actions particulières des projets de quartiers « politique de la Ville »

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°7 : Action sociale et partenariats avec le CCAS

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°8 : Participation citoyenne

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°9 : Insertion et Accompagnement vers l'emploi

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°1 : Animation globale

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°2 : Animation collective famille

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°3 : Animation jeunesse

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°4 : Médiation numérique

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°5 : Accès spécifique à la Culture

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°6 : Actions particulières des projets de quartiers « politique de la Ville »

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°7 : Action sociale et partenariats avec le CCAS

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°8 : Participation citoyenne

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°9 : Insertion et Accompagnement vers l'emploi

A COMPLETER avec indicateurs

CHIFFRES CLEFS

Ces données doivent correspondre aux documents financiers détaillés communiqués par ailleurs.

	Budget Prévisionnel N+1		Perspectives d'atterrissage N		Résultat définitif N-1	
	Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
Total des produits	0	100	0	100	0	100
Subventions	0	0	0	0	0	0
<i>Dont subvention de fonctionnement Ville - Vie des quartiers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Recettes propres	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	0		0	0	0	0
Reprise provisions et transfert de charges	0		0	0	0	0
Total des charges	0	100	0	100	0	100
Masse salariale (+ charges sociales et fiscales)	0	0	0	0	0	0
Charges externes	0	0	0	0	0	0
Autres charges	0	0	0	0	0	0
Dotation amortissements et provision	0	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	0		0		0	
Résultat exceptionnel et financier	0		0		0	
Résultat net	0		0		0	
Total des fonds associatifs	0		0		0	

Commentaires :

A COMPLETER



Association Sportive d'Education Populaire de Besançon
CENTRE SOCIAL Chaprais - Cras - Viotte
22 rue Résal 25000 BESANCON
TEL : 03-81-80-66-83
N° SIRET : 40878940200018 Code APE : 9312Z

**PROJET ASSOCIATIF
ASEP BESANCON CENTRE SOCIAL
CHAPRAIS-CRAS-VIOTTE**

Adoptée le 10/06/2024

I - VALEURS, ENGAGEMENTS, CHAMPS D'ACTION, AMBITIONS

- 1° Ses valeurs fondamentales
- 2° Ses engagements au service de l'éducation populaire
- 3° Ses champs d'action
- 4° Ses ambitions

II – TERRITOIRE d'INTERVENTION, MOYENS, ORGANISATION

- 1. Territoire d'intervention
- 2. Moyens
- 3. Organisation

L'ASEP (Association Sportive d'Education Populaire) a été créée en 1965 au sein du Foyer Mixte des Jeunes Travailleurs et du quartier des Cras.

Au fil des ans, son projet a évolué mais globalement ses valeurs et références demeurent.

VALEURS, ENGAGEMENTS, CHAMPS D'ACTION, AMBITIONS

1° Les valeurs

L'ASEP adosse son action à des valeurs humanistes et universalistes : le respect d'autrui, l'altérité, l'écoute bienveillante et l'accueil de chacun. Elle défend ce faisant les valeurs de la République : liberté, égalité fraternité, laïcité.

2° Les engagements

Une association pour faire vivre l'éducation populaire

L'ASEP se positionne dans la filiation des mouvements et des « valeurs » de l'éducation populaire. Dès l'article 2, les statuts de l'ASEP posent le cadre : l'association cherche « à promouvoir et favoriser les œuvres d'éducation populaire sous toutes leurs formes et pour tout ce qui peut s'y rattacher dans les domaines physiques, intellectuel et moral (loisirs, sports, cultures) ». Au quotidien, on résume souvent cet engagement d'éducation populaire par la phrase : « une association par les habitants, pour les habitants », qui place la structure associative comme un outil au service de la vie sociale, de la prise de responsabilité, de la participation collective des habitants.

De quoi l'éducation populaire est-elle le nom ?

« L'Éducation populaire vise à promouvoir une éducation amenant une transformation sociale en dehors des institutions traditionnelles d'enseignement. Elle place les personnes au cœur de leurs apprentissages. Elle s'attèle à développer un savoir en partant des situations, des expériences, des questionnements et des connaissances de chacune et chacun. En mettant en place un cadre de réflexion collective sans positionnement hiérarchique d'un détenteur ou d'une détentrice du savoir, l'Éducation populaire a pour objectif de permettre l'émancipation, l'accès aux savoirs, à la culture et de faciliter l'exercice de la citoyenneté. Ce courant de pensée promeut donc l'idée que chacune et chacun a quelque chose à apporter à l'autre. Il incite au débat, à l'échange et à la confrontation d'idées pour apprendre à faire société dans une position d'égalité. *L'éduc pop*, c'est donc un outil d'évolution, à la fois, individuel et collectif. C'est une démarche politique » (l'éducation populaire vue par les CEMEA).

Une association inscrite dans l'économie sociale et solidaire

Dès le préambule des statuts, « il est affirmé que l'ASEP est partie intégrante du mouvement associatif ». Pour l'ASEP, « cette notion associative n'est pas seulement une forme juridique mais aussi un idéal de fonctionnement démocratique ». Cet engagement signifie aussi que « l'ASEP ne se situe pas dans une logique de services fournis à des clients » mais dans une logique d'action d'intérêt générale rendus à des usagers-acteurs qui ont la possibilité permanente et disposent des espaces nécessaires pour contribuer aux projets/actions de l'association et à sa gouvernance.

Enfin, il fait partie du projet associatif d'accueillir des jeunes et de contribuer à leur formation, de leur donner à vivre des expériences professionnelles riches et variées, de leur faire rencontrer des personnes, bénévoles ou salariés, porteurs d'expérience et à mêle de la transmettre : cela passe par l'accueil de jeunes en apprentissage, en volontariat européen, en service civique ou simplement en stages.

Une association qui associe bénévoles et professionnels

L'ASEP offre aux habitants des espaces de mobilisation bénévole. Ceux-ci s'appuient sur une équipe salariée dont la fonction n'est pas de faire « à la place de » mais de « faire avec », de susciter, de dynamiser. Bénévoles et salariés sont donc intrinsèquement complémentaires et indissociables. Ils connaissent le projet associatif, le partagent, et disposent des outils pour le faire évoluer par des

actions nouvelles, dès lors qu'elles sont cohérentes avec les valeurs et l'objet de l'association.

Un centre social répondant aux

3° Les champs d'action de l'ASEP

Les champs d'action de l'ASEP sont les suivants :

1/ permettre l'accès de tous à des loisirs émancipateurs, dans le domaine des activités physiques, de la culture, des arts et des savoirs.

Cette ambition s'incarne premièrement dans une offre de loisirs de qualité à destination de tous les publics, dont les vertus sont de développer la santé, physique et mentale, de favoriser l'épanouissement, par exemple par la pratique des arts ou par le développement des savoirs, tout en développant des espaces propices au lien social et à la rencontre.

Cette ambition s'incarne en second lieu dans l'animation du *Centre des Cultures Urbaines de Besançon*, lieu cogérée unique en son genre, permettant la pratique, la découverte, la diffusion des disciplines dites « urbaines », espace d'appui à l'émergence des nouvelles cultures urbaines mais aussi lieu d'animation sociale au service des jeunes et des habitants des quartiers.

2/ développer des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse afin d'offrir aux enfants des temps de partage, de découverte, de rencontre, de jeux, d'écoute, de prise de responsabilité et de « *faire ensemble* » et aux parents un mode d'accueil souple, à l'écoute de leurs besoins et offrant des actions et un encadrement de grande qualité, leur permettant de confier leurs enfants en toute confiance.

L'ASEP mobilise pour cela plusieurs dispositifs et types d'action :

- Des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires (le mercredi en période scolaire) pouvant accueillir jusqu'à 25 enfants de moins de 6 ans et 25 enfants de 6-12 ans
- Des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires (centre de loisirs pendant chaque vacances) pouvant accueillir jusqu'à 30 enfants de moins de 6 ans et 35 enfants de 6-12 ans
- Des accueils collectifs de mineurs sous forme de séjours (courts ou longs) pour les 6-17 ans, avec des jauges variables selon les séjours et selon les âges
- Un accueil jeune pour les 14/17 ans
- Des animations « dans la ville » au plus près des habitants, dans une logique *d'aller vers* (exemple du terrain d'aventures Viotte) tout au long de l'année.
- Des actions d'accompagnement à la scolarité pour les enfants du CP à la 3^e, voire au-delà ; ces actions mobilisent des bénévoles volontaires

Le projet éducatif support de ces actions pose le principe que les enfants seront acteurs de leurs accueils.

Nous mettons ainsi tout en œuvre pour proposer des dispositifs d'accueils souples, ouverts à la créativité et aux envies des enfants, à même de les faire bien grandir.

3/ être un outil accessible et engagé d'animation sociale de proximité sur le territoire des quartiers Chaprais-Cras-Viotte à Besançon, dans la logique de la circulaire CNAF relative à l'animation de la vie sociale (un équipement de quartier à vocation familiale et pluri-générationnelle, un lieu d'animation de la vie sociale, un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices) et en cohérence avec la convention pluriannuelle d'objectifs liant l'ASEP à la ville de Besançon (améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants en leur offrant des possibilités d'accès aux loisirs, au savoir, à l'emploi et aux rencontres et à l'investissement collectif ou individuel dans leur quartier, développer la participation des habitants à l'ensemble des projets et actions qu'ils concernent de manière à affirmer leur dignité et leur place dans la société).

Pour cela, l'ASEP propose aux familles et plus généralement à tous les habitants, du plus jeune au plus âgé :

- un espace d'écoute, d'accueil, d'orientation s'adressant à tous

- Des actions collectives qui les aident à faire face à la vie quotidienne, à l'éducation des enfants, aux accidents de la vie, etc.
- des occasions de rencontres (intergénérationnelles, interculturelles, inter catégorielles...) qui font vivre l'idéal de dignité humaine et de fraternité et développent le plaisir d'être ensemble.

Ces 3 champs d'actions font de l'ASEP une association généraliste, à la fois maison de quartier et centre social, portée par les valeurs de l'éducation populaire.

Conventionnée par la Caisse d'allocation familiale du Doubs au titre de centre social, l'ASEP est tenue de rédiger régulièrement son projet social, qui complète et précise le projet associatif notamment en ce qui concerne les priorités de développement sur 4 années. Un résumé du futur projet social 2024-2028 est par conséquent annexé au présent document.

4° les ambitions de l'ASEP

a) répondre à des besoins réels et co-construire les solutions

L'ASEP a la volonté de répondre à des besoins sociaux et culturels réels. Inscrite dans son territoire, elle privilégie une posture d'écoute et cherchera à développer des outils et des actions adaptées à ces besoins dans la limite toutefois de ses champ de compétence. Elle cherchera, dans la mesure de ses moyens, à se faire le relais des besoins locaux et des préoccupations citoyennes auprès des collectivités et des élus et de co-construire avec eux des solutions adaptées.

b) produire des actions de qualité

L'ASEP considère que dans ses domaines d'intervention, elle doit mener des actions de qualité. Ce devoir de qualité se traduit dans la continuité de l'accueil des adhérents et de toute personne, dans le travail de ses permanents, dans la relation avec les habitants et dans l'inventivité et le sérieux à mener les actions.

Les animateurs intervenants sont des personnes qualifiées dans leur domaine d'intervention. Ils ont le souci de se former et d'adapter leurs propositions aux besoins des adhérents et des habitants.

c) Développer les partenariats

L'ASEP considère le partenariat comme constitutif de son ADN associatif. Il défend le faire ensemble, la solidarité et privilégie les additions aux soustractions. La valeur ajoutée de l'ASEP est d'autant plus forte qu'elle œuvre dans une logique de complémentarité, avec les autres acteurs associatifs du territoire, avec les collectivités locales, dès lors que ces partenariats n'entrent pas en contradiction avec les valeurs associatives développées dans ce projet.

TERRITOIRE D'INTERVENTION, MOYENS

TERRITOIRES D'INTERVENTION

Le territoire couvert par les propositions et les actions de l'ASEP est variable selon le champ d'intervention :

Loisirs pour tous : l'offre de *loisirs pour tous* est ouverte à tous les habitants se reconnaissant dans les valeurs, le projet et les actions développées par l'ASEP. Son territoire d'action est cependant circonscrit par les lieux où sont majoritairement développés les actions, à savoir :

- l'ASEP, au 22 rue Résal à Besançon
- l'atelier d'art plastiques à l'espace associatif Simone de Beauvoir, rue Violet à Besançon
- le CCUB, chemin des Torcols
- le Gymase des Chaprais.

Le public accueilli réside pour environ 50% dans le quartier Chaprais Cras Viotte, pour environ 40 % dans les autres quartiers de Besançon et pour 10 % environ dans le Grand Besançon.

Enfance Jeunesse :

Les ALSH et l'accompagnement à la scolarité touchent des publics de proximité accueillis le plus souvent dans les écoles suivantes (dans l'ordre de récurrence) : école élémentaire et maternelle des Chaprais, Paul Bert, Viotte, Tristan Bernard, La Bruyère.

Le public des ACM et de l'accueil jeune peut toucher un public résidant dans un périmètre plus large, incluant notamment les quartiers Saint Claude et Palente.

Animation sociale de proximité est pour l'essentielle tournée vers les familles et les habitants du quartier Chaprais, Cras et Viotte.

MOYENS DE L'ASEP

Pour agir, l'association mobilise les moyens suivants :

1/ les participations de ses adhérents :

L'ASEP propose de nombreuses activités dans ses champs d'intervention. Certaines, notamment celles à caractère sociale sont gratuites, d'autres sont conditionnée à une participation financière. Toujours, l'ASEP cherchera à ajuster ses tarifs pour faciliter l'accès de tous les habitants, dans la mesure toutefois où le niveau de cette tarification ne met pas en danger l'association. L'ASEP offre d'importantes facilités de paiement (étalement) et rendra accessible aux familles tous les dispositifs publics (coupons loisirs de la CAF, tarification tenant compte du coefficient familial, aides à la culture et/ou au sport de la ville de Besançon, chèque vacances, etc.).

Les tarifs et les modalités de règlement sont accessibles à tous.

2/ les subventions et prestations de services de ses partenaires, octroyées au titre de ses actions par la ville de Besançon, Grand Besançon métropole, Conseil départemental et régional, Etat, Caisse d'allocations familiales, etc.

3/ et toutes autres ressources compatibles à son objet et ses valeurs.

Vivant des moyens dégagés par ses adhérents et par les collectivités publiques qui redistribuent l'impôt, l'ASEP pose la transparence, la probité et la rigueur de gestion comme des principes de fonctionnement intangibles, parties intégrantes de son projet associatif.

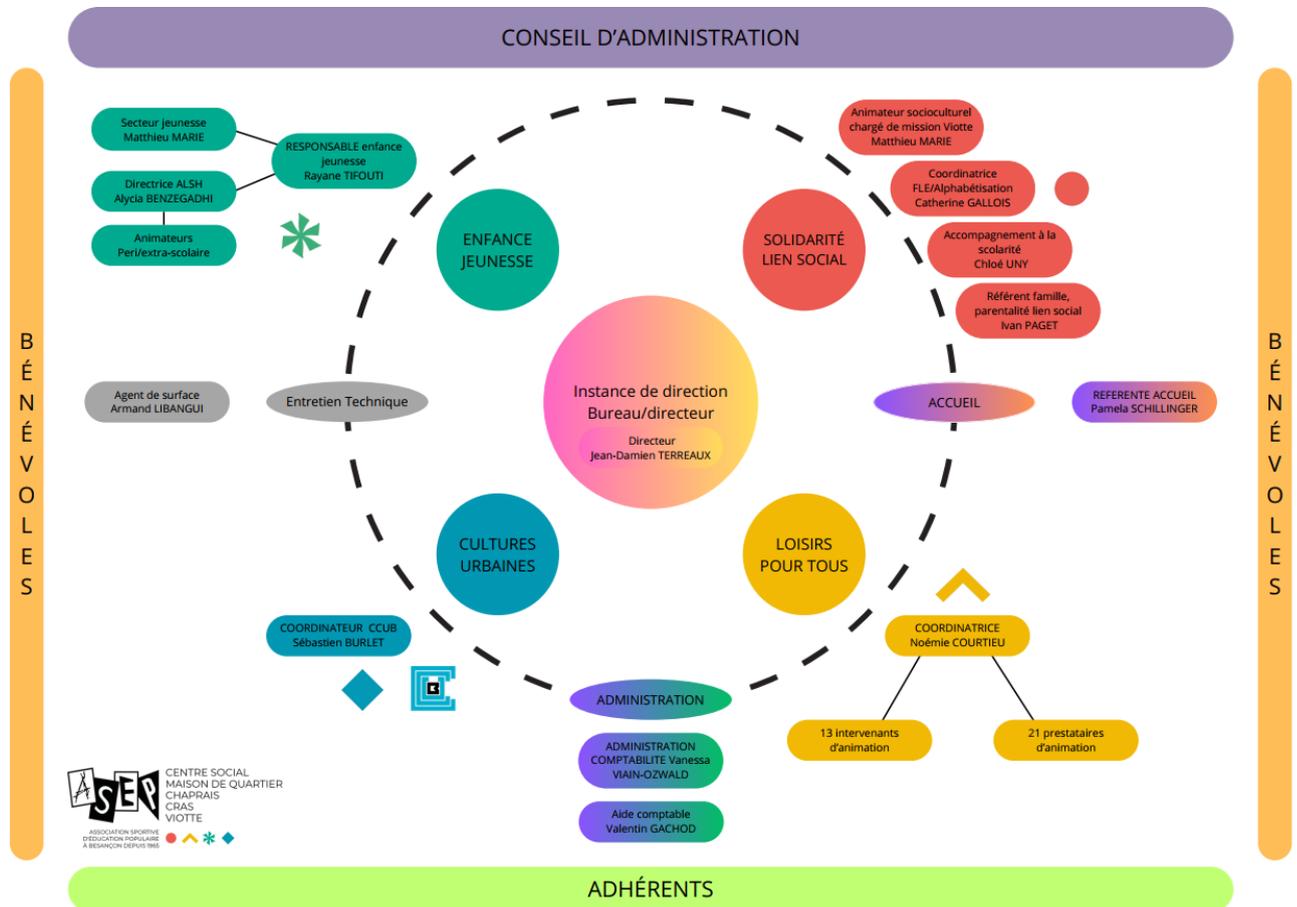
ORGANISATION DE L'ASEP

L'association est dirigée par un conseil d'administration. Il est composé par 8 à 15 élus associatifs, désignés par les membres de l'association en assemblée générale. Le conseil d'administration accueille également en son sein plusieurs membres, à titre consultatif: un représentant de la ville de Besançon, un membre du conseil d'administration de la CAF. Il se réunit au minimum 3 fois par an et plus si nécessaire.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres élus un bureau de 5 à 6 personnes, qui assure des fonctions de représentation (présidente, vice président), de contrôle (trésorier, trésoriers adjoint) ou de communication auprès des adhérents (secrétaire, secrétaire adjoint). Ce bureau assure

aussi, en lien avec le directeur de l'association, la supervision opérationnelle des activités de l'association.

Le bureau s'appuie sur une équipe de permanents salariés pour mener à bien les projets de l'association, ainsi que sur des intervenants salariés ou non, pour assurer le déploiement des activités loisirs ou les accueils de mineurs.



Projet social 2024-2028

ASEP – centre social & maison de quartier

Reposer les bases de l'association

Introduction (extrait)

Dans la vie, les lignes droites sont rares. Le chemin suivi par l'ASEP ces 4 dernières années en constitue une parfaite illustration : semé d'embûches, de sinuosités, de remises en question, de crises, jusqu'à engager le pronostic vital. Au fond d'eux, les adhérents, les bénévoles, les salariés, les partenaires de l'ASEP... ont bien souvent douté. Fallait-il insister ou se préparer à ce que cette association plus que cinquantenaire, cette institution bisontine, disparaisse ? Cette question semble désormais derrière nous. Car derrière le doute, permanent, il y a eu l'opiniâtreté du malade qui veut vivre, de l'organisme qui lutte. Et il y a eu la patience infinie de la famille qui appuie, accompagne, compense, soutient.

Traversant la tempête, la ASEP est finalement restée debout et c'est le résultat d'un voyage collectif. Et si l'horizon n'est pas encore entièrement dégagé, des bandes de ciel bleu commencent ça et là à déchirer l'horizon et c'est vers elles que collectivement, nous avons décidé de porter notre regard.

Ce projet social témoigne donc de l'envie de passer à autre chose. Il s'agit d'un projet de convalescent. Il nous faut apprendre à faire différemment, à redéfinir nos missions, nos priorités, à tenir compte de nos forces.

Mais les expériences des dernières années nous permettent aussi de regarder le monde avec un regard neuf. Le regard de celui qui sait **par expérience** que c'est dans le collectif et le faire ensemble que réside la force.

Dans ce projet, nous prenons donc le temps de regarder autour de nous, de poser des mots sur nos faiblesses et sur nos forces, ainsi que celles de notre territoire d'action.

Le projet social ici présenté a été élaboré selon l'approche dite « orientée changement », qui diffère sensiblement, tant dans sa philosophie que dans la posture qu'elle exige de ses rédacteurs, de la méthodologie par objectifs habituellement mobilisés

Elle s'appuie sur l'idée qu'une dynamique de projet social ne se résume pas à une addition de projets ou d'axes de travail, mais doit aider un collectif à construire un cheminement dynamique vers un ou des horizons partagés. Il s'agira donc de nommer ces horizons, ces idéaux en répondant à la question : qu'est-ce qui serait le plus important pour le territoire/ pour la structure, qu'est-ce qui peut générer un mieux vivre collectif et comment construire le chemin qui nous permettra d'approcher cet horizon ?

L'intérêt de cette approche est multiple :

Elle nous oblige à lever la tête, en nous projetant à 4 ans, voire à 10 ou 15 ans, pour définir les changements que nous souhaitons engager.

Elle nous aide à sortir de la tyrannie du quotidien en privilégiant le sens de l'action. La question n'est donc plus « comment on va faire ce qu'on doit faire ? », mais « pourquoi on fait ce qu'on fait ? » et « l'action menée contribue t'elle à ce cheminement » ?

Elle facilite l'évaluation de l'impact social : au lieu de répondre à la question est-ce que j'ai respecté les étapes de mon projets, est-ce que ses objectifs ont été remplis, l'approche orientée changement nous oblige à l'évaluation régulière d'une dynamique en cours. Est-ce que le chemin emprunté nous rapproche ou pas du changement espéré ? Avons-nous avancé depuis la dernière fois ? Faut-il redresser les choses, pourquoi et que pouvons-nous changer pour y parvenir ?

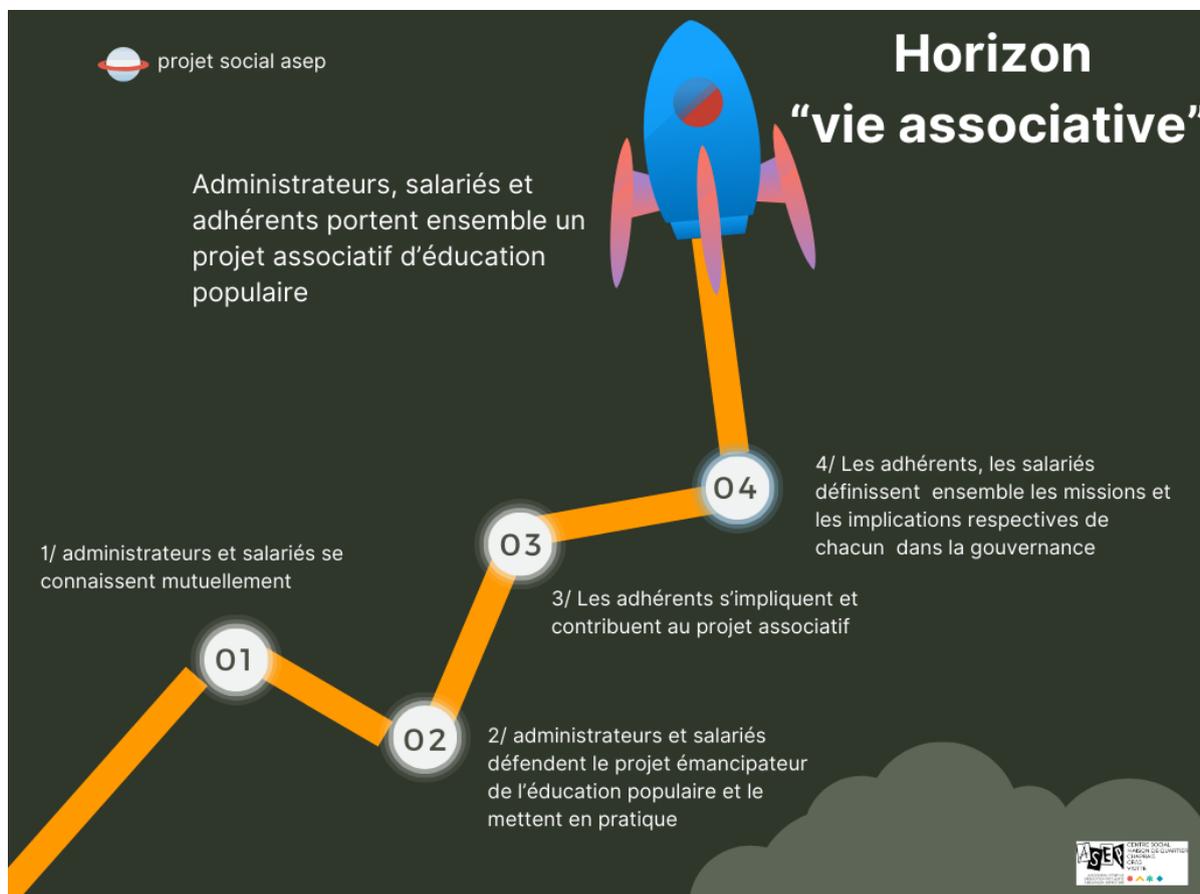
Ainsi elle tient compte du fait qu'un projet social est une chose vivante issue d'un collectif.

Nous essayons de construire collectivement, par tâtonnement et en tenant compte d'un existant connu, d'un projet associatif et d'un idéal à atteindre sur le territoire d'action de l'association.

Nous essayons ici de proposer un projet sérieux et réaliste, qui redéfinit le fonctionnement, repense l'identité et pose des « enjeux racines » auprès desquels chaque branche de l'arbre ASEP pourra se nourrir.

Les 3 horizons de changement de l'ASEP

Résumé



Horizon "vie des habitants"

01 1/ Les associations du quartier se rencontrent, se connaissent et reconnaissent le rôle de chacun

02

2/ Les associations du quartier œuvrent régulièrement ensemble dans une logique de complémentarité et d'entraide

03

3/ Les habitants reconnaissent l'ASEF comme un espace ressource et d'orientation sur le quartier

04

Les habitants prennent activement part à la vie sociale de leur territoire et partagent des temps ensemble

Les habitants du quartier Viotte se mobilisent autour d'un projet d'animation de quartier



Horizon "vie des familles"

01 1/ l'ASEF intègre les réseaux des professionnels de la parentalité du grand Besançon

02

2/ l'ASEF travaille avec les partenaires locaux du quartier

03

3/ les familles s'appuient sur l'ASEF autour des enjeux d'éducation au numérique, parentalité et d'accès aux loisirs

04

les familles du territoire reconnaissent l'ASEF comme un espace ressource sur la parentalité

4/ les familles construisent des projets ensemble



Élaboration des conventions cadre **2025-2029**

Maisons de Quartiers/Centres sociaux associatifs

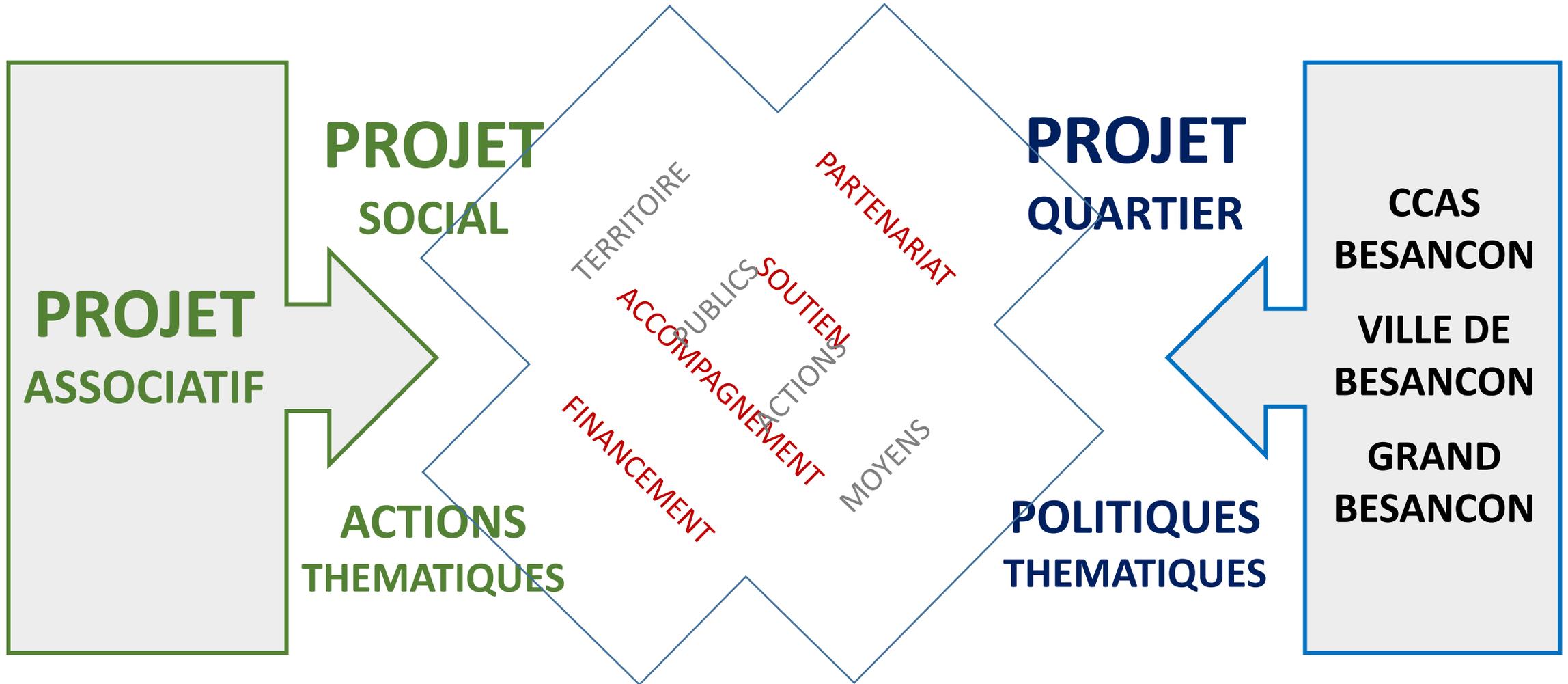
Présentation des projets associatifs



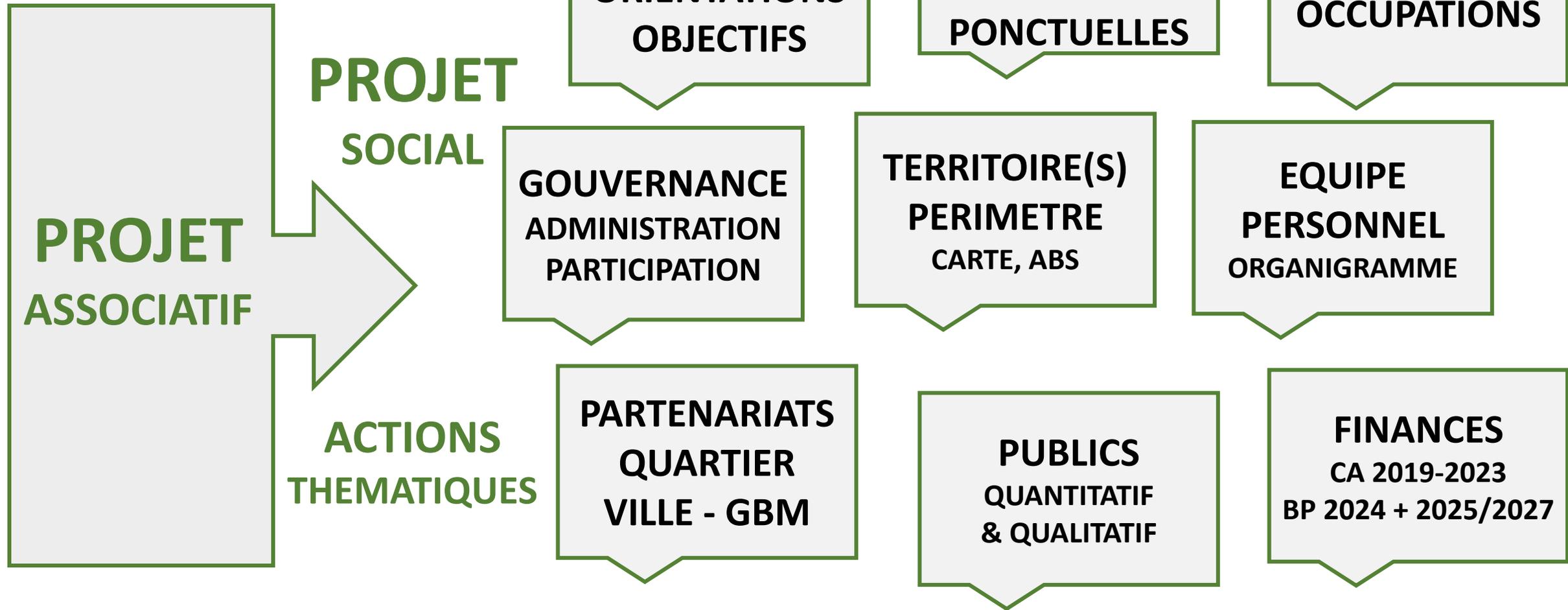
CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE

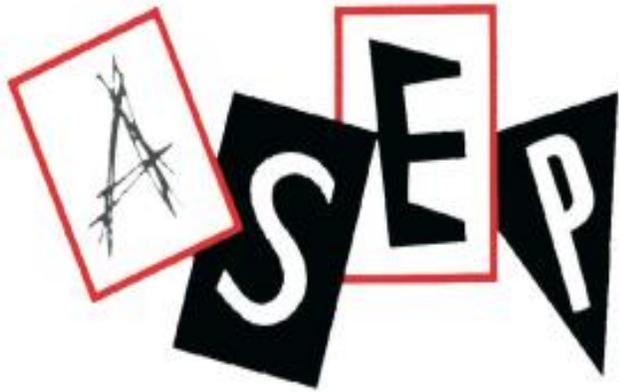


CADRE & PRINCIPES



LE PROJET ASSOCIATIF





**Association Sportive et d'Education Populaire
Cras Chaprais Viotte**

**VALEURS
ORIENTATIONS
OBJECTIFS**

VALEURS

L'ASEP adosse son action à des valeurs humanistes et universalistes : le respect d'autrui, l'altérité, l'écoute bienveillante et l'accueil inconditionnel de chacun. Elle défend ce faisant les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité.



VALEURS ORIENTATIONS OBJECTIFS

Fondement n°1

1- Une association pour faire vivre l'éducation populaire

L'ASEP se positionne dans la filiation des mouvements et des « valeurs » de l'éducation populaire. Dès l'article 2, les statuts de l'ASEP posent le cadre : l'association cherche « à promouvoir et favoriser les œuvres d'éducation populaire sous toutes leurs formes et pour tout ce qui peut s'y rattacher dans les domaines physiques, intellectuel et moral (loisirs, sports, cultures) ». Au quotidien, nous résumons cet engagement d'éducation populaire par la phrase : « une association par les habitants, pour les habitants », un engagement qui place la structure associative comme un outil au service de la vie sociale, de la prise de responsabilité, de la participation collective des habitants.



**VALEURS
ORIENTATIONS
OBJECTIFS**

Fondement n°2

Une association inscrite dans l'économie sociale et solidaire

Pour l'ASEP, l'engagement associatif n'est pas seulement une forme juridique mais aussi un idéal de fonctionnement démocratique ». Cet engagement signifie aussi que l'ASEP ne se situe pas dans une logique de services fournis à des clients mais dans une logique d'action d'intérêt général, rendus à des usagers-acteurs qui ont la possibilité permanente et disposent des espaces nécessaires pour contribuer aux projets/actions de l'association et à sa gouvernance.

Enfin, il fait partie du projet associatif d'accueillir des jeunes et de contribuer à leur formation, de leur donner à vivre des expériences collectives et professionnelles riches et variées, de leur faire rencontrer des personnes, bénévoles ou salariés, porteurs d'expérience et à même de la transmettre.



VALEURS ORIENTATIONS OBJECTIFS

Fondement n°3

3- Une association qui associe bénévoles et professionnels

L'ASEP offre aux habitants des espaces de mobilisation bénévole. Ceux-ci s'appuient sur une équipe salariée dont la fonction n'est pas de faire « à la place de » mais de « faire avec », de susciter, de dynamiser. Bénévoles et salariés sont donc intrinsèquement complémentaires et indissociables. Ils connaissent le projet associatif, le partagent, et disposent des outils pour le faire évoluer par des actions nouvelles, dès lors qu'elles sont cohérentes avec les valeurs et l'objet de l'association.



VALEURS
ORIENTATIONS
OBJECTIFS

Champ d'action de l'ASEP

1/ permettre l'accès de tous à des loisirs émancipateurs, dans le domaine des activités physiques, de la culture, des arts et des savoirs. Cette ambition s'incarne premièrement dans une offre de loisirs de qualité à destination de tous les publics, dont les vertus sont de développer la santé, physique et mentale, de favoriser l'épanouissement, par exemple par la pratique des arts ou par le développement des savoirs, tout en développant des espaces propices au lien social et à la rencontre.

Cette ambition s'incarne en second lieu dans l'animation du *Centre des Cultures Urbaines de Besançon*, lieu cogéré unique en son genre, permettant la pratique, la découverte, la diffusion des disciplines dites « urbaines », espace d'appui à l'émergence des nouvelles cultures urbaines mais aussi lieu d'animation sociale au service des jeunes et des habitants des quartiers.



**VALEURS
ORIENTATIONS
OBJECTIFS**

Champ d'action de l'ASEP

2/ développer des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse afin d'offrir aux enfants des temps de partage, de découverte, de rencontre, de jeux, d'écoute, de prise de responsabilité et de « *faire ensemble* » et aux parents un mode d'accueil souple, à l'écoute de leurs besoins et offrant des actions et un encadrement de grande qualité, leur permettant de confier leurs enfants en toute confiance.

L'ASEP mobilise pour cela plusieurs dispositifs et types d'action :

Des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires ,

Des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires

Des accueils collectifs de mineurs sous forme de séjours

Un accueil jeune pour les 14/17 ans

Des animations « dans la ville » au plus près des habitants, dans une logique *d'aller vers*

Des actions d'accompagnement à la scolarité



**VALEURS
ORIENTATIONS
OBJECTIFS**

Champ d'action de l'ASEP

3/ être un outil accessible et engagé d'animation sociale de proximité sur le territoire des quartiers Chaprais-Cras-Viotte à **Besançon** :
Pour cela, l'ASEP propose aux familles et plus généralement à tous les habitants, du plus jeune au plus âgé :

un espace d'écoute, d'accueil, d'orientation s'adressant à tous
Des actions collectives qui les aident à faire face à la vie quotidienne, à l'éducation des enfants, aux accidents de la vie, etc.
des occasions de rencontres (intergénérationnelles, interculturelles, intercatégorielles...) qui font vivre l'idéal de dignité humaine et de fraternité et développent le plaisir d'être ensemble.



VALEURS ORIENTATIONS OBJECTIFS

3 ambitions affirmées

Répondre à des besoins réels et co-construire les solutions

L'ASEP a la volonté de répondre à des besoins sociaux et culturels réels. Inscrite dans son territoire, elle privilégie une posture d'écoute et cherchera à développer des outils et des actions adaptées à ces besoins dans la limite toutefois de ses champ de compétence. Elle cherchera, dans la mesure de ses moyens, à se faire le relais des besoins locaux et des préoccupations citoyennes auprès des collectivités et des élus et de co-construire avec eux des solutions adaptées.

Produire des actions de qualité

L'ASEP considère que dans ses domaines d'intervention, elle doit mener des actions de qualité. Ce devoir de qualité se traduit dans la continuité de l'accueil des adhérents et de toute personne, dans le travail de ses permanents, dans la relation avec les habitants et dans l'inventivité et le sérieux à mener les actions. Les animateurs intervenants sont des personnes qualifiées dans leur domaine d'intervention. Ils ont le souci de se former et d'adapter leurs propositions aux besoins des adhérents et des habitants.

S'appuyer sur des partenariats forts

L'ASEP considère le partenariat comme constitutif de son ADN associatif. Elle défend le faire ensemble, la solidarité et privilégie les additions aux soustractions. La valeur ajoutée de l'ASEP est d'autant plus forte qu'elle œuvre dans une logique de complémentarité, avec les autres acteurs associatifs du territoire, avec les collectivités locales, dès lors que ces partenariats n'entrent pas en contradiction avec les valeurs associatives développées dans ce projet.

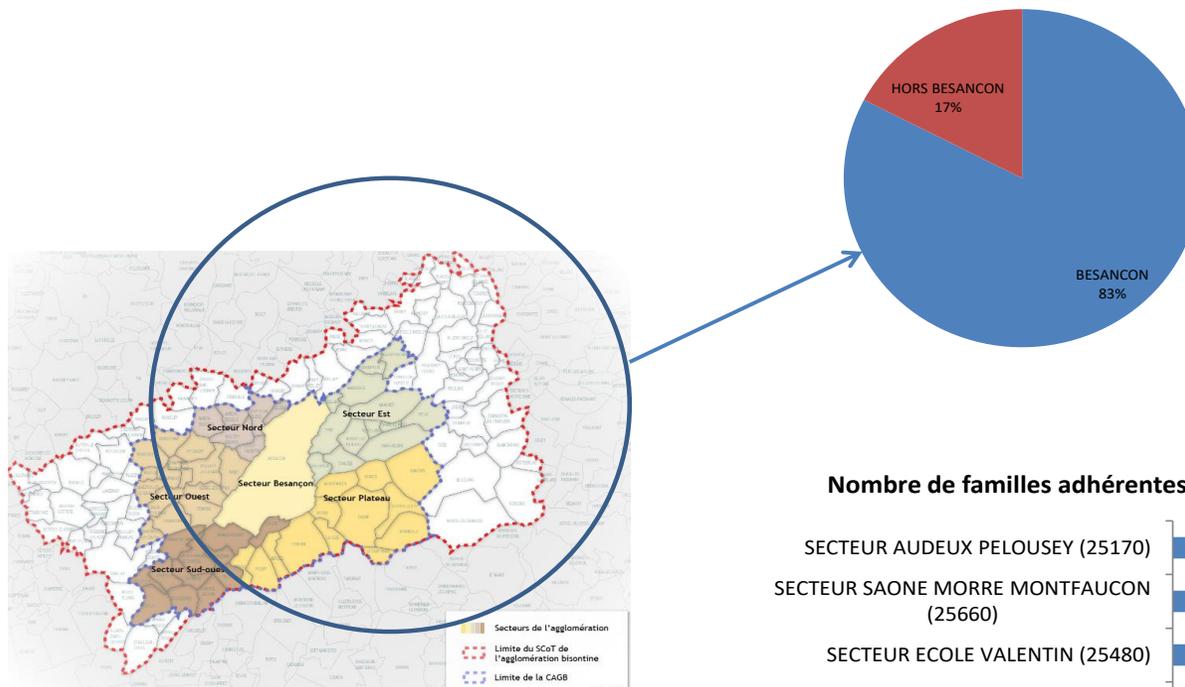


TERRITOIRE(S) PERIMETRE CARTE, ABS

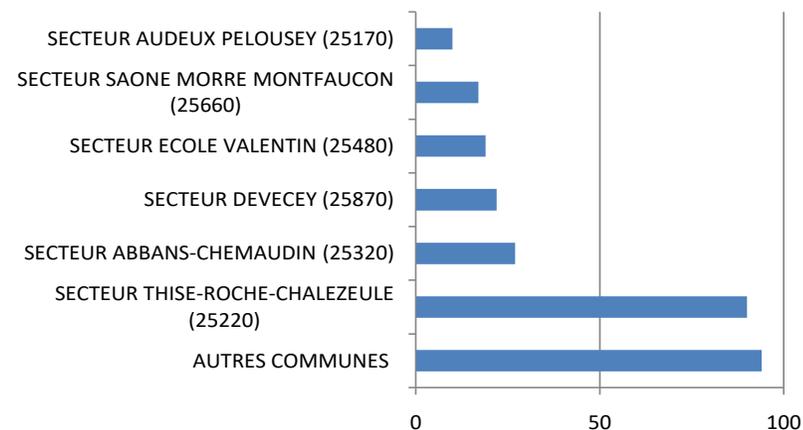
Territoire d'adhésion

Les 2405 adhérents (au 20/06/2024) sont majoritairement bisontins (83 %) et résident à près de 50 % dans les quartiers Chaprais-Cras-Viotte, dans une logique de proximité avec l'ASEP.

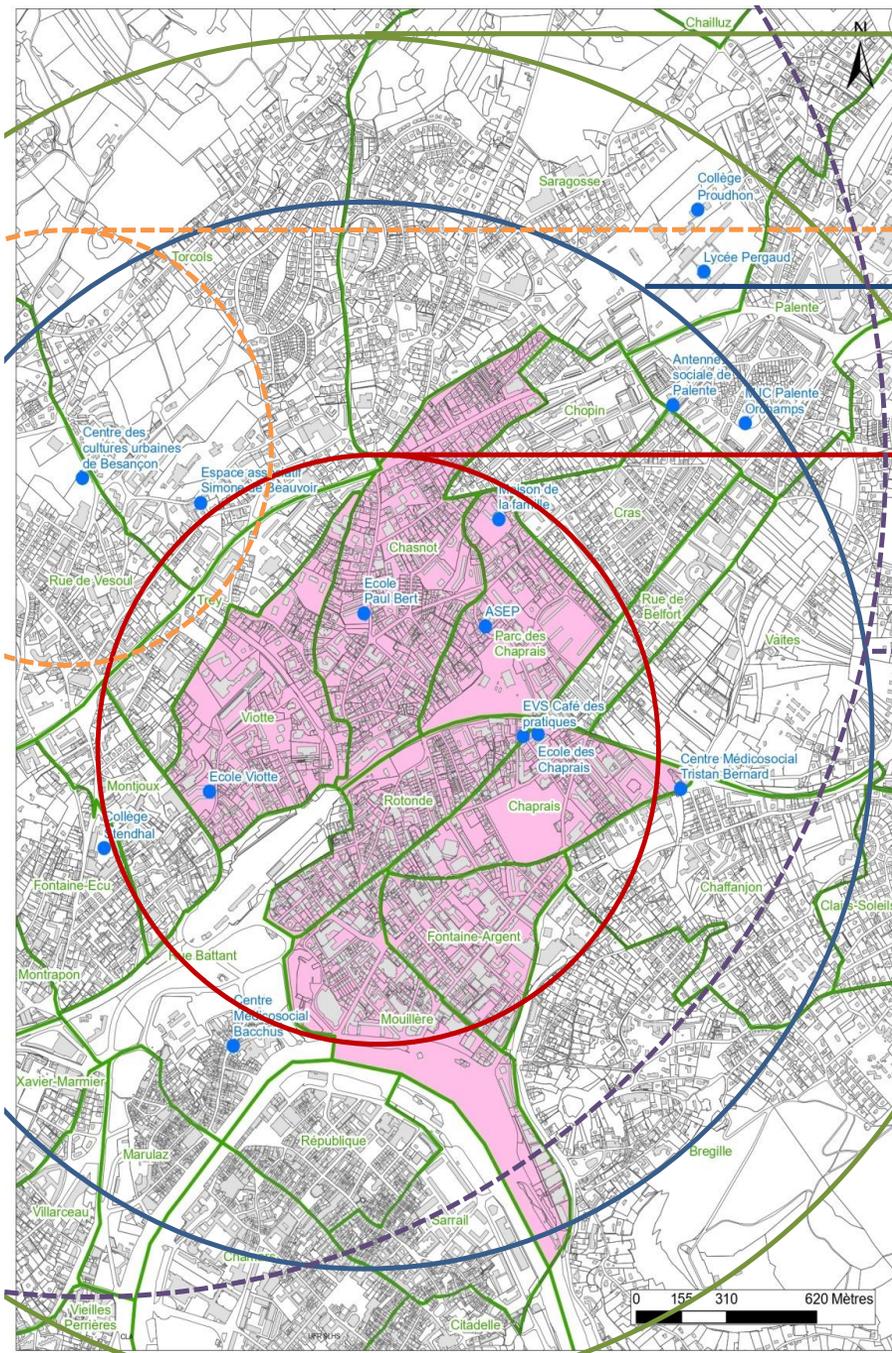
Pour autant, l'association recrute bien au-delà, puisque 279 familles représentant 17 % des adhérents résident dans une autre commune, majoritairement dans les secteurs est-nord est de la ville, les plus aisés d'accès depuis l'ASEP.



Nombre de familles adhérentes résidant hors Besançon,



TERRITOIRE(S) PERIMETRE CARTE, ABS



Territoire d'adhésion de l'ASEP

Territoire d'action locale du CCUB

Territoire de partenariat de l'ASEP

Territoire d'animation sociale de proximité de l'ASEP

Territoire d'intervention socioculturelle du CCUB

LES TERRITOIRES DE L'ASEP



**PARTENARIATS
QUARTIER
VILLE - GBM**

Des partenariats en construction

Le lien avec les écoles, notamment dans le cadre du projet familles

Le lien avec les services sociaux (départementaux, CAF et CCAS)

Les bailleurs sociaux sur Chaprais, Cras, Viotte

Des partenariats de quartier sur Viotte (EVS, bailleurs, parents d'élèves)

La construction de partenariats autour du projet jeunesse (accueil jeune) sur le quartier St Claude (CCUB+EVS)



**GOUVERNANCE
ADMINISTRATION
PARTICIPATION**

L'association est dirigée par un conseil d'administration. Il est composé par 8 à 15 élus associatifs, désignés par les membres de l'association en assemblée générale. Le conseil d'administration accueille également en son sein plusieurs membres, à titre consultatif: un représentant de la ville de Besançon, un membre du conseil d'administration de la CAF. Il se réunit au minimum 3 fois par an et plus si nécessaire.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres élus un bureau de 5 à 6 personnes, qui assure des fonctions de représentation (présidente, vice président), de contrôle (trésorier, trésoriers adjoint) ou de communication auprès des adhérents (secrétaire, secrétaire adjoint). Ce bureau assure aussi, en lien avec le directeur de l'association, la supervision opérationnelle des activités de l'association.

Le bureau s'appuie sur une équipe de permanents salariés pour mener à bien les projets de l'association, ainsi que sur des intervenants salariés ou non, pour assurer le déploiement des activités loisirs ou les accueils de mineurs.



PLAN ACTIONS
ACTIVITÉS
PERMANENTES
PONCTUELLES

PRIORITES 2024-28

Objectif 1 : horizon associatif

Administrateur, salariés et adhérents portent ensemble un projet associatif d'éducation populaire

→ Consolider l'association après une période de crise :

- a. Dans le sens donné à l'action
- b. Dans sa gouvernance associative (statuts, règlement intérieur et charte du bénévole) dans une logique participative
- c. Dans ses capacités financières : consolider les partenariats financiers, renforcer l'autofinancement
- d. Dans le dimensionnement de son équipe professionnelle

Objectif 2 : horizon vie des habitants

Les habitants prennent activement part à la vie sociale de leur territoire et partagent des temps ensembles.

Développer l'**aller vers** et inscrire durablement l'action de l'ASEP au plus près des habitants avec une attention particulière au quartier Viotte

Accentuer la dimension partenariale des actions menées



**PLAN ACTIONS
ACTIVITÉS
PERMANENTES
PONCTUELLES**

PRIORITES 2024-28

Objectifs 3 : horizon vie des familles

Les familles du territoire reconnaissent l'ASEP comme un espace ressource sur la parentalité.

- L'ASEP intègre les réseaux des professionnels de la parentalité du Grand Besançon
- L'ASEP travaille avec les partenaires locaux du quartier
- *Les familles s'appuient sur l'ASEP autour de 5 enjeux prioritaires : éducation au numérique, accueil du handicap, accompagnement des familles monoparentales, co-éducation et éducation parentale, accès aux loisirs*
- Les familles construisent des projets ensemble



**PLAN ACTIONS
ACTIVITÉS
PERMANENTES
PONCTUELLES**

PRIORITES 2024-28

Des enjeux spécifiques

Consolider le rôle multidimensionnel et collectif du CCUB

- un lieu de pratique : le ccub comme lieu de pratiques des cultures urbaines avec 2 priorités spécifiques à la période : devenir un lieu structurant pour la danse urbaine et la relance des activités graf'
- Un *inCCUB'ateur* de pratiques urbaines nouvelles : positionner le CCUB sur le champ du repérage des nouvelles pratiques, de l'accompagnement et de la formation des acteurs
- le CCUB, espace de découverte, lieu ouvert sur la ville, accessible aux habitants et aux associations partenaires : Il est souhaitable que l'équipement CCUB puisse être considéré par les jeunes du quartier comme un élément structurant de leur quotidien. Il faut donc multiplier les occasions de sensibilisation et découverte des disciplines au sein du CCUB, afin de donner envie aux jeunes des quartiers d'adhérer aux associations membres, de pratiquer et de s'appropriier le lieu. L'accueil hebdomadaires de jeunes issus de l'ADDSEA ainsi que l'ouverture de l'espace jeune de l'ASEP sur le quartier.
- Le CCUB espace co-géré : création d'un espace de gouvernance partagé, dans lequel responsables des associations hébergées, représentants de VDB et de GB débattent régulièrement avec la structure coordinatrice des priorités et contraintes du lieu.



**PLAN ACTIONS
ACTIVITÉS
PERMANENTES
PONCTUELLES**

PRIORITES 2024-28

Des enjeux spécifiques

Espace Jeune

Objectif : Développer des actions jeunesse en s'appuyant sur le CCUB, lieu d'accueil principal) et sur l'EVS ST Claude (lieu d'accueil secondaire)

Action : mise en place d'un accueil jeune chaque vendredi (CCUB), 1 samedi par mois et possiblement le mercredi (EVS) selon les envies des jeunes.

Contraintes :

-disposer d'un financement CAF dit *PS Jeunes pour assurer la durabilité de l'action.*

-Disposer de l'appui de l'EVS sur des temps d'animations ponctuels, notamment dans le cadre du CCUB.



PLAN ACTIONS
ACTIVITÉS
PERMANENTES
PONCTUELLES

PRIORITES 2024-28

Expérimentation Territoire numérique éducatif (TNE)

L'ASEP participera en 2024 à l'expérimentation TNE pour le département du Doubs (4 axes : équipement, offre logicielle de ressources , formation et parentalité)

L'ASEP a conventionné avec le coordinateur départemental du dispositif (CEMEA) sur le volet famille (volet 4). L'ambition est

- d'enrichir et améliorer le lien entre les parents et l'école dans un contexte de nouvelles pratiques pédagogiques recourant davantage aux outils numériques et à l'enseignement à distance en favorisant un cercle vertueux autour des parents en fragilité numérique ;
- développer les usages du numérique scolaire dans les familles (Espace numérique de travail) qui ne les maîtrisent pas encore et permettre ainsi une continuité pédagogique performante.

Expérimentation familles monoparentale

-La CAF du Doubs et l'ASEP vont explorer au cours des années 2024 et 2025 de nouvelles modalités de partenariats sur le champ de la parentalité, en créant les conditions d'un travail commun « travailleurs sociaux CAF »/référent familles. Il s'agit de mettre en dynamique les acteurs de l'accompagnement des familles, de faire du lien entre l'accompagnement individuel et animation collective pour faciliter le repérage, la mobilisation et le cas échéant développer des projets permettant aux familles monoparentales d'avoir accès aux loisirs et/ou à leurs droits



PUBLICS QUANTITATIF & QUALITATIF

L'ASEP propose de nombreuses activités très variées. Certaines, notamment celles à caractère sociale sont gratuites, d'autres sont conditionnées à une participation financière. Toujours, l'ASEP cherchera à ajuster ses tarifs pour faciliter l'accès de tous les habitants, dans la mesure toutefois où le niveau de cette tarification ne met pas en danger l'association. L'ASEP cherche à rendre accessible aux familles tous les dispositifs publics (coupons loisirs de la CAF, tarification tenant compte du coefficient familial, aides à la culture et/ou au sport de la ville de Besançon, chèque vacances, etc.).

Du fait de la multiplicité des activités proposées l'ASEP touche une palette très variée de population :

- au niveau des âges
- de la situation sociale
- De la variété des centres d'intérêts.



**PUBLICS
QUANTITATIF
& QUALITATIF**

Répartition des adhérents par tranche d'âge

Une grande mixité des publics, tant du point de vue des âges, des centres d'intérêts et des situations sociales,
en cohérence avec la diversité des actions menées et avec la mixité sociale présente sur les quartiers d'intervention.

0-6 ans	6-12 ans	12-18 ans	18- 25 ans	25-60 ans	+ 60ans
6%	20%	12%	4%	28%	30%

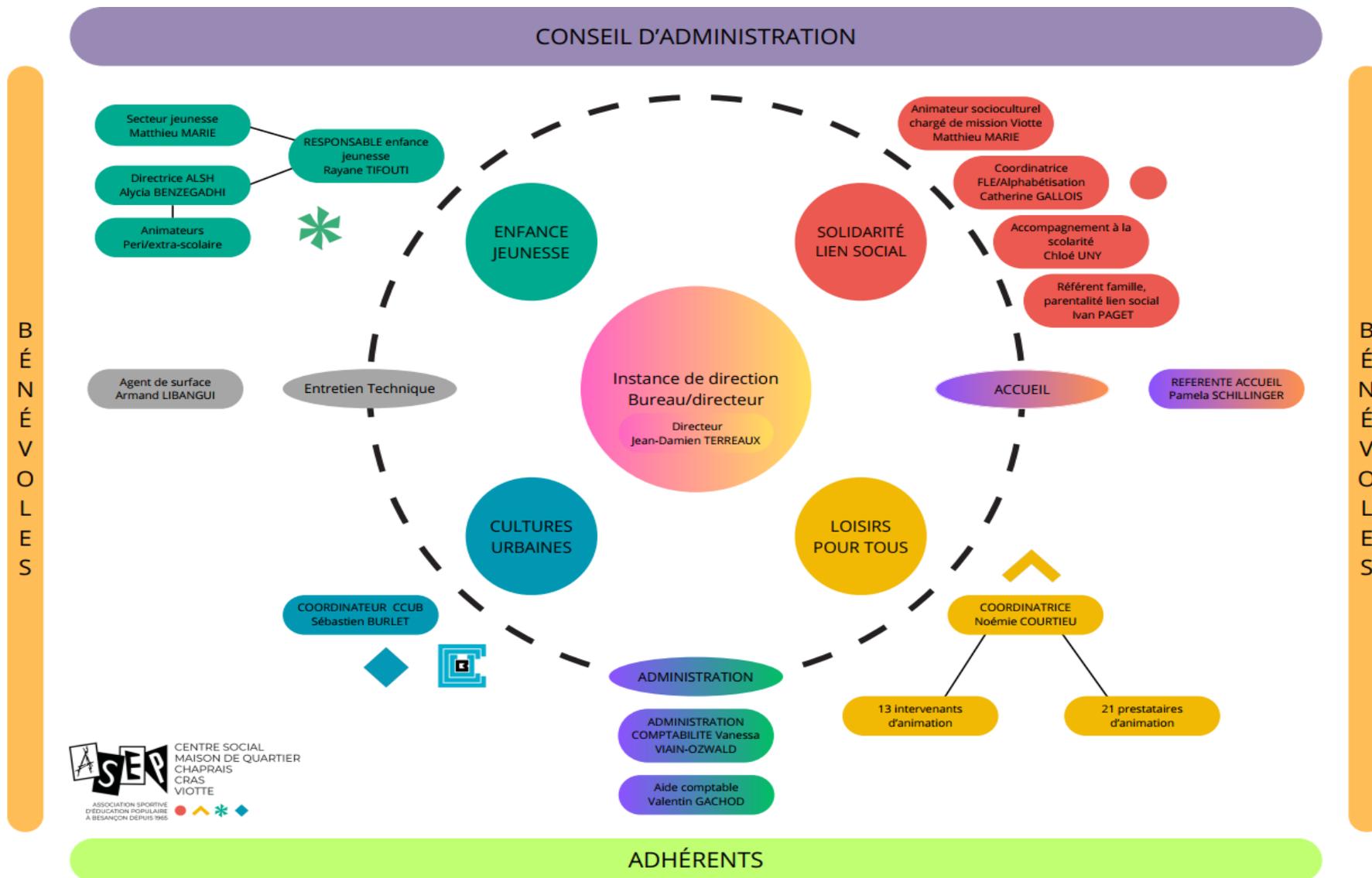
Une grande mixité des publics, tant du point de vue des âges, des centres d'intérêts et des situations sociales,
en cohérence avec la diversité des actions menées et avec la mixité sociale présente sur les quartiers d'intervention.

Un public nombreux de familles, grâce aux nombreuses actions enfance-jeunesse et animation collective famille

Un attachement fort à la structure et une fidélité manifeste des adhérents et des habitants.



EQUIPE PERSONNEL ORGANIGRAMME



LOCAUX OCCUPATIONS

Lieu	Adresse	Surface utile	Statut	Occupation
ASEP	22 rue Résal	1000 m2	Location (46000 €)	2 salles d'activité physique (matin et soir + mercredi) 1 salle de danse (matin et soir + mercredi) 1 grande salle de réunion : soir 1 salle d'art : soir + mercredi 1 petite salle de réunion 1 cuisine : soir + mercredi + vendredi A noter, les locaux sont occupés 5 jours/7 pendant les périodes scolaires
CCUB	Chemin des Torcols	2000 m2	Mise à disposition gratuite	Essentiellement de 16 à 22 H en semaine, et journée complète les mercredis, samedi et dimanche
Salle arts plastiques	Rue Violet (espace S de B)	90 m2		
Gymase RESAL	Rue Résal	?	Mise à disposition gratuite	Vacances du lundi au vendredi et hors vacances : lundi mardi mercredi et jeudi soir + samedi après-midi
Ecoles Paul Bert	Primaire et maternelle	?	Mise à disposition gratuite	Mercredi hors vacances



FINANCES
CA 2019-2023
BP 2024 + 2025/2027

CHARGES				PRODUITS			
	2023/2024	2024/2025	2025/2026		2023/2024	2024/2025	2025/2026
60-61-62- ACHATS ET AUTRES	377 179,00 €	402 391,00 €	411 000,00 €	PRODUITS D'ACTIVITES	440 364,00 €	450 000,00 €	455 000,00 €
63-IMPOT ET TAXES	20 958,00 €	20 958,00 €	21 000,00 €	PRESTATIONS CAF	139 899,00 €	161 959,00 €	164 334,00 €
64- SALAIRES ET CHARGES	464 264,00 €	484 262,00 €	540 000,00 €	SUBV FONCTIONNEMENT	177 000,00 €	177 000,00 €	177 000,00 €
DIVERS	11 577,00 €	11 577,00 €	11 577,00 €	SUBV ACTIONS	104 641,00 €	100 745,00 €	100 000,00 €
ACTIONS NOUVELLES	14 500,00 €	8 500,00 €	2 500,00 €	SUBV EXCEPTIONNELLES	47 000,00 €	45 500,00 €	46 000,00 €
				AIDES AUX POSTES	20 607,00 €	15 513,00 €	7 107,00 €
				AUTRES PRODUITS	7 929,00 €	7 929,00 €	7 929,00 €
TOTAL CHARGES	888 478,00 €	927 688,00 €	986 077,00 €	TOTAL PRODUITS	937 440,00 €	958 646,00 €	957 370,00 €
RESULTAT PREVISIONNEL	48 962,00 €	30 958,00 €	- 28 707,00 €				



FINANCES
CA 2019-2023
BP 2024 + 2025/2027

BUDGET CCUB 23-24 BP actualisé 18/06/2024

CHARGES		RECETTES	
CCUB	2023/24	PRODUITS D'ACTIVITES	- €
60-61-62 ACHATS ET AUTRES	14 532,68 €	SUBV FONCTIONNEMENT	30 000,00 €
63-IMPÔTS ET TAXES	4 650,00 €	SUBV ACTIONS	20 500,00 €
64-SALAIRES ET CHARGES	49 046,00 €	AIDES AUX POSTES	5 070,00 €
Frais de structure ASEP	6 759,00 €	AUTRES PRODUITS	8 710,00 €
TOTAL CHARGES	74 987,68 €	TOTAL	64 280,00 €

